

un trait d'union entre deux projets

Rapport d'activité 2014

L'Agence

SOMMAIRE

page 4 **Le message du président**

page 6 **2014**



page 8 **Partie 1
L'ANNÉE DES CHANGEMENTS**



page 18 **Partie 2
LA VIE DE L'AGENCE**



page 30 **Partie 3
L'AGENCE DE TOUS LES TERRITOIRES :
ZOOM SUR LES EPCI**



page 50 **Partie 4
CŒUR DE RÉSEAUX**



page 66 **Partie 5
L'OUVERTURE ET LE PARTAGE DES DONNÉES**



page 74 **Partie 6
L'ESPACE DES PROJETS :
UNE ACTIVITÉ DENSE, DES SUJETS NOUVEAUX**



page 98 **Partie 7
LE BUDGET DE L'AGENCE**



page 104 **Partie 8
L'AGENCE ET VOUS**

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Pour la cinquième année consécutive, j'ai le privilège d'ouvrir les pages du rapport d'activité de l'Agence d'urbanisme. Réélu en juin à sa présidence par un Conseil d'administration élargi et renouvelé, j'ai entamé mon second mandat avec la même motivation, le même engagement et le même plaisir qu'au premier, tant il semble que nous ayons chaque année un cap à franchir, de nouveaux défis à relever. L'élan insufflé en 2010, qui a fait vivre l'Agence à plein régime ces dernières années, a indéniablement porté ses fruits.

En 2014, l'activité de l'Agence s'est poursuivie avec intensité, malgré la période électorale. En fin d'année en particulier, l'Agence a répondu aux multiples demandes des nouveaux élus à l'égard de leur document d'urbanisme, engendrées par les urgences du calendrier réglementaire. C'est un signe que la relation de confiance, établie lors du précédent mandat, s'est rapidement réinstallée. Ceux qui étaient déjà là savent à quel point l'étroitesse du lien entre le politique et l'outil partenarial des territoires que représente l'Agence me tient à cœur, autant qu'à son nouveau directeur, Benoît Parent, qui a pris la suite de Jean-Michel Evin au printemps 2014.

Pour la majorité d'entre vous, élus, qui comptez désormais parmi nos membres, je tiens à réaffirmer cette priorité pour la durée de mon mandat de président : face à la somme de changements qui s'annonce, nous voulons que le lien qui nous unit se resserre encore. Il est plus que jamais essentiel que l'Agence soit au plus près de vos besoins, en capacité d'y répondre rapidement, de proposer des solutions sur mesure et des outils d'aide à la décision qui rendront vos politiques plus efficaces.

2014 aura été une année préparatoire à la création de la métropole grenobloise.

Une étape déterminante, historique entre toutes, pour l'Agence qui accompagne depuis un demi siècle toutes les phases de construction du grand territoire grenoblois. Elle s'y est évidemment préparée. Pour autant, après tant d'années de partenariat privilégié avec les intercommunalités et avec la mise en place des nouvelles règles de cotisation cette année, l'Agence reste bien l'outil de tous les territoires, avec une capacité préservée d'adaptation au besoin. Son offre n'est pas figée par les frontières institutionnelles. C'est son principal atout. Celui qui lui permet d'être présente à toutes les échelles, de multiplier les expertises, de capitaliser les expériences, d'animer les coopérations...

Au service et au bénéfice de tous.

Jean-Paul BRET



Président d'une intercommunalité qui vient de fêter ses 40 ans, à l'heure de la réforme des collectivités territoriales, je sais les défis qui attendent nos territoires et ce qu'ils vont représenter pour l'Agence. Je veux parler de l'adaptation de l'action publique à la formidable évolution des modes de vie avec, entre autres conséquences, un changement radical de nos fonctionnements. Je veux parler de la mutation de notre économie, à l'heure où la tertiarisation est extrêmement favorable aux métropoles et oblige les territoires intermédiaires à se réinventer. Je veux enfin parler de la lutte contre le développement accéléré des inégalités, creusées encore par les enjeux de vulnérabilité énergétique ou de santé publique, un développement qui, à terme, pourrait menacer la cohésion sociale. L'Agence est très investie sur cette question. Reste le défi majeur, à l'approche de la COP21 à Paris, celui de la transition énergétique que nous avons la responsabilité de conduire tous ensemble, dans la recherche de synergies et de continuités territoriales. Tout cela dans un contexte de raréfaction de la ressource publique : nous allons plus que jamais avoir besoin d'une ingénierie fiable, qui éclaire notre connaissance et qui nous accompagne dans la mise en œuvre de politiques nouvelles.

Durant le second semestre 2014, avec Benoît Parent et les référents territoriaux de l'Agence, nous sommes allés à la rencontre des territoires et de leurs nouveaux élus.

Au Congrès des Maires de l'Isère en octobre, nous avons invité une vingtaine d'entre eux à s'exprimer (nous en avons fait un petit film qui peut être visionné sur le site de l'Agence). Tous ont confirmé partager ce besoin fort d'ingénierie territoriale dans les mois et les années à venir et, pour beaucoup, exprimé le souhait de pouvoir compter sur une Agence proche, réactive et rassembleuse. Enfin et surtout, lors des trois bureaux de fin d'année qui ont chacun réuni une dizaine de membres, nous avons longuement débattu, vérifié à quel point les défis que j'évoquais étaient partagés et devaient dessiner, comme pour les territoires, l'avenir de l'Agence.

Quelle Agence voulons-nous construire pour demain ?

Notre organisme est en perpétuel questionnement : sur son positionnement dans la sphère de l'ingénierie publique, sur son utilité publique et son adéquation aux attentes politiques, sur la pertinence de ses méthodes et de ses réponses, sur sa plus-value et ses axes de progrès, etc. Menée à l'automne, l'analyse des ruptures multiples portées par les évolutions de contexte, tant réglementaire et législatif que sociétal, économique et environnemental, nous a conduits à envisager la démarche projet d'Agence Acte II et à en confier l'impulsion aux élus du Bureau. Leurs réflexions ont été mises en dialogue avec les partenaires techniques, notamment les partenaires de la Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère. En retour, l'invite a été donnée, presque paradoxale, à affermir le positionnement de l'Agence sur ses fondamentaux - la planification, l'observation, la pluridisciplinarité, la complémentarité des échelles - mais dans un esprit de renouvellement (place au PLUi), de visée plus opérationnelle, d'approche plus qualitative et surtout, dans le « faire ensemble. »

Je n'en dirais pas plus ici, la démarche Projet d'Agence 2015-2020 suit son cours, avec, en ligne de mire, une Agence toujours mieux reliée aux autres, motivée par le sens collectif et le but commun, orientée vers le futur, ouverte à la diversité des réalités et à la pluralité des solutions, autant qu'à l'émergence de la nouveauté et de l'invention.

Stratège, process, réseau, globale... sont parmi les mots-clés et objets de débat. Rendez-vous est pris en juin 2015 pour une première restitution du Projet et la traduction de ses lignes forces dans le programme d'activité.



Janvier

5/01, Baro'Méto : publication d'une annexe présentant les continuités et les enjeux de Grenoble-Alpes Métropole « nouveau périmètre »

23/01, Club Quartiers durables

Rhône-Alpes : la ville durable de demain à Villeurbanne

31/01, Club Enquête ménages

déplacements (EMD) : publication des zooms « Enchaînement des déplacements » et « Mobilité quotidienne »

Janvier - juin, OBS'y le réseau des observatoires : réalisation des 5 livrets thématiques (Economie-Emploi / Habitat-Logement / Revenu-Précarité / Enfance-Famille / Personnes âgées) et du site internet

Atlas foncier éco de la Grenoble-Alpes Métropole : présentation des premiers résultats agrégés

Février

03/02, PLUi CC de Bièvre-Est :

Comité de pilotage / intention de PADD

05/02, Observatoire foncier partenarial de l'Isère (OFPI) :

Comité de pilotage

7/02, Baro'Méto : atelier participatif sur les enjeux environnementaux

10/02, PNR Chartreuse : atelier / débat d'élus « Développement économique et Vie locale »

18/02, Plan de déplacements urbains (PDU) du Grésivaudan : Comité de pilotage

18/02, Plan local de l'habitat (PLH)

CC Vallons de la Tour : présentation de la synthèse du diagnostic et des enjeux en Comité local de l'habitat

20/02, Observatoire des déplacements : Comité technique

25/02, Schéma de secteur Grenoble-Alpes Métropole :

présentation de la synthèse des orientations des 3 EPCI

25/02, Schéma de secteur

du Pays Voironnais : arrêté par délibération du Conseil communautaire

27/02, Observatoire du Plan départemental de l'habitat (PDH) :

atelier « développement résidentiel »

Mars

01/03, Schéma de développement économique du Trièves : Comité de pilotage, restitution des éléments intermédiaires de diagnostic

31/03, OFPI : Clubs des usagers sur la capitalisation des démarches de préfiguration PLUi

Avril

Observatoire des déplacements : publication des chiffres-clés 2012

Avril, Schéma de secteur Grenoble-Alpes Métropole : séminaire avec les urbanistes des communes sur les perspectives d'articulation PLU / PLUi et sur les évolutions liées aux lois ALUR et MAPAM

Expertise commerciale Échirolles : Comité de pilotage / Préconisations

24/04, Observatoire du Plan départemental de l'habitat (PDH) : atelier « marché et accès au logement »

Mai

OBS'y : « Regards croisés » sur la vulnérabilité énergétique

Juin

Modèle des déplacements : première mise à jour de Visum depuis Itinisére pour le PDU du Grésivaudan

12/06, Panel INTA Le Pont-de-Claix : Pré-Panel

12/06, Département de l'Isère / Vulnérabilité énergétique : colloque Rhône-Alpes environnement énergie (RAEE) sur la double vulnérabilité énergétique

19/06, Club Quartiers durables Rhône-Alpes : la reconversion urbaine à Saint-Etienne

19/06, Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : adoption par délibération du Conseil régional

(puis adoption par arrêté préfectoral le 16 juillet)

25/06, Prospective montagne : installation du Conseil Montagne 2040 à Saint-Pierre-de-Chartreuse

Atlas foncier éco de la Grenoble-Alpes Métropole : restitution à l'ensemble des communes

Juillet

17/07, Séminaire SCoT de la région grenobloise

18/07, PLUi CC Massif du Vercors : délibération du Conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi et des modalités de concertation

Septembre

14-20/09, Panel INTA à Le Pont-de-Claix

Octobre

SCoT de Gap : livraison du document « Les Essentiels du SCoT »

Modèle des déplacements : première version du référentiel routier modélisé à partir des données OpenStreetMap pour l'ensemble du périmètre

Schéma de développement économique du Trièves : atelier prospectif n°1 dans le cadre d'une journée TEPOS et atelier N°2 sur la thématique agricole

01/10, Parc national des Ecrins / Atelier paysage : colloque du Parc / diffusion de la Boîte à outils Motifs Paysage élaborée et produite par l'Agence pour « conjuguer aménagement et qualité paysagère dans les projets »

06/10, Club EMD : publication du zoom « Grenoble-Alpes Métropole 2014 » sur le nouveau périmètre à 49 communes

11/10, Congrès des maires de l'Isère : présence commune avec les organismes de la Plateforme d'ingénierie publique

22/10, Contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole : réunion partenariale de lancement du diagnostic partagé

Novembre

04/11, Conférence départementale de l'habitat, restitution des travaux de l'année de l'observatoire du PDH

20/11 Prospective Montagne : restitution de l'étude stations

21/11, Contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole : journée de diagnostic partenarial



Décembre

Schéma de secteur Grenoble-Alpes Métropole : séminaire avec les urbanistes des communes sur les perspectives d'articulation PLU / PLUi et sur les évolutions liées aux lois ALUR et MAPAM

Expertise commerciale Échirolles : restitution publique de l'étude

OBS'y : « Regards croisés » sur les trajectoires résidentielles

02/12, SCoT de l'Aire Gapençaise : séminaire d'élus pour le lancement de la mise en œuvre du SCoT

09/12, Comité local pour l'habitat de Grenoble-Alpes Métropole : présentation du diagnostic réactualisé du territoire élargi

16/12, PLH CC Vallons de la Tour : restitution des travaux politiques et techniques, présentation du projet de PLH aux élus

Les instances de l'Agence

Mars

05/03 : Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Agence *Rétrospective des étapes clés de la vie de l'Agence 2010-2014*

Juillet

07/07, Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Agence. **Election du Bureau et ré-élection du président Jean-Paul Bret**

Septembre

16/09, Bureau de l'Agence : lancement de la démarche Projet d'Agence Acte II

Octobre

14/10, Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Agence
17/10, Matinale des Directeurs généraux des services (DGS) / étape technique du Projet d'Agence

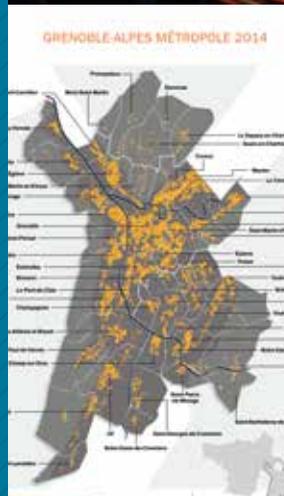
Novembre

05/11, Bureau de l'Agence, 2^e étape politique du Projet d'Agence
27/11, Matinale des Directeurs généraux des services, 2^e étape technique du Projet d'Agence

Décembre

03/12, Comité technique partenarial de l'Agence, 3^e étape technique du Projet d'Agence
10/12, Bureau de l'Agence, 3^e étape politique du Projet d'Agence / ébauche de positionnement et enjeux
18/12, Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Agence. Fin de la phase 1 de la démarche Projet d'Agence

partie 1



L'ANNÉE DES CHANGEMENTS

1 2014 : ANNÉE ÉLECTORALE, ANNÉE DE RÉFORMES



L'année 2014 aura été marquée par de nombreux changements tant réglementaires, qu'institutionnels et par l'aboutissement de projets phares. Le contexte est complexe : renouvellement du paysage politique, recomposition des périmètres territoriaux, rythme législatif qui s'emballe. Les nouvelles exigences auxquelles les collectivités doivent répondre dans un contexte économique contraint impliquent une forte réactivité de la part de l'Agence. Cette dernière met tout en œuvre pour s'adapter et répondre aux besoins des territoires.

Un paysage politique fortement renouvelé

Fait majeur de l'année 2014, le renouvellement des instances politiques. Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ont bouleversé le paysage municipal de l'Isère avec près de 50 % de nouveaux maires ! À l'issue des deux tours plusieurs grandes villes et de nombreuses communes ont placé à leur tête un nouveau maire. À l'échelle des intercommunalités, il est souvent nécessaire de composer avec une majorité qui a changé de visages. De nouveaux équilibres sont à construire.

A la suite de ces changements, les instances de l'Agence ont été entièrement renouvelées lors de l'Assemblée générale du 7 juillet 2014 et, en lien avec l'évolution du règlement intérieur, fortement élargies : l'Assemblée générale compte désormais 244 représentants (+ 94), le Conseil d'administration 34 (+ 6) et le Bureau, 17 (+ 7). Jean Paul Bret, réélu président du Pays voironnais (CAPV) et maire de Le Pin, assure un second mandat à la présidence de l'Agence jusqu'en 2020.

Une nouvelle année électorale se profile en 2015, avec les départementales en mars et les régionales en décembre. Le paysage des collectivités territoriales se prépare à de nouveaux bouleversements, avec une nouvelle carte cantonale et une nouvelle carte des régions.



Une proportion de nouveaux maires qui va bien au-delà du tiers constaté pour les derniers mandats. Concernant l'ensemble des élus municipaux, le renouvellement serait proche des 60 %. Une ampleur inédite !

Un rythme accéléré de lois et de réformes

Alors que les documents d'urbanisme sont élaborés pour une période d'environ 10 à 15 ans, les lois se succèdent à un rythme particulièrement intense depuis la loi SRU, au point qu'à peine promulguées, certaines dispositions de la loi ALUR sont déjà modifiées par la loi Pinel ou la loi sur l'avenir de l'agriculture.

TOUR D'HORIZON DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

>Premier volet de la réforme de la décentralisation, la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Mapam ou Maptam) a été promulguée le 27 janvier. Parmi ses dispositions, le statut de métropole est précisé. Pour la première fois depuis la fondation des communautés urbaines en 1966, le Parlement a imposé la création par la loi de nouvelles entités intercommunales, en décidant d'accorder le statut de métropole à Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse qui voient leurs compétences renforcées par rapport aux autres intercommunalités. La transformation de la communauté d'agglomération grenobloise en métropole au 1er janvier 2015 est une évolution majeure.

Concernant les territoires ruraux, la loi MAPAM a redonné une base juridique aux Pays, avec la création du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

>En matière de politique de la ville, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, a défini une nouvelle géographie d'intervention dans le but de simplifier les dispositifs et renforcer les moyens existants à destination des quartiers prioritaires.

Présente depuis plusieurs années auprès de la Métro sur l'observation de la cohésion sociale, l'Agence a participé en 2014 à la définition de la géographie prioritaire dans le cadre de la loi Lamy et la définition d'indicateurs pour la géographie du fonds de cohésion sociale métropolitain.

>La loi du 18 juin relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, instaure de nouvelles règles d'aménagement commercial. Elle complète les modifications apportées par la loi ALUR sur le volet commercial des SCoT en reformant le régime des autorisations d'aménagement commercial.

>La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 11 septembre, affiche plusieurs objectifs traduits dans le code de l'urbanisme, dont la performance économique, environnementale et sociale avec le développement de l'agro-écologie, la préservation de l'espace agricole et la lutte contre l'artificialisation

des terres, etc.

>Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 a été adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 2014, et plusieurs de ses mesures vont impacter les finances locales.

>Enfin, le premier volet de la réforme territoriale, adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014, a notamment proposé une nouvelle carte à 13 régions.

Et ce n'est pas fini. Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) propose la création d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) qui devrait se substituer aux divers schémas existants dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la lutte contre le réchauffement climatique. Ce même projet de loi prévoit également le regroupement d'établissements publics de coopération intercommunale à hauteur de 20 000 habitants minimum. On voit l'importance d'un tel texte pour le futur de l'Agence d'urbanisme, tout comme le projet de loi sur la transition énergétique qui pourrait également avoir des impacts sur le contenu des documents d'urbanisme...

C'est une « course contre la montre » qui s'engage pour certaines communes et leurs groupements. Les exigences institutionnelles imposent à certains de se constituer en EPCI ; ils ont aussi l'obligation de répondre à certaines échéances législatives, telles que la « grenellisation » (devenant du même coup « grenalourisation » avec l'intégration des apports de la loi ALUR) ou encore la mise en compatibilité de leur PLU avec des documents supra communaux, en premier lieu le SCoT.

Dans ce contexte, l'Agence doit faire face à des demandes toujours plus nombreuses des territoires pour faire évoluer leur document d'urbanisme. La fin d'année 2014 a de ce fait connu un fort regain d'activité pour répondre aux multiples demandes.

QU'EN EST-IL DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU (LOI ALUR) SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Pour la Métropole, les choses sont assez simples puisque son statut implique un transfert de plein droit de la compétence PLU depuis le 1er janvier 2015. Pour les communautés de communes et les communautés d'agglomérations, le transfert de la compétence PLU sera effectif au plus tard le 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage est contre. Dans la région grenobloise, certaines intercommunalités du Vercors ou de la Chartreuse ont procédé à un transfert volontaire anticipé.

Trois autres ont initié une démarche en vue du transfert.

Selon Philippe Couillens, juriste à l'Agence, « *il est intéressant de voir qu'au travers de cette loi se crée un mouvement de fond sur l'intérêt d'aborder le PLU à une échelle plus large que celle de la commune, d'engager un travail collectif. Certaines intercommunalités pourraient être rassurées par celles qui s'y attèlent déjà, en percevant le gain plutôt que la perte.* »

Pour les communes, certaines ont un PLU depuis de nombreuses années, quand d'autres sont toujours dotées d'un POS. Créé il y a près de 50 ans, le POS symbolise l'extension urbaine alors que depuis la loi SRU de 2000, il convient de favoriser le renouvellement urbain et de lutter contre l'étalement. Cela crée un réel déséquilibre entre les communes, accentué par le fait que celles couvertes par un PLU sont soumises à des contraintes (Grenelle) auxquelles échappent les communes en POS. Pour accélérer l'émergence des PLU, la loi ALUR acte la caducité des POS au 1^{er} janvier 2016... mais si celui-ci est mis en révision avant le 31 décembre 2015, ses dispositions continuent à s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLU et au plus tard jusqu'au 26 mars 2017 !

LA PRIMAUTÉ DU PLU FACE AU SCoT ET À LA LOI ENE

Si les EPCI, compétents en matière de PLU, ont pour objectif d'élaborer un PLUi, les PLU de leurs communes membres doivent notamment se mettre en compatibilité avec le SCoT au plus tard le 28 mars 2017, ou en conformité avec la loi ENE avant le 1^{er} janvier 2017. Pour privilégier le PLUi, la loi du 20 décembre 2014 suspend ces deux délais ainsi que celui de la caducité des POS, à condition qu'un PLUi soit engagé avant le 31 décembre 2015. À condition aussi qu'il respecte les échéances relatives au débat sur le PADD avant le 27 mars 2017 et à l'approbation du PLUi au plus tard le 31 décembre 2019.



UNE VEILLE JURIDIQUE ASSURÉE PAR PHILIPPE COUILLENS, JURISTE À L'AGENCE

« Je suis là pour répondre aux besoins en conseils juridiques de mes collègues et des partenaires membres. Mon rôle est de réaliser une veille juridique qui nous permet de publier des notes vulgarisées et d'animer des séminaires. Cette veille est d'autant plus nécessaire que le droit de l'urbanisme est une matière mouvante. Or, l'instabilité législative crée des risques juridiques ; elle est source de contentieux. Autant le dire : le principe de simplification est un mythe ! Car le problème de la loi en général réside dans les changements systématiques, entre avancées et contrepieds. La loi ALUR, dont certaines dispositions sont entrées en vigueur en mars 2014, en est un bon exemple. Ce texte qui programme le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités est ambitieux mais il envoie parfois des messages contradictoires. »



DES PLU AU PLUi, PAR ANNE-MARIE MAÜR, CO-RÉFÉRENTE MÉTROPOLE

« Le PLU sera le document réglementaire sur l'usage des sols à l'échelle de la Métropole. En 2015, la Métropole va administrer les PLU des communes qui sont en cours d'élaboration ou de révision pour en assurer la viabilité juridique. Elle pourra aussi inciter les communes à harmoniser leurs orientations inscrites au PADD avec les enjeux intercommunaux. Le premier PLUi comblera les projets des communes avec les politiques communautaires, là où elles en sont. Il s'agit d'abord de rassurer, d'avancer pas à pas dans cette nouvelle échelle en optimisant et capitalisant ce qui existe à tous les niveaux. L'Agence qui accompagne de nombreux PLU a déjà pu visualiser ce qui, au niveau communal, pourra servir l'échelle intercommunale, et réciproquement. »

Pour vous aider à prendre la mesure de ces changements, des notes juridiques à télécharger sur

www.aurg.asso.fr



Notes parues en 2014 :

- > Décrypter les principales dispositions du volet urbanisme de la loi ALUR
- > Le toilettage du droit de préemption
- > La concertation facultative en amont des projets soumis à permis de construire ou d'aménager
- > La modernisation des documents d'urbanisme selon la loi ALUR du 24 mars 2014
- > Les apports de la loi ALUR du 24 mars 2014 sur le code de l'urbanisme

LOI ALUR

CE QUI CHANGE POUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

Promulguée le 24 mars 2014, puis publiée au Journal Officiel le 26 mars, la loi pour un accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) est entrée en vigueur dès le 27 mars 2014 pour certaines de ses dispositions. Ce texte ambitieux, qui s'inscrit pleinement dans le sillon tracé par la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, modifie de manière importante le code de l'urbanisme (documents d'urbanisme, droits de préemption, opérations d'aménagement, contentieux...). Retour sur les principales dispositions du volet urbanisme de la loi ALUR :

> Le rôle stratégique du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

La loi ALUR confirme le caractère incontournable et intégrateur du SCoT en précisant certaines dispositions de la loi ENE. Celui-ci doit être compatible et prendre en compte les plans ou schémas de rang supérieur pour les « diffuser » dans les documents de rang inférieur. Afin d'accélérer la mise en œuvre des SCoT approuvés à partir du 1^{er} juillet 2015, le délai de mise en compatibilité des PLU est ramené à un an au lieu de trois, sauf si une révision est rendue nécessaire : dans ce cas le délai de trois ans est maintenu. Ces derniers n'ont donc pas à vérifier qu'ils sont compatibles avec les documents hiérarchiquement supérieurs au SCoT. La loi ALUR renforce le principe d'urbanisation limitée en absence de SCoT, afin d'étendre la couverture du territoire par les SCoT. Par ailleurs, elle interdit la délimitation d'un périmètre de SCoT sur le périmètre d'un seul EPCI depuis le 1^{er} janvier 2014, afin de favoriser

l'émergence de PLUi. Mais certaines autorités compétentes en matière de PLU et non couvertes par un SCoT peuvent élaborer des documents tenant lieu de SCoT (PLU intercommunal, schéma de secteur, charte de PNR...).

> Vers des PLU intercommunaux pour mieux lutter contre l'étalement urbain

Mesure emblématique, la loi ALUR acte le transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et de communes. Ce transfert doit prendre effet avant le 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage comprenant au moins 25 % des communes et 20 % de la population s'y oppose dans les trois mois précédant le transfert (des discussions sont en cours dans le cadre du projet de loi « Macron » pour modifier les conditions d'opposition au transfert de compétence).

Le PLU devient un outil phare de lutte contre l'étalement urbain, la loi ALUR complétant son contenu d'une analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il doit également exposer les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans cet objectif, la loi ALUR supprime la possibilité de fixer un coefficient d'occupation des sols et une surface minimale de terrain dans un PLU (qui demeurent néanmoins applicables pour les communes encore dotées d'un POS).

Enfin, la loi ALUR annonce que les POS sont caducs à compter du 1^{er} janvier 2016, sauf si leur mise en révision a

été prescrite avant le 31 décembre 2015 (application prolongée jusqu'au 26 mars 2017).

Une dérogation, introduite par la loi sur l'avenir de l'agriculture, est possible lorsqu'un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu ou une carte communale fait l'objet d'une annulation ou d'une déclaration d'illégalité avant le 31 décembre 2015 : dans ce cas, la décision du juge administratif peut remettre en vigueur le POS immédiatement antérieur. Le principe de caducité des POS est également suspendu sous certaines conditions si la commune appartient à un EPCI compétent en matière de PLU ayant prescrit l'élaboration d'un PLUi au plus tard le 31 décembre 2015.

> Le toilettage du droit de préemption

Dans un contexte où les pouvoirs publics cherchent à libérer les possibilités de construire, la loi ALUR s'attache à élargir le champ d'application du droit de préemption et à en sécuriser la procédure. L'acquisition de biens en vue de la réalisation d'opérations de construction à usage d'habitation notamment est facilitée.



Projet de loi de finances 2015 : des collectivités sous pression, une réflexion à engager ?

En pleine réforme de la décentralisation et au cœur d'un nouveau cycle électoral, la capacité des collectivités locales à investir est soumise à des contraintes fortes qui risquent, si elles persistent, de transformer les dépenses d'investissement en variable d'ajustement, avec de possibles conséquences en termes d'aménagement du territoire, d'entretien du patrimoine, d'activité économique et d'emplois... La baisse de la dotation de l'État sera reconduite jusqu'en 2017, avec une baisse de 3,7 Md€ par an entre 2015 et 2017.

Pour l'Agence, très impliquée, avec d'autres acteurs, dans la fabrique de la ville et des territoires, c'est une donnée majeure qui appelle à reconsidérer ses modalités d'intervention et à s'engager, aux côtés des collectivités, dans la recherche de solutions nouvelles.



POUR MÉMOIRE :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 40 Md€ environ en 2014, ce qui signifie une baisse des dotations aux collectivités locales de 1,5 Md€, selon la répartition suivante :
> 840 M€ pour le bloc local (70 % pour les communes et 30 % pour les intercommunalités)
> 476 M€ pour les départements

LA PAROLE AUX ÉLUS

Le Congrès des maires de l'Isère, auquel l'Agence participe dans le cadre partenarial de la Plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée en Isère, est une occasion importante de rencontres et d'échanges avec les élus. Nous sommes allés à leur rencontre le 11 octobre pour recueillir leur témoignage.

UN CONSEIL ET UNE AIDE À LA DÉCISION

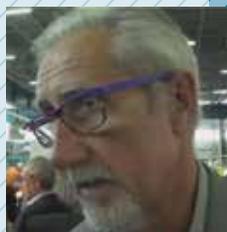
« L'Agence d'urbanisme ? C'est un conseil et une aide à la décision pour les élus. Politiquement on a une feuille de route, mais techniquement il faut la décliner. Elle rend lisible les règlements et nous aide à mettre en conformité ce que politiquement nous voulons... Elle nous a accompagnés dans la réalisation de notre PLU, qui était le grand projet du mandat précédent. C'est un travail qui a été suivi de bout en bout. Sur le mandat qui vient, avec notre intégration à la métropole grenobloise, nous aurons beaucoup à travailler. »

Jean-Paul Trovero, maire de Fontaine

UN PANEL DE PROFESSIONS

« On est en phase de révision de notre PLU, donc c'est une aide très importante, capitale. À l'Agence vous avez un panel de professions intéressantes, des urbanistes, des juristes, des paysagistes... Tout ce qu'il faut pour garantir une procédure la mieux faite possible, donc la moins attaquable. »

Dominique Bonnet, adjoint au maire de Montbonnot



UN ORGANISME D'EXPERTISE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

« Ce sont des experts, notamment en matière d'aménagement durable, avec qui nous avons construit un vrai partenariat, depuis de nombreuses années... J'ai vu l'Agence changer, elle s'est modernisée... Elle l'a fait en bonne intelligence, c'est un outil dynamique sur lequel les collectivités peuvent compter. »

Pierre Verri, maire de Gières

UN OUTIL PRÉCIEUX POUR SORTIR DU QUOTIDIEN

« Pour moi, c'est un outil précieux au service des territoires : pour conduire des études, pour arriver à sortir du quotidien, pour regarder à long terme. J'attends beaucoup de l'ingénierie publique. Il faut que tout le monde travaille ensemble pour partager les intelligences, les compétences... Ça me paraît vraiment essentiel en période de crise. Les moyens des collectivités se raréfient, on doit mieux utiliser nos ressources publiques... Il existe de gros enjeux en matière de logement, vulnérabilité, transition énergétique, déplacements... Il y a vraiment des solutions à proposer aux habitants. »

Christine Garnier, VP Grenoble-Alpes Métropole à l'habitat, au logement et à la politique foncière



NOUS FAIRE MONTER EN DIMENSION TERRITOIRE

« L'Agence recouvre tous les aspects d'observation, d'analyse, de partage des constats, de prospective... C'est essentiel pour nous, les élus locaux, qui avons un peu la tête dans le guidon... C'est important d'avoir un appui qui nous fait monter en dimension territoire... Elle montre une vraie volonté de s'adapter, de répondre au mieux aux nouvelles demandes. »

Francie Mégevand, maire d'Eybens



ELLE EST À L'ÉCOUTE

« Je ne la connaissais pas avant puisqu'on travaille avec l'Agence depuis 3 ans ; en tout cas elle est à l'écoute, nos relations sont importantes avec elle. »

Pascal Payen, président de la CC des Vallons de la Tour



ELLE DONNE DES ÉLÉMENTS DE CADRE AUX ÉLUS

« Avec son Projet, l'Agence a pris le temps nécessaire pour réfléchir à son positionnement, aux recoupements indispensables avec d'autres acteurs d'ingénierie existants. Qui elle a évolué, elle s'est bien replacée... Dans la complexité actuelle des lois, des enjeux, il faut savoir donner aux élus les éléments du cadre qui les amènent à se positionner par rapport à leur projet de territoire et qui les guident... »

Christophe Ferrari, maire de Le Pont-de-Claix, président de Grenoble-Alpes Métropole



IL FAUT APPRENDRE À TRAVAILLER ENSEMBLE

« D'une façon générale le métier des agences a évolué dans un sens plus partenarial, notamment en lien avec d'autres outils d'ingénierie, parce que l'aménagement des territoires est complexe, transversal... Plus personne aujourd'hui ne peut imaginer avoir toutes les compétences en son sein. Il faut apprendre à travailler ensemble, ce que font les agences. »

Alain Cottalorda, président du Département de l'Isère



UN APPUI ET UNE AIDE POUR LES ÉLUS

« On est une commune moyenne, avec des services plus développés qu'une petite commune mais pas encore assez pour répondre à tous les besoins. On a besoin d'assistance, d'analyse au service des projets. Un organisme public comme l'Agence est d'autant plus intéressant. »

Bertrand Spindler, maire de la Tronche



2 2014, TRAIT D'UNION ENTRE DEUX PROJETS D'AGENCE

Le projet d'Agence 2011-2014, qui structure notre activité depuis son approbation, est arrivé à son terme. Les résultats des dix chantiers stratégiques peuvent être appréciés à des degrés divers, mais le bilan général est clairement positif. Cependant, les mutations en cours appellent à nouveau des évolutions importantes, à traduire dans un acte II du Projet, engagé à l'automne.

L'Agence 2014 : un outil partagé dont l'expertise est reconnue

Depuis 48 ans, l'Agence d'urbanisme accompagne les évolutions de la grande région grenobloise. Dans le paysage de l'ingénierie publique territoriale, elle tient une place particulière, tant par son modèle économique qui favorise la représentativité de nombreuses collectivités locales, que par ses cœurs de métier historiques que sont la planification et l'observation. Sa grande diversité disciplinaire et sa capacité d'intervention à des échelles très différentes, facilitent le partage d'expériences et de connaissances et, de plus en plus, les collaborations. Dans l'expertise comme dans l'action, elle constitue un appui pour les services des collectivités, qui se traduit chaque année par la construction du programme partenarial, issu de la commande conjointe de ses membres. Plus qu'un outil mutualisé, dont la composition n'a cessé de s'élargir, elle est devenue au fil du temps, un acteur du développement local, creuset d'idées, de méthodologies et de propositions au service de tous les territoires.

L'Agence d'aujourd'hui n'est évidemment pas celle de ses débuts. Ce qui marque sa sphère d'intervention, c'est le mouvement, et ce qui caractérise l'outil, c'est sa capacité à questionner son utilité publique, à se tenir en alerte et à s'adapter en permanence. Aujourd'hui le rythme s'accélère. En 2010, l'Agence était mise en situation d'évoluer fortement : ce qu'elle a fait dans le cadre de son projet d'Agence 2011-2014. Ses choix stratégiques forts, l'élargissement de son champ de compétences originel, l'évolution de son assise territoriale, le lien rétabli avec le monde politique et sa complète réorganisation, lui ont permis de se démarquer nettement des bureaux d'étude et de reconquérir la confiance des élus et des territoires. Cette dynamique doit se poursuivre, sur de nouvelles bases.

L'histoire ne s'arrête pas là. L'immobilisme n'est pas dans l'ADN de l'Agence. L'Agence - c'est l'essence même de son existence - doit encore et toujours s'adapter, voire se renouveler : pour remplir ses missions d'expertise, de diagnostic et de proposition auprès des collectivités, elle est tenue de porter loin le regard et, pourquoi pas, se montrer « inspirante ». Ainsi, selon Jean Rottner, le nouveau président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), les agences ont « un rôle d'aiguillon ».

LA NÉCESSITÉ DE REQUESTIONNER LE PROJET INITIAL : DES RUPTURES AUX DÉFIS

A la fin de l'année 2014, l'Agence a engagé l'actualisation du projet initial. En effet, l'évolution très importante de l'environnement institutionnel et législatif, la transformation de la Métro en Métropole, la montée en puissance de la Région, mais aussi la baisse des capacités financières des collectivités locales et les démarches de mutualisation constituent un contexte de ruptures qui imposent à l'Agence de réviser à nouveau son positionnement (nouvelles approches pour fabriquer la ville et le territoire par exemple). En outre, les nouveaux élus ont exprimé leur volonté de voir l'Agence intervenir davantage sur les grands défis auxquels leurs politiques doivent répondre.

D'autres éléments de contexte méritaient également d'être pris en compte, comme la volonté du législateur de favoriser la réalisation de PLUi, qui soulève une demande forte d'accompagnement de la part des territoires. Cela incite l'Agence à réinvestir le champ de la planification en lui apportant une nouvelle dimension plus stratégique et opérationnelle, en articulation étroite avec les politiques publiques. Il lui faut également mettre en place une organisation adaptée pour répondre aux besoins de la Métropole sans pour autant ignorer la demande des autres territoires.

Enfin, l'abandon du Pôle métropolitain du Sillon Alpin et l'émergence de nouvelles coopérations territoriales appellent notre organisme à redéfinir ses collaborations avec l'Agence de Lyon et à se préparer à collaborer avec d'autres agences dont la création est en discussion (Savoie par exemple).

Les fondations du Projet d'Agence 2015-2020

De nouveaux défis auxquels l'Agence doit se préparer à répondre. Les cœurs de métier de l'Agence, planification et observation, constituent un ancrage fixe et solide pour les territoires pris dans le flot des mutations. Ce sont donc des atouts à conforter, mais en posant un regard nouveau sur leur contribution aux politiques territoriales... C'est pourquoi les élus, à l'issue d'une première phase de débats, ont fait connaître leur volonté de voir l'Agence intervenir davantage sur les grands défis qui se présentent aux territoires.

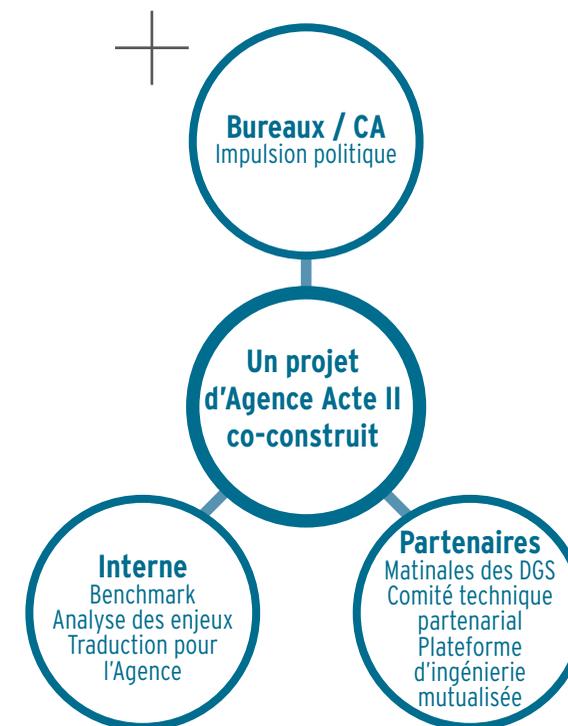
8 GRANDS ENJEUX ONT ÉTÉ POINTÉS PAR LES ÉLUS FIN 2014

- La transition énergétique
- La protection de la biodiversité
- La protection de la santé et du bien-être
- Le maintien de la cohésion sociale
- Le développement de nouvelles mobilités
- La prise en compte de l'interdépendance des territoires et des nouvelles logiques qui en découlent pour l'économie territoriale
- Le développement des villes et des territoires intelligents
- Le développement des processus participatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des projets publics

À la demande de ses membres, dès la fin 2014, l'Agence a entrepris un travail de recherche et de réflexion relatif à chacun de ces enjeux. Elle a engagé un état des lieux de la connaissance, des pratiques et des dynamiques locales, ainsi que des concepts émergents, à partir desquels structurer une offre de services renouvelée. Au regard des nouveaux besoins, il lui faut encore faire évoluer ses méthodes et ses savoir-faire, pour mieux prendre en compte les systèmes territoriaux, mieux appréhender les modes de vie, intégrer les apports de la technologie et du numérique... Partie prenante des systèmes territoriaux et des réseaux d'acteurs, elle va devoir développer un savoir-faire spécifique sur la gestion des processus (concertation, médiation, intercession...) : c'est en effet une nécessité pour organiser le dialogue interterritorial, comme pour permettre l'association des citoyens.

PORTÉ RÉSOLUMENT PAR LES ÉLUS, LE PROJET A VOCATION À DÉFINIR COLLECTIVEMENT LE RÔLE QUE L'AGENCE DOIT TENIR POUR LES ANNÉES À VENIR

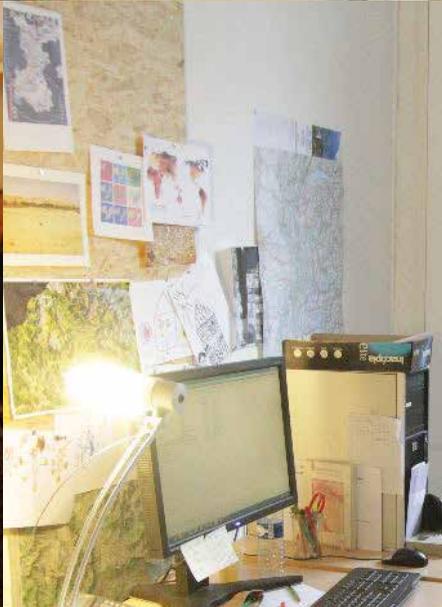
Il est également nécessaire pour se positionner dans l'offre d'ingénierie publique (interne ou externe aux collectivités) et dans l'offre privée. Il constitue enfin un point de référence et un horizon nécessaires pour les salariés dans l'exercice quotidien de leur mission.



3 GRANDES ÉVOLUTIONS DOIVENT ÊTRE MISES EN CHANTIER EN 2015

- Une évolution relative au territoire d'intervention de l'Agence
- Une évolution relative au positionnement de l'Agence
- Une évolution relative à son offre de services

partie 2



LA VIE DE L'AGENCE

La vie des instances

L'Assemblée Générale se compose de tous les représentants des personnes morales membres de droit ou adhérents.
Le Conseil d'administration, composé des membres de droit, est l'organe de décision et de contrôle.

L'AG ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ET LE CA DU 5 MARS

L'Assemblée générale extraordinaire a adopté à l'unanimité la modification des statuts de l'association induite par les nouvelles modalités de cotisation validées lors du CA du 26 juin 2013 ; elles renforcent le niveau intercommunal et permettent de conserver l'équité entre toutes les natures et secteurs de membres.

Découvrir les nouveaux statuts de l'Agence



L'Assemblée générale ordinaire, conformément à ces nouveaux statuts, a approuvé à l'unanimité la composition statutaire du Conseil d'administration, représentants membres de droit. Ce dernier a, quant à lui, approuvé à l'unanimité la composition statutaire du Bureau, représentants membres de droit plus personnes invitées. La modification des articles 2 et 3 du règlement intérieur a également été approuvée. Le programme mutualisé d'activité 2014 (version II) dimensionné à hauteur de 5 390 jours d'activité (dont 1 630 jours socle), a été adopté à l'unanimité. **Le CA a donné tout pouvoir au président dans le cadre du recrutement du nouveau directeur général de l'Agence, suite au départ de Jean-Michel Evin, directeur de 2011 à 2014.**

L'AG ET LE CA DU 7 JUILLET

Lors de l'Assemblée générale du 7 juillet 2014, le nouveau directeur Benoit Parent a présenté l'outil Agence aux membres nouvellement élus sur le mandat électoral 2014-2020. Conformément aux nouveaux statuts, une présentation du CA, composé de tous les représentants des membres de droit, a été faite aux membres de l'AG. **Le CA a élu à l'unanimité le président, Jean-Paul Bret, pour un deuxième mandat au sein des instances de l'association.** La nouvelle composition du bureau a été adoptée à l'unanimité. Les comptes 2014, affichant un résultat excédentaire, ont été arrêtés à l'unanimité par les membres du CA afin d'être présentés, pour affectation du résultat, à la prochaine AG. Le budget prévisionnel 2014 deuxième visée, adopté à l'unanimité, a été établi sur la base des nouvelles cotisations d'adhésion. Un budget stable par rapport à la 1^{ère} visée, répondant à une exigence de prudence et de vigilance dans le contexte institutionnel (année électorale, modification du mode de cotisations, réflexion sur les besoins en ingénierie, passage en métropole). Le programme d'activité 2014 version III, dimensionné à hauteur 5 584 jours d'activité, dont 1 630 jours pour le socle, a été adopté à l'unanimité ne faisant apparaître que peu de variations depuis la version II.

L'AG ET LE CA DU 14 OCTOBRE

L'AG a adopté à l'unanimité les rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2013, les comptes de l'exercice 2013 et l'affectation du résultat en report à nouveau, et quitus a été donné au CA pour sa gestion. Le rapport moral du président pour l'année 2013, approuvé par l'AG a fait valoir une étape-clé de la vie de l'Agence, engagée dans une dynamique d'évolutions importantes. Le contexte a véritablement permis de « mettre à l'épreuve » les choix stratégiques du Projet d'Agence 2011-2014. En dépit des incertitudes et d'une intense activité, ces choix ont montré leur pertinence en révélant la capacité d'adaptation de l'outil aux besoins des territoires, tant sur les cœurs de métiers que sur les sujets nouveaux. Le CA a adopté le rapport d'activité 2013. Le budget 2014, 3^e visée, a été adopté, intégrant un résultat prévisionnel excédentaire. Le programme d'activité 2014 (version IV) a été adopté à hauteur de 5 900 jours d'activité dont 1 630 pour le socle partenarial. Les évolutions portent notamment sur la montée en puissance des demandes de PLU des communes, les missions concernant la planification en lien avec la compatibilité SCoT / ALUR et Grenelle et des ajustements sur certaines missions.

L'AG ET LE CA DU 18 DÉCEMBRE

Le budget prévisionnel 2015, première visée, a été arrêté en CA et adopté en AG. Un budget qui répond à une exigence de prudence destinée à préserver la capacité de l'Agence à répondre aux nouveaux enjeux des territoires. Lors du CA, le bilan d'activité 2014 et la présentation des orientations du programme mutualisé d'activité 2015, version I, ont été adoptés, soit un programme d'activité 2015 à hauteur de 4 639 jours d'activité, dont 1 630 jours socle. Enfin, une information a été donnée sur la démarche et les grandes étapes du projet d'Agence 2015-2020 acte II : principaux enseignements des étapes politiques et techniques de la phase 1 ainsi que les questions posées et les orientations stratégiques qui s'en dégagent sur l'année 2015.

BUREAUX

Durant l'année 2014, le bureau s'est réuni quatre fois. Les ordres du jour ont porté principalement sur le Projet d'Agence 2015-2020, acte II (sensibilisation, enjeux / questionnements, orientations stratégiques).

- 1 2 Assemblée générale du 7 juillet 2014
- 3 Assemblée générale et Conseil d'administration du 14 octobre 2014
- 4 5 Assemblée générale et Conseil d'administration du 18 décembre 2014



2 LA RESSOURCE HUMAINE : ILS SONT VOS INTERLOCUTEURS

Depuis 2012, l'Agence est configurée en trois cadres fonctionnels dédiés au pilotage des projets ; la gouvernance s'organise autour du Comité de direction, du Comité de programme et des réunions de coordination qui sont des temps de partage et d'ajustements essentiels. L'équipe se renouvelle en partie chaque année, tout en se maintenant à une cinquantaine de personnes. Principal mouvement, le remplacement de Jean-Michel Evin à la fonction de Direction par Benoît Parent, lui-même remplacé à la tête du cadre Stratégies et Territoires par Frédéric Pontoire.

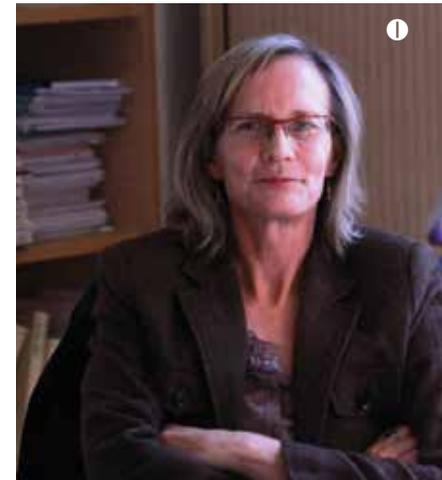
L'équipe de direction

(Configuration du Comité de direction - Septembre 2014)

BENOÎT PARENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL

À l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise depuis 2002, responsable du cadre Stratégies et Territoires depuis 2010, Benoît Parent succède à Jean-Michel Evin. Homme de terrain et de projet autant que de convictions, il entend poursuivre la ligne stratégique et se saisir des évolutions de contexte pour engager l'Acte II du Projet d'Agence, en étroite relation avec le président Jean-Paul Bret et avec l'équipe. À 40 ans, titulaire d'un DESS Aménagement, Urbanisme et Développement local, urbaniste OPQU et auditeur IHEDATE 2014, il prend la tête de l'Agence avec la volonté de construire une ingénierie publique à l'écoute, efficiente et innovante, alliée reconnue des territoires de demain.

« Partenaire et alliée historique de tous les territoires de la grande région grenobloise (...) l'Agence est en adaptation permanente. Sa capacité à corréliser le politique et le technique en continu fait sa force et sa spécificité dans le paysage de l'ingénierie publique. Les élus, représentés au sein d'une AG renouvelée en 2014 sont au cœur même de l'Agence : ils façonnent l'outil à la mesure de leurs besoins. Ils disposent ainsi d'une qualité d'écoute, d'une lecture stratégique, d'une expertise technique, d'une souplesse de solutions, d'une cohérence de vues et d'action probablement sans égale. Pour moi, l'Agence est un trait d'union : entre territoires, entre acteurs, entre passé et devenir... Je suis de ceux qui pensent que les périodes difficiles ouvrent la porte à l'innovation. Comment faire mieux, faire autrement, plus utile et plus efficace avec moins de moyens ? Avec l'ensemble de l'équipe nous relevons le défi. »



- ❶ **Renée Wessels** Directrice administrative, financière et ressources humaines
- ❷ **Florence Duband** Assistante de direction
- ❸ **Anne-Marie Maïr** Co-responsable du Cadre Stratégies et territoires
- ❹ **Murielle Pezet-Kuhn** Co-responsable du Cadre Développement durable, mobilités et sociétés
- ❺ **Frédéric Pontoire** Co-responsable du Cadre Stratégies et territoires
- ❻ **Emmanuel Boulanger** Co-responsable du Cadre Développement durable, mobilités et sociétés

UN FONCTIONNEMENT
ET UN MANAGEMENT OPTIMISÉ
AUTOUR DE TROIS INSTANCES :

- > **Le Comité de direction** qui assure le suivi des orientations stratégiques et budgétaires et la politique ressources humaines ;
- > **Le Comité de programme** qui assure le suivi et l'évaluation du programme d'activité ;
- > **Le Comité de coordination** qui assure le suivi de l'avancée des projets et l'organisation opérationnelle au sein des cadres.

L'EQUIPE 2014

L'Agence est configurée en trois cadres opérationnels au sein desquels elle mobilise des équipes transversales, au service de l'efficacité des projets et de l'optimisation des coûts.

AU 31/12/2014

- > Mobilités et déplacements
- > Habitat et société
- > Politiques foncières
- > Economie territoriale
- > Environnement Paysage

Cadre Développement durable, mobilités et société

Responsables : Emmanuel Boulanger*, Murielle Pezet-Kuhn*

Assistante : Yma Boccaletti

Études : Olivier Baillys, Philippe Colleu*, Gabriel Fablet, Nathalie Henner, Gabriel Jourdan *, Cédric Lomakine, Hugues Merle *, Christelle Mioland, Emmanuel Raoult, Isabelle Reynaud, Sabine Sirugue-Perret *, Julie Villard Anouck Gagnière, Amélie Miqueau, Marie Pesenti

Direction
Benoît Parent et Renée Wessels
Assistante de direction : Florence Duband

L'Espace des projets de l'Agence

Cadre transversal : intelligence territoriale, communication, ressources et moyens

Responsables : Benoît Parent* et Renée Wessels*

Isabelle Beaudoin, Anne-Lise Benard, Maryse Delmont, Fabien Martinez, Françoise Pichavant *, Maryvonne Prévost, Ludovic Delhomme, Martine Goujon, Anne Quantin-Pottecher *, Denis Biguet, Pascale Michel, Alicia Turc

Communication et gestion de l'information

Observation : développement et méthode

Représentation, administration, moyens techniques et ressources humaines

Cadre Stratégies et territoires

Responsables : Anne-Marie Maür*, Frédéric Pontoire*

Mission SCoT RUG : Murielle Pezet-Kuhn*

Assistante : Fatima Deffous

Études : Sabrina Andrieu, Sam-Soan Bailly-Larre, Constant Berrou, Kader Boukerrou, Philippe Couillens, Audrey Daste, Jean-Marc Espié, Laurent Gagnière *, Jan Kaczorowski, Dorian Martin, Christian Place, Colombe Buevoz, Clément Sans, Sophie Vicario

- > PLU intercommunaux et communaux
- > Planification SCoT, SDS, PNR
- > Coopération et stratégies métropolitaines, relations villes-massifs
- > Projets urbains, quartiers durables
- > Programmation stratégique

*membres du Comité de programme

partie 2

+ 27 21

48 salariés soit
47 équivalent temps plein (etp)

2 apprentis
(Clément Sans et Marie Pesenti)

Ils sont experts en...

urbanisme

projet urbain

foncier

habitat

aménagement

mobilités / transports

environnement / biodiversité / paysage

économie / commerce

droit de l'urbanisme

Mouvements : Yolande Auguet, Rachel Bernard, Fabrice Bouvier, Pierre Clap, Julien Clémenti (fin CDD), Jean-Michel Evin, Sylviane Zimero et Emilie Zydownik (fin CDD) ont quitté l'Agence. Constant Berrou et Anouck Gagnière (CDD), chargés d'études ; Isabelle Beaudoin (CDD-administration), Maryse Delmont (CDD-accueil) ont rejoint l'équipe.

Qui sont vos interlocuteurs privilégiés ?

RÉFÉRENTS TERRITOIRES

Sécialistes de vos territoires ou organismes, garants du suivi du programme d'activité, véritables traits d'union entre l'Agence et vous, les référents territoires vous accompagnent et vous conseillent en continu. Ils ont à charge de faire circuler l'information, de faire remonter vos attentes au sein des équipes projets et d'assurer l'interface lors de la préparation du programme partenarial.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

① **Anne-Marie MAÜR**

Directrice d'études, Responsable du cadre Stratégies et territoires,
anne-marie.maur@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 26

② **Françoise PICHAVANT**

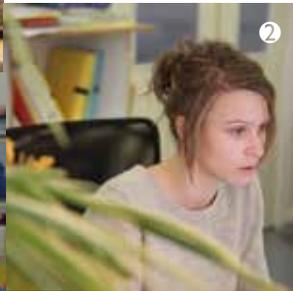
Directrice d'études Observation,
francoise.pichavant@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 13

« Un partenariat très stimulant pour l'Agence, avec un territoire d'impulsion qui va toujours de l'avant, depuis le premier projet d'agglomération en 2003, jusqu'au projet de Métropole en 2015... »

partie 2



1 « Le Pays Voironnais : un territoire d'intervention passionnant pour des urbanistes ! »



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS VOIRONNAIS
1 **Emmanuel BOULANGER**
Responsable du cadre Développement durable, mobilités et société, Directeur d'études Habitat/Ville
emmanuel.boulanger@aurg.asso.fr,
04 76 28 86 50
2 **Audrey DASTE**
Chargée d'études Territoires,
audrey.daste@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 57



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN
ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLONS
DE LA TOUR
3 **Sabine SIRUGUE - PERRET**
Chargée d'études principale Territoires / Habitat
sabine.sirugue@aurg.asso.fr, 04 76 28 12 64

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE-EST
4 **Murielle PEZET-KUHN**
Directrice d'études planification et environnement, Responsable du cadre Développement durable, mobilités et société
murielle.pezet-kuhn@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 28

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF
DU VERCORS
5 **Frédéric PONTOIRE**
Directeur d'études, Responsable du cadre Stratégies et territoires
frederic.pontoire@aurg.asso.fr, 04 76 28 12 61

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMBARAN VINAY
VERCORS ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-MARCELLIN
6 **Philippe COLLEU**
Chargé d'études Economie
philippe.colleu@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 16

« J'ai toujours à cœur d'accompagner les élus et les techniciens dans leurs projets et leurs politiques d'aménagement et de développement, durables bien sûr. »



« Remettre le projet au cœur afin de disposer d'une planification réglementaire intercommunale "utile" pour la CCMV. »



« Promouvoir une économie diversifiée qui sait valoriser ses ressources. »

RÉFÉRENTS MEMBRES « HISTORIQUES »

Etat / DREAL, **Benoît Parent**
benoit.parent@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 30

Région Rhône-Alpes, **Benoît Parent**
benoit.parent@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 30

Département de l'Isère, **Françoise Pichavant**
francoise.pichavant@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 13

Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), **Murielle Pezet-Kuhn**
murielle.pezet-kuhn@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 28

Etablissement public du SCoT de la région grenobloise, **Murielle Pezet-Kuhn**
murielle.pezet-kuhn@aurg.asso.fr, 04 76 28 86 28

RÉFÉRENTS AUTRES MEMBRES

Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise	Frédéric Pontoire 04 76 28 12 61	frederic.pontoire@aurg.asso.fr
Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire	Murielle Pezet-Kuhn 04 76 28 86 28	murielle.pezet-kuhn@aurg.asso.fr
Parc naturel régional du Vercors	Frédéric Pontoire	
Parc naturel régional de Chartreuse	Hugues Merle 04 76 28 86 54	hugues.merle@aurg.asso.fr
Parc National des Ecrins	Hugues Merle	
Université	Benoît Parent 04 76 28 86 30	benoit.parent@aurg.asso.fr
Absise	Emmanuel Boulanger 04 76 28 86 50	emmanuel.boulanger@aurg.asso.fr
Ademe	Murielle Pezet-Kuhn	
EPFL du Dauphiné	Kader Boukerrou 04 76 28 86 35	kader.boukerrou@aurg.asso.fr
Centre hospitalier Alpes-Isère	Emmanuel Boulanger	
Saint-Martin-d'Hères	Anne-Marie Maür 04 76 28 86 26	anne-marie.maur@aurg.asso.fr
Echirolles	Laurent Gagnière 04 76 28 86 14	laurent.gagniere@aurg.asso.fr
Grenoble	Laurent Gagnière et Françoise Pichavant 04 76 28 86 13	francoise.pichavant@aurg.asso.fr
Fontaine	Emmanuel Boulanger	
Voiron	Jean-Marc Espié 04 76 28 86 19	jean-marc.espie@aurg.asso.fr

partie 3



L'AGENCE
DE
DE TOUS
LES TERRITOIRES

ZOOM SUR LES EPCI

VOIR MIEUX, PLUS GRAND ET PLUS LOIN ENSEMBLE



Francis Gimbert

Christophe Ferrari

Jean-Paul Bret

ENTRETIEN AVEC LES PRÉSIDENTS DES GRANDS EPCI DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE

Propos recueillis par Anne Quantin Pottecher le 27 avril 2015

Depuis toujours, l'Agence puise sa raison d'être dans les territoires qui la composent et lui confient des missions. Elle leur restitue une connaissance et une expertise mutualisées à toutes les échelles, enrichies dans la durée. Mais les temps changent. Les imbrications territoriales sont de plus en plus fortes. Les échelles de référence des démarches territoriales se multiplient, nécessitant des approches à géométrie variable qui transcendent les limites administratives et politiques établies. Quels sont le rôle et la place de l'Agence dans ces nouvelles approches ?



Monsieur Ferrari, vous avez vécu les évolutions de l'Agence ces dernières années, quel est votre regard, et quelles sont les attentes que vous souhaiteriez partager avec son président ?

Christophe Ferrari - D'une certaine façon, l'Agence a connu ces dernières années, même si les mots sont peut-être un peu forts, une remise à plat de sa façon de voir et de concevoir le territoire dans son ensemble au travers du projet d'Agence. C'est un travail qui lui a vraiment permis de passer d'un outil avant tout urbain à un outil à dimensions multiples, ouvert tant sur le périurbain que sur le rural et le montagnard. C'est déterminant, parce qu'on ne peut pas concevoir le développement de la Métropole aujourd'hui sans avoir un regard plus large sur un certain nombre d'enjeux qui nous sont communs. Sans pour autant enlever la maîtrise de leur développement aux intercommunalités et aux communes dans certains cas, partageons les grands enjeux qui nous rassemblent, recherchons des cadres de coopération. Il nous faut y travailler et l'Agence peut nous y aider.

Qu'en pensent les présidents des grandes intercommunalités voisines, Francis Gimbert pour Le Grésivaudan et Jean-Paul Bret pour le Pays Voironnais ?

Francis Gimbert - Nous avons l'obligation de travailler ensemble pour une raison très simple : c'est que nos périmètres intercommunaux ne sont pas des frontières étanches ; ils ne doivent d'ailleurs pas constituer de frontières du tout. Ce découpage institutionnel, c'est simplement une façon de structurer une action publique, un débat public, mais ce n'est sûrement pas un moyen de séparer des gens qui vivent sur des territoires qui débordent ces périmètres, dont l'espace de vie est d'abord marqué par leurs besoins de

déplacements... On peut réfléchir à toutes les limites intercommunales que l'on voudra, il y aura toujours des gens pour aller d'un côté à l'autre ! Ce n'est donc pas la question du bon périmètre qui est pertinente, mais celle de notre capacité à porter ensemble des problèmes communs, à partager des projets, des coopérations plus efficaces et pertinentes. Parlons-nous, pour améliorer la gestion du service que nous apportons au quotidien aux habitants de nos territoires et appuyons-nous sur des expertises comme celle de l'Agence pour nourrir notre connaissance.

Jean-Paul Bret - Nous représentons des territoires institutionnels, mais cela ne veut plus dire grand-chose aujourd'hui. Il faut qu'on s'adapte au mode de vie de nos habitants. Et nos habitants vivent un territoire qui est tout sauf cloisonné, enfermé dans des limites institutionnelles. Si nous, élus, nous ne savons pas prendre cela en compte, nous passons complètement à côté. Donc il est vrai que nous n'avons pas le choix : si l'on veut mettre en place des politiques qui répondent aux besoins de nos concitoyens, il faut que l'on sache travailler ensemble sur les grandes problématiques d'aménagement du territoire (habitat, travail, déplacements...). Je crois que l'Agence, qui dialogue en premier lieu avec les institutions, a vraiment intégré le fait intercommunal. Elle s'est attachée à faire de l'intercommunalité son premier interlocuteur parce que c'est bien ce niveau qui, aujourd'hui, maîtrise le mieux tous les aspects de l'aménagement du territoire.

Vous voyez donc en l'Agence un acteur possible de la mise en place de nouvelles formes de collaborations entre vos territoires, plus souples, plus informelles, plus axées sur le besoin ?

CHRISTOPHE FERRARI, réélu maire de Le Pont-de-Claix en mars 2014, est élu à la présidence de Grenoble-Alpes Métropole le 25 avril 2014. Il était jusqu'à cette date président du Conseil scientifique et trésorier de l'Agence. **Francis GIMBERT**, quant à lui, a été réélu à la présidence de la Communauté de communes Le Grésivaudan et **Jean-Paul BRET** à la présidence de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Ils représentent trois grands territoires « de poids régional », étroitement liés à l'échelle de la grande région grenobloise. Nous avons voulu recueillir leurs regards sur ce grand ensemble territorial très imbriqué que dessinent leurs trois EPCI et sur les attentes qui portent sur l'Agence.

FG - L'Agence est, à mon avis, un outil indispensable dans ce genre de démarches par sa connaissance profonde du territoire, connaissance qui s'est construite sur un temps long. Elle a capitalisé un matériau, une expertise, qui enrichissent la vision des élus, qui est indispensable pour éclairer leurs décisions. Nous avons nos préoccupations d'élus, il nous manque souvent l'historique, la mise en perspective... que l'Agence est en capacité de nous apporter. C'est un outil indispensable, qui a su évoluer ces dernières années et qui devra continuer à évoluer dans les années à venir, comme les intercommunalités, comme nous tous, devons continuer à évoluer dans ce monde en perpétuel mouvement...

CF - Je partage complètement ce qui vient d'être dit.

Mais l'Agence ne peut être partout, en particulier en cette période de construction métropolitaine. Doit-elle faire des choix ?

JPB - Je vais faire un délit d'initié ! Il est bien évident que l'Agence n'a rien à imposer, l'Agence doit être capable de répondre à la commande des politiques et des territoires. Comme elle ne peut le faire au même niveau pour tous, il faut qu'elle puisse moduler ses interventions. Ainsi, selon le besoin, elle peut être tantôt experte, tantôt stratège, tantôt technique. Et surtout elle n'est pas seule au monde. Il ne lui est pas demandé d'être spécialiste de tout, elle doit de plus en plus

travailler en partenariat avec d'autres, avec la Plateforme d'ingénierie territoriale en particulier, pour se mettre en situation de répondre aux commandes de toutes les collectivités. Et si cette commande nécessite des compétences complémentaires externes à l'Agence, charge à elle, au besoin, d'aller puiser ces compétences dans ses réseaux pour construire une réponse collective.

FG - La Métropole est compétente en matière de PLUi et les intercommunalités risquent de s'engager à un rythme très variable dans cette démarche. Il y a encore des PLU communaux, dans de très petites communes, à des échelles tout à fait différentes. La façon d'aborder ce genre de problématique n'est pas forcément la même selon l'échelle à laquelle on se place et je pense qu'il va y avoir des tensions très fortes dans les années à venir sur ces questions de changement d'échelles pour les uns, de non changement d'échelle pour les autres, qui auront des répercussions sur l'Agence...

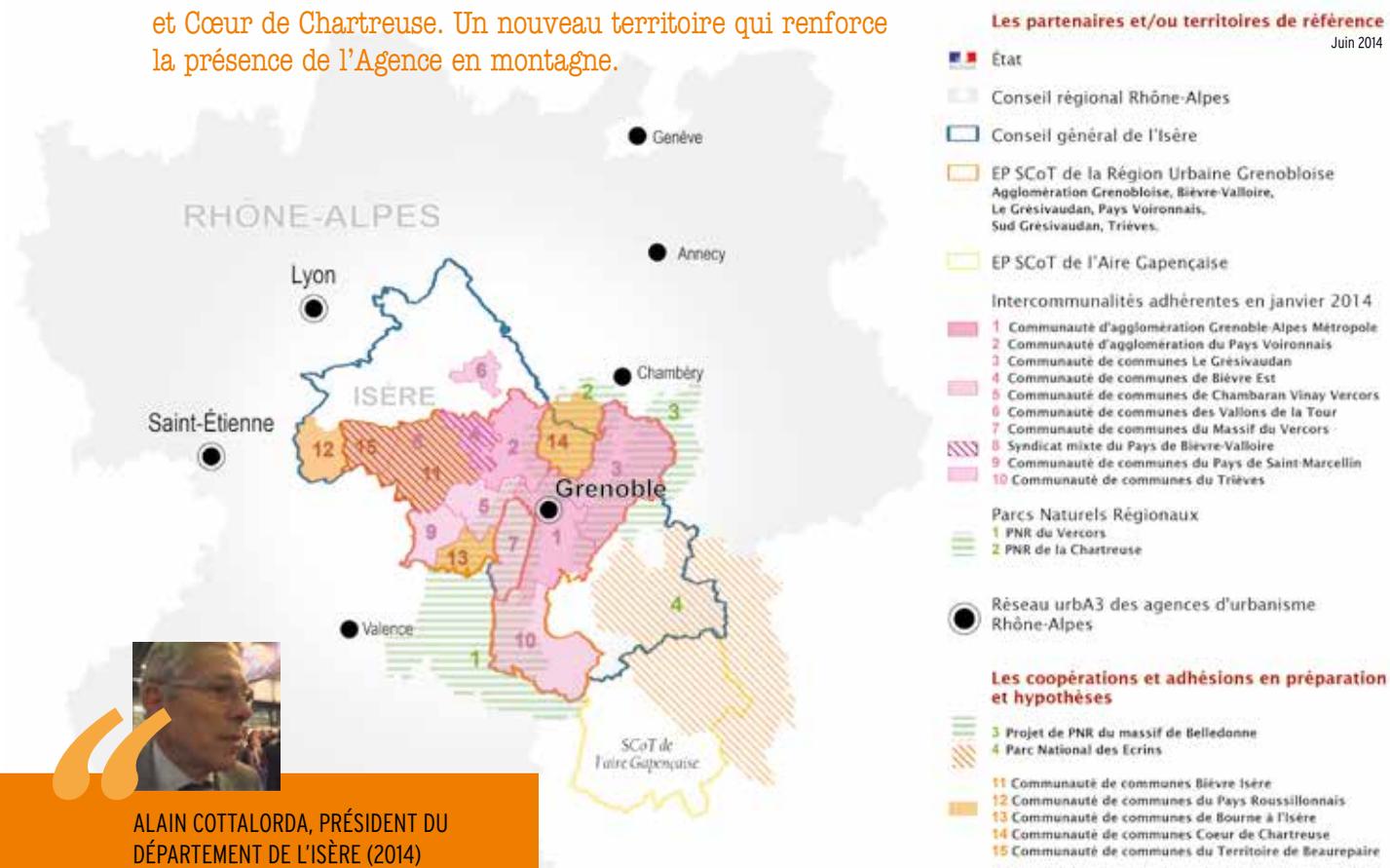
CF - Cela nous ramène à la question de la souplesse des échelles, c'est ça la réalité. On connaît des évolutions institutionnelles qui font bouger les compétences. Cela nécessite d'être accompagné, mais aussi de pouvoir regarder le territoire à partir d'échelles plus éloignées, ou au contraire plus fines, parce qu'on n'est pas stratosphérique sur les choses. L'Agence doit être dans la gestion de cette complexité d'échelles, jusqu'au niveau de la parcelle. On a besoin d'informations sur le gisement foncier, d'une cartographie assez pointue, y compris pour le PLUi... Ce qui est essentiel pour les élus, c'est de pouvoir disposer d'une matière extrêmement fiable, concernant à la fois de grands enjeux, comme les déplacements de population, mais aussi suffisamment ciblée pour connaître leur traduction locale. C'est important d'avoir des données fiables pour débattre et se dégager des approches partisanes.

JPB - Ce qui est important en effet, c'est que l'Agence soit au côté des collectivités, de manière plus ou moins rapprochée, en accord avec les territoires, pour les accompagner, là où elle apporte le plus de valeur ajoutée... C'est la réflexion qui est engagée avec la révision du Projet d'Agence.



1 UNE LARGE ASSISE TERRITORIALE

L'Agence conforte sa capacité d'intervention en dehors des aires urbaines. Si elle ne s'ouvre pas officiellement à de nouveaux territoires en 2014, elle prépare l'adhésion en 2015 des communautés de communes Bièvre Isère et Cœur de Chartreuse. Un nouveau territoire qui renforce la présence de l'Agence en montagne.



ALAIN COTTALORDA, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE (2014)

L'Agence est un outil d'aménagement territorial, de développement également. C'est une ingénierie au service des élus territoriaux dans des périmètres géographiques larges, qui dépassent celui de la Métro...

L'ingénierie territoriale, hier c'était l'Etat, avec les subdivisions, et toute l'expertise de ces services. Aujourd'hui pour les territoires périurbains et ruraux il y a un fort besoin de conseil global, transversal... Il faut que tous les organismes publics mettent en ordre et en complémentarité leurs savoir-faire, leurs compétences...



GILLES STRAPPAZZON, MAIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY-DE-SÉCHILLENNE

C'est ça la solidarité territoriale : les territoires ruraux ont besoin de l'appui des territoires urbains pour se développer... De ce point de vue-là, l'Agence est un outil extraordinaire...

2 LES INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES

Zoom sur les territoires de montagne



BERNARD MICHON, MAIRE DE REVEL

Le nouveau président vient nous voir sur nos territoires de montagne, c'est lui qui ouvre le dialogue. Il y avait auparavant un peu d'autocentrisme... Le monde vu de Grenoble... Nous sur Belledonne on voit les choses autrement. »



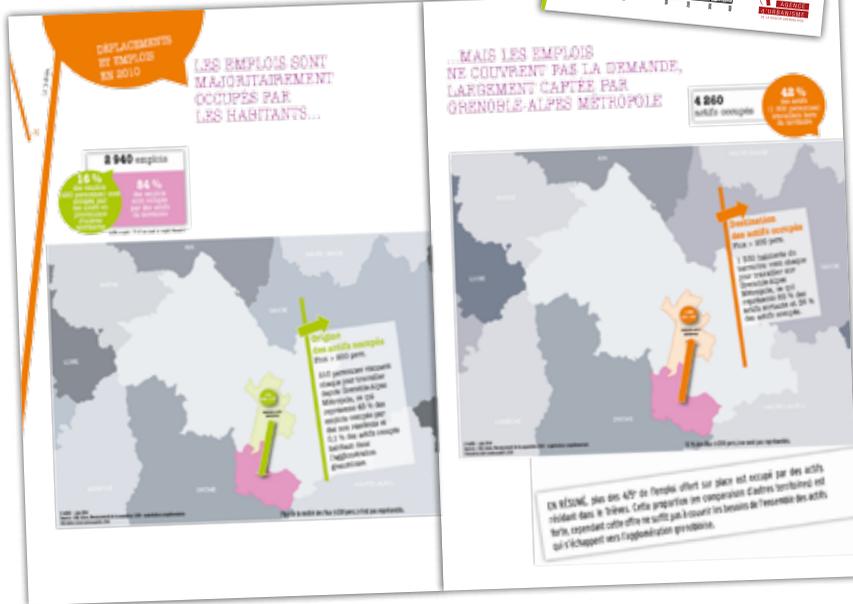
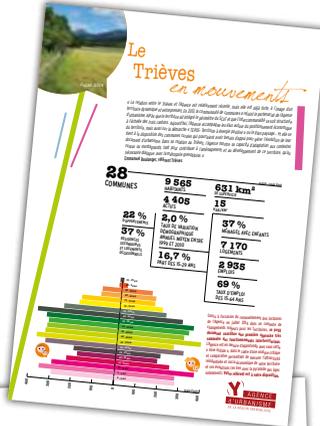
Trièves



« La relation entre le Trièves et l'Agence est relativement récente, mais elle est déjà forte, à l'image d'un territoire dynamique et entreprenant. En 2013, la Communauté de communes a rejoint le partenariat de l'Agence d'urbanisme, après que le territoire ait intégré le périmètre du SCoT et que l'intercommunalité se soit structurée à l'échelle des trois cantons. Aujourd'hui, l'Agence accompagne les élus autour du positionnement économique du territoire, mais aussi sur la démarche « TEPOS-Territoire à énergie positive » ou le plan paysage. Elle se tient à la disposition des communes rurales qui pourraient avoir besoin d'appui pour gérer l'évolution de leur document d'urbanisme. Dans le Trièves, l'Agence montre sa capacité d'adaptation aux contextes ruraux ou montagnards, tant pour contribuer à l'aménagement et au développement de ce territoire, qu'au nécessaire dialogue avec la métropole grenobloise. »

Emmanuel Boulanger, référent Trièves

28 COMMUNES	9 565 HABITANTS	631 km² DE SUPERFICIE
22 % D'APPARTEMENTS	4 405 ACTIFS	15 HAB./KM ²
37 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS	2,0 % TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010	37 % MÉNAGES AVEC ENFANTS
	16,7 % PART DES 15-29 ANS	7 170 LOGEMENTS
		2 935 EMPLOIS
		69 % TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



Télécharger le document



THOMAS GUILLET, MAIRE DE CORRENÇON-VERCORS, VP CC DU MASSIF DU VERCORS

Élaborer un PLUi, c'est organiser ensemble, à l'échelle de notre territoire, notre vie future. L'intercommunalité démontre qu'on est plus fort à sept que seul... Et l'Agence est à nos côtés pour relever le défi.



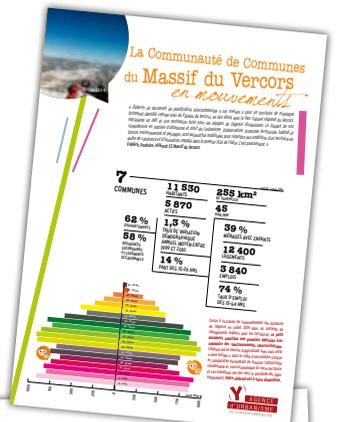
Vercors



« Élaborer un document de planification intercommunale sur mesure pour un territoire de montagne fortement identifié comme celui du Plateau du Vercors, en lien étroit avec le Parc naturel régional, représente un défi et une motivation forte pour les équipes de l'Agence d'urbanisme. Nos compétences en matière d'urbanisme et droit de l'urbanisme, d'observation, d'économie territoriale, d'habitat et de foncier, d'environnement et paysages, sont aujourd'hui mobilisées pour répondre aux ambitions d'un territoire en quête de cohérence et d'innovation, engagé dans le premier PLUi de l'Isère. C'est enthousiasmant. »

Frédéric Pontoire, référent CC Massif du Vercors

7 COMMUNES	11 530 HABITANTS	255 km² DE SUPERFICIE
62 % D'APPARTEMENTS	5 870 ACTIFS	45 HAB./KM ²
58 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS	1,3 % TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010	39 % MÉNAGES AVEC ENFANTS
	14 % PART DES 15-29 ANS	12 400 LOGEMENTS
		3 840 EMPLOIS
		74 % TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



Télécharger le document



Zoom les territoires périurbains



JULIEN POLAT, MAIRE DE VOIRON

Nous sommes des élus, par définition généralistes. Nous avons besoin d'être orientés, par des techniciens et des experts, encore davantage dans la période actuelle... On ne peut plus se permettre d'avoir des incertitudes, de s'engager à la légère, sans avoir mesuré les conséquences, pour optimiser les projets très en amont.



partie 3

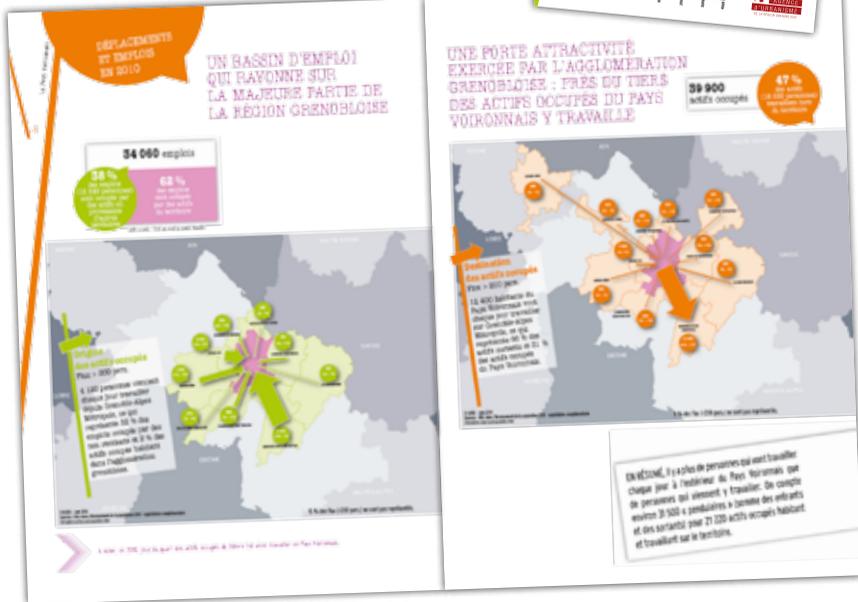
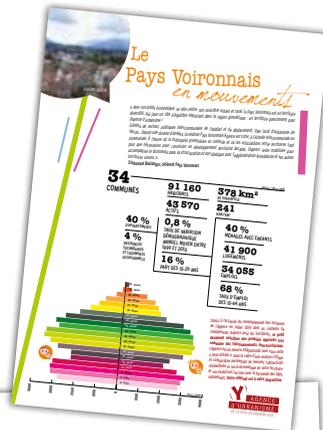
Pays Voironnais



« Avec son poids économique, sa ville centre, son caractère urbain et rural, le Pays Voironnais est un territoire diversifié, qui joue un rôle d'équilibre important dans la région grenobloise : c'est passionnant pour l'Agence d'urbanisme ! Schéma de secteur, politiques intercommunales de l'habitat et de déplacement, Plan local d'urbanisme de Voiron... Depuis une dizaine d'années, la relation Pays Voironnais-Agence est riche, à l'échelle intercommunale ou communale. À l'heure où la métropole grenobloise se conforte et où les articulations entre territoires sont plus que nécessaires pour construire un développement territorial durable, l'Agence reste mobilisée pour accompagner le Voironnais dans sa structuration et son dialogue avec l'agglomération grenobloise et ses autres territoires voisins. »

Emmanuel Boulanger, référent Pays Voironnais

34 COMMUNES	91 160 HABITANTS	378 km² DE SUPERFICIE
40 % D'APPARTEMENTS	43 570 ACTIFS	241 HAB./KM ²
0,8 % TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010	40 % MÉNAGES AVEC ENFANTS	41 900 LOGEMENTS
4 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS	16 % PART DES 15-29 ANS	34 055 EMPLOIS
		68 % TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



Télécharger le document



Le Grésivaudan



« Le partenariat entre l'Agence d'urbanisme et le Grésivaudan a évolué au même rythme que les périmètres institutionnels : d'abord partenaire des communes du SIZOV, du SIERPUMG devenu COSI et de la Communauté de communes du Haut Grésivaudan, l'Agence a accompagné l'élaboration des POS communaux. Dans les années 2000, elle assiste les communes qui élaborent leur PLU et développe de nouvelles missions pour le Pays du Grésivaudan (définition du périmètre, charte de Pays, étude commerciale en partenariat avec la CCI, étude foncière...). Depuis 2009, et la création de la Communauté de communes Le Grésivaudan, le partenariat se renforce avec, récemment, l'assistance à l'élaboration du PDU et l'expertise des documents d'urbanisme locaux dans le cadre de la mise en œuvre du PLH. »

Sabine Sirugue-Perret, référente du Grésivaudan

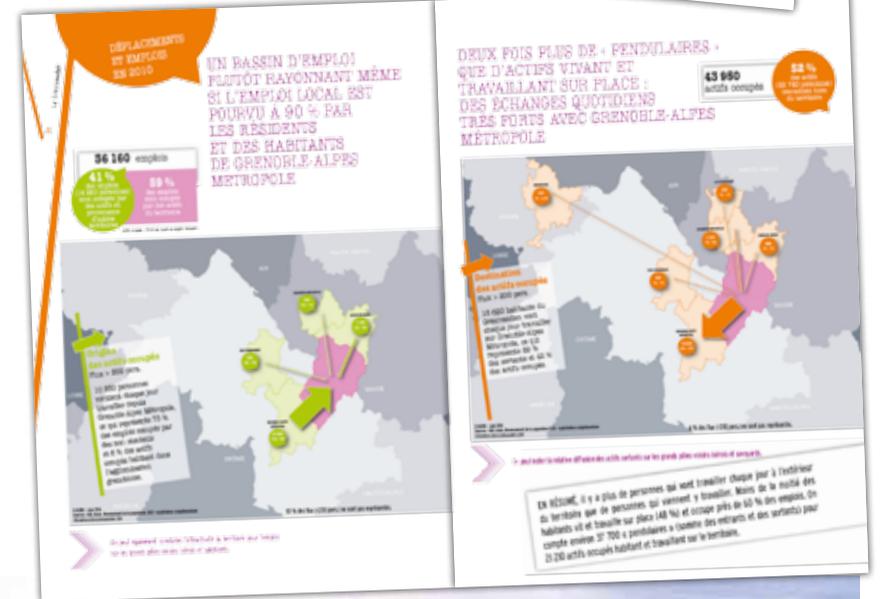
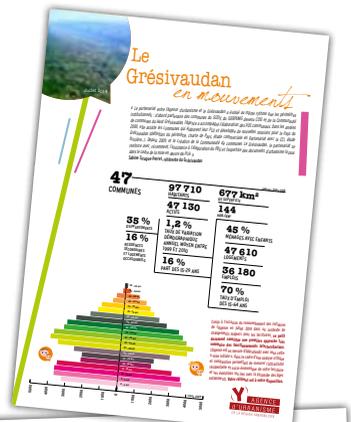
Télécharger le document



47 COMMUNES

97 710 HABITANTS	677 km² DE SUPERFICIE
47 130 ACTIFS	144 HAB./KM ²
35 % D'APPARTEMENTS	1,2 % TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010
16 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS	16 % PART DES 15-29 ANS
	45 % MÉNAGES AVEC ENFANTS
	47 610 LOGEMENTS
	36 180 EMPLOIS
	70 % TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

source : Insee 2010



partie 3

Saint-Marcellin 3C2V



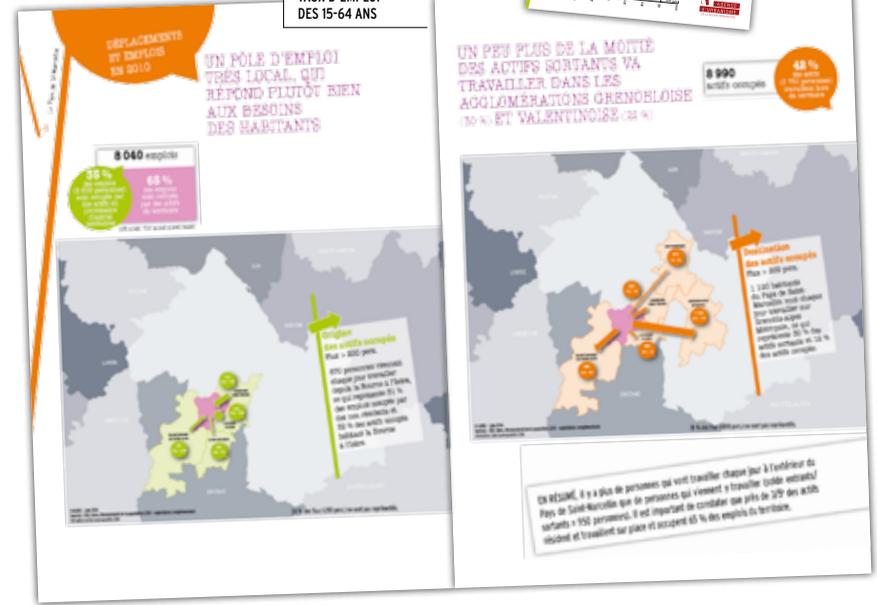
« À la croisée des agglomérations grenobloise, voironnaise et du Rovaltain, le Pays de Saint-Marcellin et Chambaran Vinay Vercors sont entrés récemment dans le partenariat de l'Agence, qui intervenait déjà sur les PLU de Saint-Marcellin et de Vinay. Territoires très collaboratifs, ils mutualisent leurs réflexions et se sont associés aux autres EPCI du Sud Grésivaudan, afin d'élaborer un programme local de l'habitat (PLH) commun. L'Agence les accompagne dans la définition d'une politique de l'habitat, en articulation avec les objectifs du SCoT, dans la perspective d'un projet partagé d'aménagement et de développement du territoire et de la coordination des politiques publiques. Elle est ici pleinement dans son rôle d'animateur du dialogue entre territoires, dans un contexte en forte évolution. »

Philippe Colleu, référent Pays Saint-Marcellin et Chambaran

16 COMMUNES

22 290	HABITANTS
9 870	ACTIFS
1,3 %	TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010
15 %	PART DES 15-29 ANS
200 km ²	DE SUPERFICIE
111	HAB./KM ²
37 %	MÉNAGES AVEC ENFANTS
10 570	LOGEMENTS
8 040	EMPLOIS
66 %	TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

33 % D'APPARTEMENTS
4 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS



partie 3



Didier RAMBAUD, PRÉSIDENT DE LA CCBE

On voit bien que sur les questions d'aménagement, de construction, les communes ont besoin d'ingénierie ; mais elles ne sont pas équipées en personnel, en structures...



Bièvre-Est



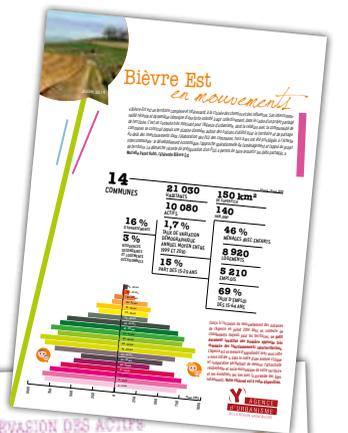
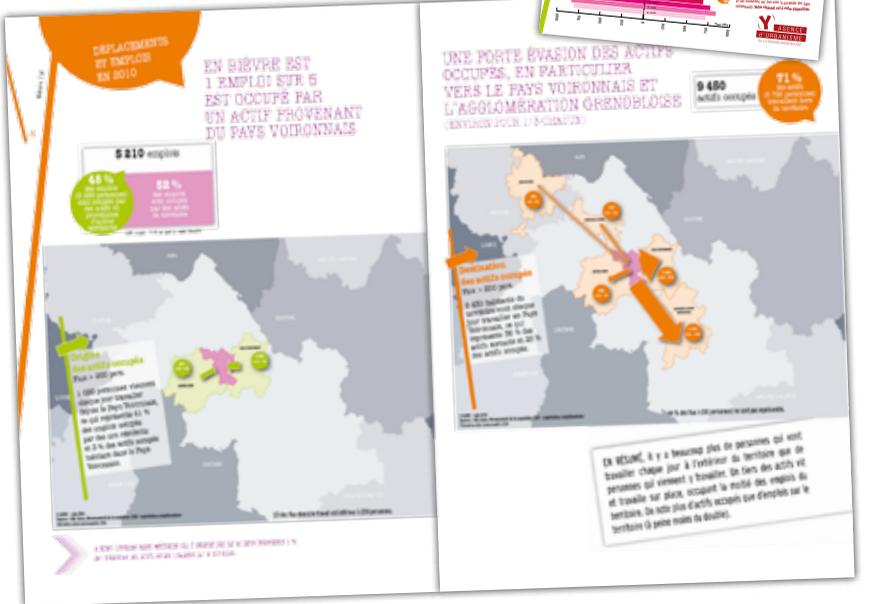
« Bièvre-Est est un territoire complexe et intéressant, à la croisée des chemins et des influences. Son intercommunalité récente et dynamique témoigne d'une forte volonté à agir collectivement, dans le cadre d'un projet partagé de territoire. C'est un contexte très motivant pour l'Agence d'urbanisme, dont la relation avec la Communauté de communes se construit depuis une dizaine d'années autour des notions d'utilité pour le territoire et de partage. Au-delà des investissements dans l'élaboration des PLU des communes, trois axes ont été privilégiés à l'échelle intercommunale : le développement économique, l'approche opérationnelle de l'aménagement et l'appui au projet de territoire. La démarche récente de préfiguration d'un PLUi a permis de faire ressortir les défis partagés. »

Murielle Pezet-Kuhn, référente Bièvre-Est

14 COMMUNES

21 030	HABITANTS
10 080	ACTIFS
1,7 %	TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010
15 %	PART DES 15-29 ANS
150 km ²	DE SUPERFICIE
140	HAB./KM ²
46 %	MÉNAGES AVEC ENFANTS
8 920	LOGEMENTS
5 210	EMPLOIS
69 %	TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

16 % D'APPARTEMENTS
3 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS



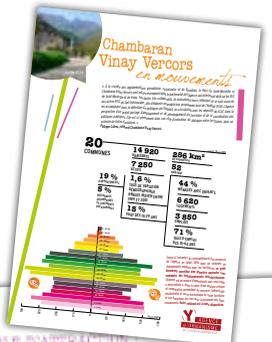
Télécharger les documents



20 COMMUNES

14 920	HABITANTS
7 250	ACTIFS
1,6 %	TAUX DE VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ANNUEL MOYEN ENTRE 1999 ET 2010
15 %	PART DES 15-29 ANS
286 km ²	DE SUPERFICIE
52	HAB./KM ²
44 %	MÉNAGES AVEC ENFANTS
6 620	LOGEMENTS
3 850	EMPLOIS
71 %	TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

19 % D'APPARTEMENTS
5 % RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS OCCASIONNELS



Télécharger le document



Vallons de La Tour



« Dans un contexte de fortes évolutions, la Communauté de communes des Vallons de la Tour a souhaité se doter d'un projet partagé pour son territoire. Elle a sollicité l'Agence, dont elle est partenaire depuis 2011, pour l'accompagner dans ses réflexions. Une collaboration s'est nouée autour de l'élaboration d'une charte de développement territorial. Cette « figure libre » au caractère innovant et rassembleur est une étape importante de la construction d'une vision partagée de ce territoire stratégique, à la croisée des influences entre Lyon, Grenoble et Chambéry. Cette collaboration enrichissante s'est poursuivie en 2014 avec l'élaboration du PLH... »
Sabine Sirugue-Perret, référente Vallons de la Tour

10
COMMUNES

25 000
HABITANTS

98 km²
DE SUPERFICIE

11 640
ACTIFS

255
HAB./KM²

30 %
D'APPARTEMENTS

2,0 %
TAUX DE VARIATION
DÉMOGRAPHIQUE
ANNUEL MOYEN ENTRE
1999 ET 2010

42 %
MÉNAGES AVEC ENFANTS

4 %
RESIDENCES
SECONDAIRES
ET LOGEMENTS
OCCASIONNELS

17 %
PART DES 15-29 ANS

11 350
LOGEMENTS

9 590
EMPLOIS

66 %
TAUX D'EMPLOI
DES 15-64 ANS

source : Insee 2010



Zoom sur l'agglomération grenobloise



JEAN-PAUL TROVERO, MAIRE DE FONTAINE

Bien évidemment, avec le passage en métropole, on aura besoin de supports techniques importants, pour aller à la révision de notre PLU et faire en sorte qu'il soit compatible avec le Grenelle II et le futur PLUi. Comme le dit souvent le président de la Métropole chaque PLU doit être une des briques du PLUi : il faut qu'on soit vigilant et on aura besoin d'être accompagné sur les aspects réglementaires.

Grenoble-Alpes Métropole



« Depuis la création du SIEPARG en 1973 l'Agence a accompagné toutes les évolutions de l'agglomération grenobloise, intensifiant sa collaboration depuis la création de la Métro en 1996 dans le cadre des projets d'agglomération actes 1 et 2, des PLH et PDU, du Plan Climat énergie et, plus globalement, des politiques sectorielles et territoriales portées par les élus. En outre, l'Agence anime et met en œuvre différents observatoires, contributeurs d'une intelligence partagée des enjeux du territoire. Ce partenariat historique stimulant se poursuit et s'intensifie encore en 2014, autour de nombreuses démarches et réflexions, avec en ligne de mire, le projet de Métropole et son PLUi. La Métro suscite des collaborations riches et variées, où tous les niveaux d'expertise présents au sein de l'Agence trouvent à s'exprimer, dans le partage et la complémentarité des analyses. »
Anne-Marie Mäür et Françoise Pichavant, référentes de Grenoble-Alpes Métropole

49
COMMUNES

432 920
HABITANTS

541
DE SUPERFICIE

206 710
ACTIFS

800
HAB./KM²

76 %
D'APPARTEMENTS

0,2 %
TAUX DE VARIATION
DÉMOGRAPHIQUE
ANNUEL MOYEN ENTRE
1999 ET 2010

33 %
MÉNAGES AVEC ENFANTS

2 %
RESIDENCES
SECONDAIRES
ET LOGEMENTS
OCCASIONNELS

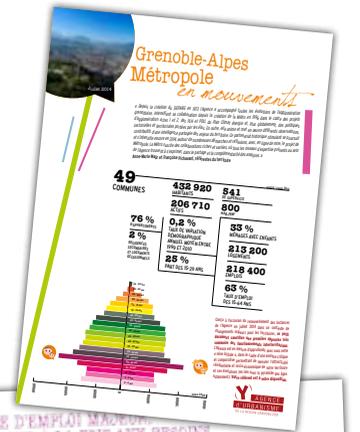
25 %
PART DES 15-29 ANS

213 200
LOGEMENTS

218 400
EMPLOIS

63 %
TAUX D'EMPLOI
DES 15-64 ANS

source : Insee 2010



Télécharger le document



Télécharger le document



3 LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION GRENOBLOISE (SCoT)

L'Établissement public du SCoT fédérant les EPCI de la région grenobloise est membre de droit de l'Agence. Les liens entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sont très étroits, l'Agence ayant été très impliquée dans la démarche d'élaboration du document approuvé en décembre 2012, et désormais dans l'animation et le suivi de sa mise en œuvre.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SCoT 2030
DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE



PAR MURIELLE PEZET-KUHN, CO-RESPONSABLE DU CADRE DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉS ET SOCIÉTÉS

Au premier semestre 2014, l'Agence s'est engagée, avec les représentants techniques des dix EPCI, à apporter des réponses aux questions posées par les territoires en matière d'urbanisme, d'habitat, de commerce, etc. Au second semestre, à l'issue du comité syndical élu le 9 juillet, l'Agence s'est mise à la disposition des nouveaux élus pour entendre leurs questions et leur apporter les éclairages nécessaires. Avec l'EP SCoT, nous avons commencé par réaliser un document explicatif, « Le SCoT en 34 questions », afin de les informer et de répondre à leurs interrogations, en particulier sur des objectifs qu'ils

« Permettre aux élus d'appréhender un SCoT dans ses aspects les plus concrets. »

considèrent parfois inconciliables. Parmi les propositions d'accompagnement et d'organisation, les élus ont retenu l'idée de travailler au sein de commissions thématiques. Cela leur a permis de se familiariser avec les règles du SCoT mais aussi et surtout d'explorer les pistes d'amélioration du fonctionnement inter-territoires et de se projeter dans les projets concrets à mettre en œuvre. Trois ateliers ont eu lieu en 2014, dont un par exemple sur les déplacements... Ce travail d'accompagnement des élus de l'EP SCoT est selon moi nécessaire, enrichissant et indispensable pour que l'approche multi-territoriale initiée par de tels documents trouve une application concrète. C'est là un volet déterminant des actions menées par l'Agence.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Depuis l'approbation du Schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise, l'Agence d'urbanisme est missionnée par l'EP SCoT pour l'accompagner dans le pilotage de la coordination et le suivi de la mise en œuvre de ce document. Dans ce cadre, elle alimente et anime les débats des élus du bureau et du Comité syndical ainsi que le groupe projet SCoT qui réunit techniciens des EPCI, EP SCoT, Etat... Elle assure également le suivi de cycles d'échanges avec la Direction départementale des territoires en vue de l'organisation de l'accompagnement des communes sur les questions de compatibilité avec le SCoT... 2014 a été marquée par des évolutions de contexte majeures, avec un nouveau président et de nombreux nouveaux représentants des EPCI en attente d'informations. Temps fort de l'année, le séminaire du 17 juillet a pris acte des questionnements formulés par les EPCI. Les élus ont débattu des démarches et des supports de culture commune autour du SCoT, ainsi que des sujets prioritaires de sa mise en œuvre en matière de logement, de politique de l'habitat, de foncier économique, d'environnement...

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : EP SCoT
Instances de pilotage : Comité syndical et bureau syndical, Commissions thématiques
Membres intéressés, associés : Les 10 EPCI membres de l'EP SCoT, Etat
Principaux membres informés : les 276 communes de la région grenobloise, les autres PPA (Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère...), les acteurs parapublics et associatifs

Le SCoT de la région grenobloise en bref

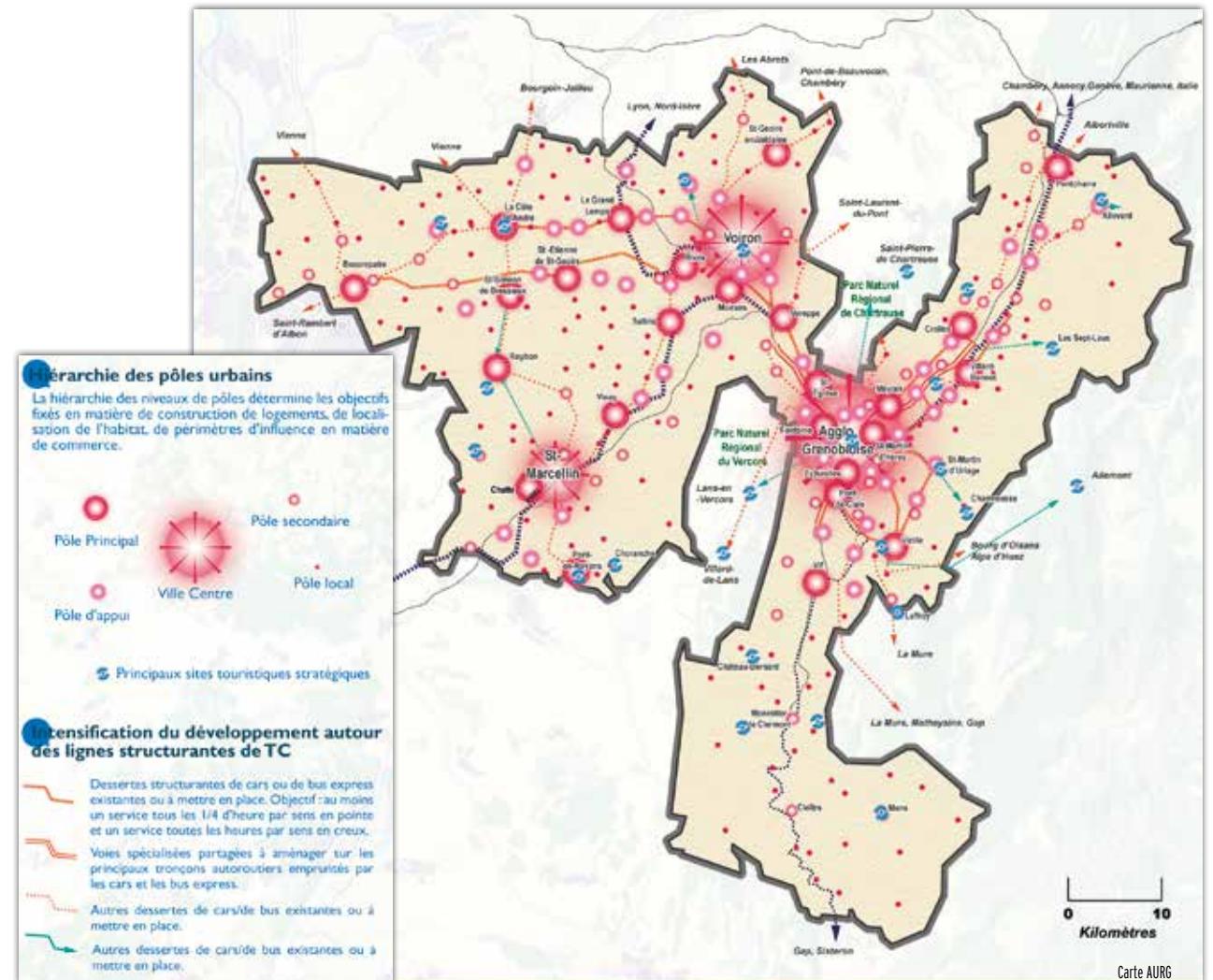
Le territoire du SCoT de la région grenobloise est structuré à partir :
 > d'un pôle principal constitué du cœur de l'agglomération grenobloise ;
 > d'un pôle d'équilibre attractif concernant la partie nord-ouest du territoire, avec la partie centrale du

Voironnais qui inclut Voiron, Moirans et Voreppe et qui accueille l'espace d'activité de Centr'Alp ;
 > d'un réseau de petites villes localisées principalement dans les vallées de l'Isère et du Drac ainsi que dans la Plaine de Bièvre.



L'ARMATURE URBAINE DU SCoT

Les élus ont décidé d'une armature urbaine hiérarchisée pour guider la structuration et le développement du territoire. Sa mise en œuvre nécessitera des actions coordonnées pour localiser le développement, les activités économiques et l'habitat, ainsi que les fonctions de centralités (équipements, services, commerces).



Carte AURG

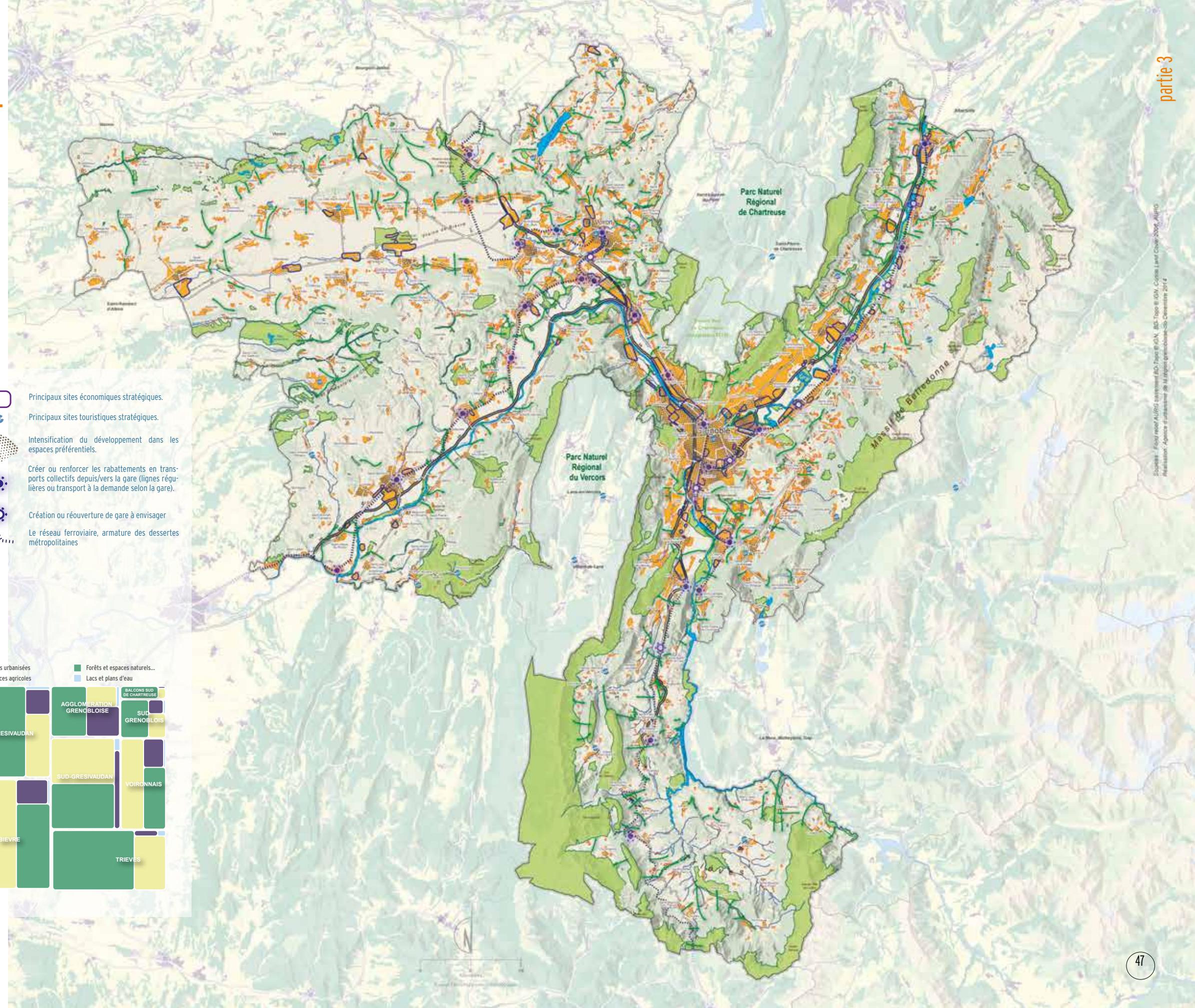
Carte de synthèse du SCoT



Stratégie d'organisation et de développement de la région grenobloise

- Protéger les réservoirs de biodiversité du SCoT en tant que richesses naturelles du territoire pour le long terme.
- Préserver et remettre en bon état les corridors écologiques pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire.
- Favoriser les continuités de la trame bleue constituées en partie par les tronçons de cours d'eau reconnus pour leur intérêt écologique (cartographiés ci-contre).
- Localiser et qualifier les limites entre les espaces naturels, agricoles et forestiers que l'on souhaite préserver à très long terme et les espaces potentiels de développement.

- Principaux sites économiques stratégiques.
- Principaux sites touristiques stratégiques.
- Intensification du développement dans les espaces préférentiels.
- Créer ou renforcer les rabattements en transports collectifs depuis/vers la gare (lignes régulières ou transport à la demande selon la gare).
- Création ou réouverture de gare à envisager
- Le réseau ferroviaire, armature des dessertes métropolitaines



Le SCoT de la région urbaine de Grenoble

751 300 habitants en 2011



324 800 emplois en 2010



3 LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Partenaire historique de l'Agence, le Département de l'Isère renouvelle chaque année sa confiance dans l'outil. En 2014, le programme partenarial portait sur un montant de 205 K€, correspondant à 273 jours d'activité, complété par une participation aux travaux de socle à hauteur de 69 K€, soit un total de 274 K€.

Une étude pour mieux connaître les Isérois vulnérables à la hausse des prix des énergies et anticiper les risques

Sujet d'investissement majeur en 2014, au croisement des questions d'habitat et de déplacements, une étude sur la **vulnérabilité énergétique des territoires et des ménages** est en cours.

La hausse croissante du coût des énergies, conjuguée à la crise économique, continue à fragiliser une partie de la population, qui n'est pas toujours bien identifiée par l'action sociale. Une fois payées les factures de chauffage et de carburant, certains ménages modestes sont soumis à de telles tensions budgétaires qu'ils sont susceptibles de basculer dans la précarité. D'autres, du fait de leur mode de vie, comme par exemple le fait d'habiter une

maison ancienne en périurbain éloigné, sont vulnérables face à de futures et probables hausses des coûts de l'énergie.

Quelle est la réalité de la vulnérabilité énergétique chez nous en Isère ? Qui sont les ménages les plus concernés et où habitent-ils ? Comment mieux prévenir et agir ? Directement interpellé dans ses missions, le Département de l'Isère a demandé à l'Agence de lui fournir des éclairages. Elle s'y est employée dans un cadre très ouvert, en partenariat avec Rhône-Alpes Energie Environnement, l'Insee, EDF ou encore GEG, en croisant des approches qualitatives et quantitatives. Les résultats seront connus au printemps 2015.

LA DÉMARCHÉ

Il s'agissait, à partir des données disponibles, de qualifier et cartographier les territoires isérois du point de vue de leur exposition au risque de vulnérabilité face à la hausse actuelle et prévisible des coûts de l'énergie.

L'approche, qui intègre trois facteurs principaux d'exposition (le caractère énergivore de l'habitat, les déplacements contraints, les populations à faibles revenus), vise à caractériser la situation actuelle tout en intégrant une dimension prospective en lien avec la hausse prévisible des coûts de l'énergie.

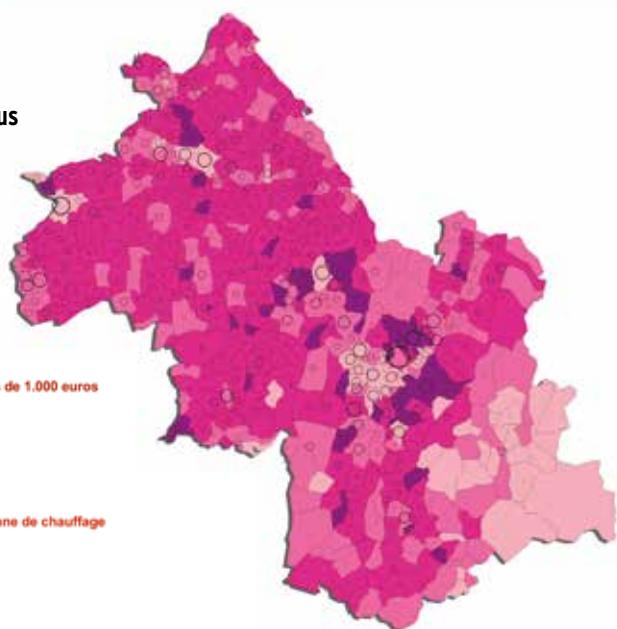
L'Agence a finalisé en 2014 le dossier déplacements (actualisation des données 2011) et réalisé un premier dossier habitat et transport, ainsi que des fiches territoriales à l'échelle des Unités territoriales sociales (UTOS) sur cinq territoires tests (analyse des consommations et dépenses de chauffage, frais de dépenses kilométriques en voiture, profil des grands navetteurs).

Quelques dates :

- > 12 juin : colloque RAEE
- > 3 octobre : colloque ADEME « Comprendre pour combattre la précarité énergétique » (1^{ère} présentation de l'Observatoire national de la précarité énergétique, ONPE)
- > 27 novembre : séminaire partenarial sur les politiques publiques face aux vulnérabilités socio-énergétiques



Où dépense-t-on le plus pour se chauffer ?



Sources : INSEE, Agence de l'Énergie, Agence de l'Urbanisme, Agence de l'Environnement et de la Région Grenobloise - 2014

Un guide en préparation pour penser autrement les corridors biologiques et les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

Le Département de l'Isère a été avant-gardiste en s'intéressant très tôt à la fonctionnalité écologique des territoires, bien avant la législation issue du Grenelle sur la Trame verte et bleue (TVB) et la modification du Code de l'urbanisme pour y intégrer la biodiversité. Rappelons qu'il a créé en 2001 le Réseau écologique départemental de l'Isère (REDI), avant de s'attacher à résoudre des points de conflits majeurs (passages petite faune du Grand-Lemps par exemple). Les vallées du Grésivaudan et de la cluse de Voreppe se sont imposées comme des zones prioritaires d'intervention, afin de reconnecter les massifs de Belledonne, de Chartreuse et du Vercors. À l'initiative d'un diagnostic partagé autour des connexions écologiques entre les vallées, le Département, assisté de l'Agence d'urbanisme, s'est engagé dès 2009 dans un projet européen partenarial baptisé « Couloirs de vie », visant à la préservation et à la restauration des corridors écologiques dans ces territoires.

L'urbanisme, identifié comme un des leviers importants de préservation et de contribution à la restauration des corridors écologiques, a été placé au cœur de ce projet, dont les éléments de diagnostic ont d'ailleurs été pris en compte dans les démarches d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU) concernés. Restait à construire un document capitalisant l'ensemble des expériences et connaissances acquises : c'est l'objet d'un guide

pédagogique en préparation qui sera présenté lors de la restitution au projet Couloirs de Vie en colloque au printemps 2015. Ce guide intitulé « Concilier urbanisme et continuités écologiques dans vos PLU et PLUi » sera au service des élus et professionnels de l'urbanisme soucieux de ces questions.

Toujours dans le domaine de l'environnement, l'Agence s'est également engagée dans l'accompagnement de la stratégie départementale de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels. Il s'agissait pour elle de valoriser ses connaissances du territoire, ses bases de données et son expertise afin de fournir des références et des éléments de réflexion à la stratégie départementale. Après la réalisation d'une mise initiale entre décembre 2013 et mai 2014, la mission se poursuit à travers l'assistance à la conduite du projet et à l'élaboration de la stratégie depuis septembre.



Pour rendre le guide plus concret, une dizaine de PLU représentatifs de la diversité des territoires isérois a fait l'objet de fiches pratiques à titre d'exemple. Ici, une vue de Chapareillan.

AUTRES GRANDS SUJETS PARTENARIAUX :

Parmi ses missions principales, l'Agence a poursuivi l'animation du Plan départemental de l'habitat (PDH) et des ateliers de l'Observatoire foncier partenarial de l'Isère (OFPI). Elle a notamment contribué au colloque « les élus isérois prennent en main leur politique foncière » qui s'est tenu le 14 novembre 2014, ainsi qu'à la Conférence départementale de l'habitat le 4 décembre. Elle est naturellement toujours engagée dans l'animation de l'observatoire partenarial des déplacements, du club d'utilisateurs de l'Enquête ménages déplacements (EMD), le modèle des déplacements, etc. Sans oublier l'OBS'y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise, et la Plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée en Isère initiée par le Département en 2010.



Quant au partenariat régional, appelé à s'étoffer, il est essentiellement le fait d'un travail en réseau avec les agences de Rhône-Alpes. Il a notamment permis l'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) adopté le 19 juin 2014.

Voir page 79

partie 4



CŒUR DE RÉSEAUX

UNE SOURCE D'INSPIRATION ET D'INNOVATION



La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

En 1979, les agences d'urbanisme (nées dans les années 60 de la loi d'orientation foncière) se sont associées pour créer la FNAU. Elle fédère aujourd'hui 52 agences au sein d'un réseau national d'acteurs publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.

Le réseau technique de la FNAU rassemble 1600 professionnels de l'urbanisme, ancrés dans les réalités locales. Ils disposent d'un espace de rencontre et d'un réseau d'échanges où ils peuvent « capitaliser » leurs savoirs, partager leurs expériences et se mobiliser sur des projets collectifs.

La FNAU assure, avec le concours des agences, l'animation de nombreux clubs techniques spécialisés (transports, économie, habitat, environnement, etc.). Elle organise chaque année une « rencontre nationale » très rassembleuse, centrée sur un thème d'actualité et ouverte à tous les responsables politiques et professionnels compétents sur le sujet choisi.



Le réseau urbA3 des Agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (Saint-Étienne, Lyon et Grenoble)

Depuis 1999, nos agences associent leurs compétences et capitalisent leur expérience à l'échelle régionale (exemples : le SRCE, l'appel à projets quartiers durables Rhône-Alpes, etc.).



La Plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée en Isère

Dix organismes publics coordonnent leur offre de service au sein de la Plateforme pour construire un haut niveau d'expertise publique au service de la ville et des territoires durables. Il s'agit de favoriser le chaînage de l'action, de la plus large à la plus petite échelle, dans un objectif d'efficacité renforcée et d'optimisation des coûts. Cette année, la Plateforme s'est dotée d'une entrée commune qui la rend plus opérationnelle.

L'Agence s'inscrit dans différents réseaux régionaux et nationaux. Cela lui permet d'élargir son champ et son territoire d'expertise, en se positionnant au cœur de la réflexion sur la refonte du paysage territorial et institutionnel et des besoins d'ingénierie liés.



L'INTA Un autre regard sur la vie des villes

Nous entretenons une relation de confiance avec l'INTA. L'Agence a déjà fait partie de panels de cette association internationale réunissant plus de 20 000 décideurs et praticiens de l'urbain de plus de 60 nationalités, née il y a trente ans. L'INTA favorise le partage d'expériences, de connaissance et de savoir faire pour un développement urbain intégré. Après le panel d'experts constitué pour Échirolles en 2009 autour du projet Novasud 21 (positionnement d'Échirolles dans l'agglomération grenobloise), c'est au tour de Le Pont-de-Claix d'associer l'Agence d'urbanisme et l'INTA (automne 2014) à ses questionnements (« Imaginer la ville à l'échelle de la métropole de demain »).

Commencé par les villes nouvelles, son domaine d'intervention s'étend désormais à toutes les échelles territoriales et à tous les secteurs du développement urbain durable, notamment la régénération urbaine, le logement et l'habitat populaire, le transport et la mobilité, la gouvernance, les infrastructures et services innovants, le développement économique endogène, etc.

Supplantant l'approche sectorielle traditionnelle, qui ne permet pas d'assurer une véritable cohérence territoriale, plusieurs principes traversent toutes les activités de l'INTA, celui de la prise en compte globale des enjeux urbains, la vision stratégique et l'intégration des fonctions urbaines mises en œuvre par les acteurs publics et privés.

1 UN TEMPS FORT : LE PANEL INTA À LE PONT-DE-CLAIX

L'extension du périmètre et des compétences de Grenoble-Alpes Métropole remet en jeu l'articulation entre le cœur métropolitain dense et les territoires périurbains du Sud où la commune de Le Pont-de-Claix occupe une position stratégique, au contact de la Polarité Sud de l'agglomération grenobloise et au carrefour des cantons de Vif, du Trièves, de la Matheysine et du Vizillois. Engagée depuis quatre ans dans l'élaboration de son projet de ville et, plus récemment, de son PLU, Le Pont-de-Claix a fait le constat de la richesse de son potentiel de renouvellement, de rayonnement et d'attractivité et de leur corrélation aux dynamiques métropolitaines à l'œuvre. Un constat qu'elle a souhaité enrichir et partager largement en le confrontant à l'expertise d'un panel international de praticiens de l'urbain, constitué par l'INTA (International urban development association).



LAURENT GAGNIÈRE, CHEF DE PROJET POUR L'AGENCE

« Les enjeux étaient d'importance ! Nous avons produit un document montrant l'étendue de notre travail aux panélistes. Leur réflexion a permis de poursuivre et conforter la vision portée par la Ville et l'Agence. Elle a renforcé la dimension métropolitaine du projet. Elle a donné vie à un événement public qui a permis à la Ville d'en parler, de montrer qu'elle avait son avenir en mains. Elle a aussi conforté les ambitions des élus. »



MICHEL SUDARSKIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INTA

La problématique politique est particulièrement intéressante ici, puisque, avec l'arrivée de la métropole, il y a des transferts de compétences urbanistiques. Le futur de Le Pont-de-Claix va dépendre de systèmes de décision qui ne seront plus nécessairement et pleinement communaux. Il faut que la commune ait des arguments pour négocier avec le Conseil métropolitain qui prendra les décisions et puisse montrer que ce qui se fait ici a une importance métropolitaine.

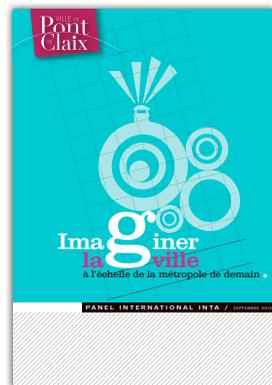
Le pré-panel du 12 juin, préparatoire au panel de septembre

Faisant suite à l'organisation d'une journée d'échange et de visites d'études le 10 décembre 2013 à Vaulx-en-Velin et Givors, le pré-panel, temps de partage et d'échanges animé par l'INTA, devait permettre de cadrer le Panel de septembre et de définir en particulier son périmètre d'investigation, les principaux questionnements et défis à soumettre aux panélistes (un échantil-

lon d'urbanistes, architectes, sociologues et géographes de diverses nationalités). L'atelier de réflexion a réuni, autour de la Ville, des acteurs politiques et techniques locaux, trois experts francophones du réseau INTA (Alan Hennessy, Irlande / France ; Fernando Nunes Da Silva, Lisbonne, Portugal ; Alain Vanderputten, Charleroi, Belgique) et l'Agence d'urbanisme.

« Imaginer la ville à l'échelle de la métropole de demain »

A l'issue de cette phase préparatoire, le service urbanisme de la Ville de Le Pont-de-Claix et l'Agence d'urbanisme ont coréalisisé le document « Imaginer la ville à l'échelle de la métropole de demain » en juillet. Cette mise initiale aux débats à venir réunissait un historique de la démarche, un rappel des enjeux, la traduction de la vision politique autour de 5 défis et les premières orientations d'aménagement au stade de l'avancée du projet en juillet 2014).



Panel de l'INTA du 13 au 20 septembre : 10 experts internationaux en immersion à Le Pont-de-Claix, une quarantaine d'acteurs locaux auditionnés

A boutissement de la démarche, un panel international de praticiens de l'urbain, constitué par l'INTA, a été invité à séjourner dans la ville, à porter un regard distancié sur Le Pont-de-Claix et à mettre le projet urbain à l'épreuve de leur expertise.

[Découvrir le CV des panélistes](#)



Entre balades urbaines, ateliers de travail, interviews d'élus et d'acteurs, puis restitution publique en plénière le 20 septembre en présence de près de 200 élus, acteurs et habitants, la semaine, menée tambour battant, a été d'une grande intensité. Un rapport de synthèse a été rendu en novembre, qui se veut une grille de lecture des conditions de réussite du projet urbain.



Et ensuite ?

La livraison de ce rapport ne signifie cependant pas la fin de la réflexion, qui va se poursuivre par l'adoption d'un nouveau PLU fin 2015, d'un PLUi objectif 2020, avec la mise en œuvre du projet de ville à un horizon de près de 20 ans.

Processus inédit de co-production d'une vision du Sud de la future métropole, la semaine s'est ouverte sur une mise à niveau de la connaissance du territoire pour les membres (10 experts internationaux, un groupe technique local, une équipe Agence / INTA), afin de poursuivre le travail de réflexion et d'approfondir le scénario de développement stratégique de la Ville. Ce scénario, présenté et débattu au sein de groupes thématiques (élus, représentants institutionnels et société civile), a fait l'objet d'ajustements et d'approfondissements.

CE QU'ILS EN RETIENNENT



« Il y a eu une très belle organisation du panel, avec les services de la Ville, l'Agence d'urbanisme et l'INTA au travers de Maurice Charrier son président, Michel Sudarskis secrétaire général, et les panélistes venant de l'Europe dans toute sa diversité, les Etats-Unis, le Québec... Il y avait autour de la table, des sensibilités, des expertises différentes de par leur culture, mais avec des problématiques communes... Je suis ravi de la restitution qui a été faite, car des élus d'autres communes se sont exprimés, Grenoble, Claix, Seyssins, etc., mais également des habitants, architectes, aménageurs... Nous voyons que tout est lié ... et que nous devons coopérer à toutes les échelles. »
Christophe Ferrari, maire de Le Pont-de-Claix, président de Grenoble-Alpes Métropole

« Je suis impressionné par le travail d'organisation et de préparation en amont et la mobilisation des acteurs institutionnels, politiques et techniques... Le résultat est un travail extrêmement intense, et le défi est de synthétiser tout cela ... d'expliquer au reste de l'agglomération que cette ville est un véritable atout métropolitain. Elle doit assumer sa position de porte d'entrée de l'agglomération. »
Alan Hennessy, architecte / urbaniste irlandais



« Une première leçon que je retire de la démarche est le fait que pour changer une ville, il n'y a pas que le paysage ou le bâti, il y a aussi et surtout la dimension humaine. »
Elizabeth Glenn, directrice adjointe Amélioration de quartier, comté de Baltimore, Etats-Unis



« Parmi les 55 panels que nous avons fait durant les dernières années, celui de Le Pont-de-Claix est certainement celui dont la coopération et l'intégration des équipes, locale et étrangère, a été la plus forte. Elles étaient très mobilisées, cela a été bien préparé. »
Michel Sudarskis, secrétaire général de l'INTA



L'Agence, très impliquée dans la préparation, a suivi cet événement et réalisé une série de reportages au cœur du panel.

[Visionner les vidéos](#)

2 UNE ENTRÉE COMMUNE POUR LA PLATEFORME D'INGÉNIERIE TERRITORIALE MUTUALISÉE EN ISÈRE

10 organismes d'ingénierie publique aux compétences complémentaires et le Département de l'Isère, la future Métropole, les Communautés d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) et du Pays Voironnais (CAPV) se sont accordés autour d'ambitions partagées, formalisées en juillet 2013 au sein d'un protocole d'accord politique. Depuis 2011, l'Agence est très mobilisée dans l'élaboration de cette Plateforme qui devient véritablement opérationnelle en 2014 avec l'ouverture d'une entrée commune et la mise en place d'un site Internet.



L'esprit de la Plateforme

L'approche de la culture du projet a été le fil rouge qui a permis aux 10 organismes de statut, de compétence et de fonctionnement très différents, de s'accorder sur des complémentarités permettant de répondre au mieux aux attentes et besoins des territoires. Trois axes de travail distincts ont été ouverts concernant l'assistance aux collectivités et privilégiant l'entrée intercommunale :

- > l'accompagnement des projets dans le champ de l'aménagement, de l'habitat, du foncier, des énergies et de l'économie ;
- > l'organisation territoriale du conseil

aux particuliers, en matière de construction comme de rénovation, intégrant la dimension économique, juridique et sociale ;

> l'observation, pour améliorer l'accès à l'information sur les compétences de chacun des partenaires et sur les données indispensables à la réalisation des projets en cours dans les collectivités.

Dans cet esprit, des approches collaboratives et complémentaires ont été développées entre les organismes au sein de plusieurs projets : Boîte à outils air climat, projet urbain de Le Pont-de-Claix, PLH Sud Grésivaudan.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque demande formulée auprès de l'entrée commune est analysée puis une réponse « sur mesure » est proposée en veillant à articuler efficacement les compétences de tous les organismes.

1. Vous avez une demande de conseil et d'accompagnement, dans le cadre de vos politiques d'aménagement du territoire, d'organisation territoriale du conseil aux particuliers ou d'accès aux dispositifs d'observation territoriale.
2. La Plateforme réceptionne votre demande et l'étudie dans le cadre du financement alloué aux organismes. Elle établit ensuite une proposition.

Une entrée commune depuis septembre 2014

L'innovation principale consiste à proposer aux collectivités « une entrée commune » qui mobilise l'expertise coordonnée des professionnels, dans le cadre d'une « ingénierie de définition » financée par la taxe

d'aménagement coordonnée par les organismes et les collectivités départementales et territoriales, initiatrices de la démarche.

Ce dispositif simplifie l'accès aux compétences et services pour les collectivités,

en particulier pour les très nombreuses nouvelles équipes élues et surtout favoriser des expertises pluridisciplinaires performantes et indépendantes, en amont des projets d'aménagement toujours plus complexes.



> UNE CHARGÉE DE MISSION, RECRUTÉE EN DÉBUT D'ÉTÉ 2014, ANIME CETTE PLATEFORME COORDONNÉE PAR LES ORGANISMES ET COLLECTIVITÉS PRECURSEURS :

Séverine Le Piolet, Chargée de Mission
severine.lepiolet-plateforme@caue-isere.org
 04 26 78 47 10



> VOTRE EPCI SOUHAITE ÊTRE PARTIE PRENANTE DU DISPOSITIF ET BÉNÉFICIER DES SERVICES ?

Adressez votre demande d'adhésion à la Plateforme qui la soumettra à son Comité de Pilotage. Il suffira ensuite de signer le protocole d'accord.

La Plateforme assume désormais un rôle d'interface et de mise en relation grâce à son « entrée commune » inaugurée le 11 octobre 2014 au Congrès des maires de l'Isère où les organismes s'associent sur un stand commun de présentation de leurs savoir-faire.

Connaître les services de la Plateforme,
 télécharger les documents
www.plateforme.ingenierie-isere.fr



L'offre de services de l'Agence est bien sûr toujours accessible en direct à ses membres.

L'Agence ne déploie qu'une part ponctuelle de son activité dans le cadre de la Plateforme, en réponse à ses sollicitations et en lien avec les organismes. Elle peut également impulser une proposition associant les organismes, selon le besoin.

3 TOUJOURS PLUS DE COOPÉRATIONS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Le partenariat avec l'Université et la Recherche, défini par le Projet d'Agence acte 1, a permis la mise en œuvre de plusieurs projets collaboratifs en 2014. À noter que l'Agence est invitée à participer au Conseil d'UFR de l'Institut de géographie alpine (IGA) et aux instances de l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG).

ROMAIN LAJARGE, ENSEIGNANT CHERCHEUR - PACTE (Laboratoire de recherche en sciences sociales)



« En 2014, les liens entre l'Agence et l'Université se sont encore accrus ce dont il faut se satisfaire collectivement. Parce qu'une partie des missions de l'Agence se connecte très bien aux missions de l'Université renouvelées par ses restructurations internes (fusion des universités de Grenoble 1+2+3 et création de l'Université Grenoble-Alpes) : fonction de veille ; réflexion sur les enjeux territoriaux, sociaux et métropolitains ; formation spécialisée ; animation de débats et conduite d'études partagées. Par les activités d'ateliers de master, par les interventions réciproques des uns dans les séminaires et journées de travail des autres, par l'échange régulier de données et d'information, ... l'Agence a toute sa place dans les activités de la Cité des territoires en tant que projet structurant pour le campus sud grenoblois permettant le rapprochement de l'IUG, de l'IGA et de l'ENSAG. »

L'Agence dans les projets de recherche

UNE PARTICIPATION À PLUSIEURS PROJETS DE RECHERCHE

> **Projet CITIES** (Calibrage et validation de modèles transports - usage des Sols), un projet de recherche financé par l'ANR dans le cadre de son programme « Modèles numériques ». Ce projet vise à améliorer la mise en œuvre des modèles opérationnels urbanisme - transports. Il est notamment porté par l'INRIA (Institut national de recherche en informatique appliquée), l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) à Paris et l'IFSTTAR. L'Agence d'urbanisme est sollicitée pour contribuer à la définition des attentes des contributeurs des modèles en lien avec l'aménagement du territoire et à assister à la mise en œuvre opérationnelle.

> **Projet ESNET** (Futur des réseaux de services écosystémiques dans la région urbaine de Grenoble), porté par le laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA-CNRS) et financé par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). L'Agence d'urbanisme participe au Comité de pilotage et aux groupes de travail impliquant les acteurs du territoire dans ce projet qui rassemble des chercheurs d'horizons divers : écologie, géographie, sociologie, mathématiques appliquées,

environnement (LECA, IRSTEA, INRIA, IGA notamment). Les travaux développés dans le cadre du projet ESNET visent à mettre en avant la plus-value d'une gestion intégrée des territoires et des services écosystémiques à une échelle spatiale écologiquement cohérente, et de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement des relations entre services écosystémiques via une approche par réseau.

> Programme RURBANCE (Rural Urban Governance)

Ce programme a pour but d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques territoriales des collectivités des zones urbaines, rurales et de montagnes de l'espace alpin, afin d'en assurer un développement plus équilibré. Le bassin grenoblois fait partie des sites tests et l'Agence est partie prenante.

> Projet SQUAD

Ce projet fait suite au projet Interreg IVA « Eco-Obs » (2009-2012) qui a permis de créer un observatoire transfrontalier d'éco-quartiers à l'échelle du Bassin lémanique et de l'Arc jurassien en s'appuyant sur une base commune d'outils et de méthodes d'évaluation des projets urbains. L'Agence a été associée en participation avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES).

L'AGENCE S'EST ASSOCIÉE AU SUIVI DE DEUX THÈSES EN COURS.

> **Thèse Irstea**, « Choix résidentiels et effets des politiques spatiales - Le cas de régions urbaines alpines ».

> **Thèse « Ilots de chaleur urbains et adaptation au changement climatique »** : étude de trois agglomérations Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, par Julita Dudeck (Laboratoire climatologie risques et environnement, CNRS, UMR 5600 Envi-

ronnement Ville Société, Université Jean Moulin Lyon 3, sous la direction de Jacques Comby, climatologue). Cette thèse a été cofinancée par l'Ademe et les trois grands EPCI régionaux (Grenoble-Alpes Métropole, Grand Lyon et Saint-Étienne) et soutenue par différents partenaires techniques : urba3 (les trois agences d'urbanisme Rhône-Alpes), Météo France Rhône-Alpes et Air-Rhône-Alpes.

L'Agence en soutien à la professionnalisation des étudiants (interventions dans les formations et accueil de stagiaires ou d'apprentis)

Plusieurs chargés d'études de l'Agence interviennent, à différents niveaux, des licences 3 aux masters, à l'Institut de géographie alpine (IGA), à l'Institut d'études politiques (IEP), à l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG) ou encore à l'IUT. Leurs interventions portent sur différentes disciplines : planification et urbanisme réglementaire ; environnement ; politique de la ville ; sociologie ; statistique et géomatique.

L'AGENCE INTERVENANTE :

26 février la modélisation des déplacements, par Fabien Martinez ;

13 mars débat « Métiers du territoire », en table ronde sur les nouveaux outils de planification à l'IUG (intervenante, Anne-Marie Maür) ;

12 mai les fichiers fonciers et leur valorisation par Kader Boukerrou, IUT2 ;

Du 22 au 25 septembre semaine séminaire métropole / métropolisation(s) à la Cité des territoires avec la contribution de nombreux chargés d'études de l'Agence.

> **En Licence Pro Etudes** statistiques et Systèmes d'Information Géographique LP ESSIG - département STID (statistique et informatique décisionnelle), intervention de Kader Boukerrou >...



Le Conseil scientifique de l'Agence a été mis « en sommeil » en 2014 : année électorale et mouvements internes à l'Agence n'ont en effet pas permis d'investir ce chantier important au niveau requis.

Toutefois son nouveau président a été nommé : il s'agit de **Philippe CARDIN**, chercheur au CNRS et membre de l'UJF, conseiller municipal à Meylan. Il a engagé une réflexion dans le cadre du Projet d'Agence acte II en vue du repositionnement et de la réorganisation de cette scène de débat essentielle.



ENFIN, PLUS D'UNE VINGTAIN D'ÉTUDIANTS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN STAGE OU D'UN APPRENTISSAGE À L'AGENCE EN 2014.

Bathie NDIAYE (SIT) ; Nelson Camilo MONTANA (observation, suivi du foncier économique) ; Sullivan LEPISSIER (solution GLPI, gestion des services d'assistance aux utilisateurs) ; Mahé DENIEL (SCoT de montagne) ; Adam QUEIROS (étude rénovation ANRU dans les ZUS) ; Maher AYARI (enquêtes qualitatives) ; Sébastien JOURDAN (programmation) ; Marion SAVIGNON (étude mixité fonctionnelle) ; Marie Pesenti (apprentissage déplacements) ; Clément Sans (apprentissage planification).



« Je souhaite mettre en place un Conseil scientifique plus restreint en nombre de participants et plus large du point de vue des thématiques, autour des questions d'urbanisme, mais aussi de sociologie, d'environnement (eau, air...), de risques, de santé, etc. Il pourrait piloter des programmes de recherche entre l'Agence et les universitaires, assurer le suivi et l'analyse des liens avec l'enseignement, suivre l'action de l'OBS'y, faire le lien entre la Recherche, l'Agence et les élus territoriaux, sous forme de conférences par exemple, afin d'assurer la formation continue des acteurs. »

4 UNE OBSERVATION TERRITORIALE MUTUALISÉE

Cœur de métier historique des agences d'urbanisme, l'observation s'avère de plus en plus stratégique dans le tourbillon de changements et de défis qui bouscule les savoir-faire et appelle des solutions nouvelles. Il nous faut appréhender une réalité complexe, entre évolutions des modes de vie et des fonctionnements territoriaux, et guider les élus dans cette complexité. Il est plus que jamais nécessaire de décloisonner les approches sectorielles et de diversifier les méthodes. Emblématique de cette nouvelle manière de « faire de l'observation », l'OBS'y (le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise) a été très productif en 2014.



FRANÇOISE PICHAVANT, DIRECTRICE D'ÉTUDES OBSERVATION À L'AGENCE

L'OBS'y : premier témoin de la nouvelle ère de l'observation

« Cet outil partenarial de mutualisation des données a pris son envol en 2014 et nous y avons largement contribué. Notre expertise a nourri les différentes publications et cartes interactives dédiées à l'économie, l'habitat, les ménages à bas revenus, les personnes âgées ou l'enfance sur le territoire métropolitain. Toutes ces informations sont visibles sur le site internet de l'OBS'y que nous avons également réalisé. C'est une véritable vitrine qui expose à tous, élus, techniciens et citoyens, les connaissances croisées des différents partenaires qui le composent. Il témoigne de la volonté d'ouverture qui nous porte. »



L'union fait la force de l'OBS'y

L'observation territoriale mutualisée à large échelle est devenue une réalité avec l'OBS'y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise créé en 2013 et désormais opérationnel. C'est probablement une première nationale, bien en phase avec les enjeux de coopérations territoriales et le grand mouvement d'ouverture des données, requérant plus que jamais des garanties de fiabilité et, cela va sans dire, de neutralité.

Partager les constats et les diagnostics est une étape fondatrice pour partager ensuite une vision et des projets. Avec l'OBS'y, la scène de l'observation ouvre un espace commun de recueil et d'ana-

lyse des informations de notre territoire. Traitées dans un cadre de débats sincères et dépolitisés, ces informations ont vocation à éclairer les choix des élus et à les doter d'outils de pilotage : opportunité est ainsi donnée de réfléchir ensemble à la manière dont collectivités et organismes isérois veulent partager ces connaissances et disposer de clés de compréhension pour l'avenir, dans un contexte de mouvances institutionnelles et sociétales grandement facteur d'incertitudes.

Etre plus cohérents, plus perspicaces, mieux outillés : c'est ce qu'il y a à gagner à mutualiser au maximum les recherches et à s'ouvrir les uns aux autres. En témoignent les premières productions de

l'OBS'y, six en moins d'un an, écrites à plus de dix mains, qui attestent d'un effort de qualité remarquable sur le fond comme sur la forme.

COMMENT FONCTIONNE L'OBS'y ?

L'OBS'y s'organise autour d'un comité de pilotage dont la présidence tournante est assurée par la Métro jusqu'en 2015. Composée des élus et directeurs des institutions partenaires, cette instance fixe les grandes orientations et le programme de travail du réseau.

Des comités techniques assurent l'organisation, le suivi et la diffusion des productions du réseau.

Chaque production est pilotée par un binôme issu de deux institutions, qui s'appuie sur un groupe de travail où de nombreux acteurs apportent leur expertise.



LES DIX PARTENAIRES*

Grenoble-Alpes Métropole, Département de l'Isère, Ville et CCAS de Grenoble, Agence d'urbanisme de la région grenobloise, AEPI, CAF, Universités (COMUE), SMTC, UDAF.

*Configuration du partenariat à fin 2014. Toutefois, pour mieux répondre aux besoins des territoires, l'OBS'y est susceptible de s'élargir à de nouvelles thématiques et à de nouveaux acteurs.



QUE PRODUIT L'OBS'y ? UNE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES ET D'ANALYSES CROISÉES

Les résultats et analyses des observations sont présentés au sein de trois types de publications coproduites : les regards croisés (magazine thématique), les cahiers thématiques (focales qualitatives) et les tableaux de bord (synthèse à base de chiffres-clés). Elles sont téléchargeables à l'adresse du site internet créé par l'Agence d'urbanisme. Un site qui se veut, à terme, le lieu ressource de référence pour la connaissance du territoire (proposant un double volet statistique et cartographique), mais aussi un lien fort entre les acteurs qui ont toute latitude à y poster leurs avis, critiques et compléments.

<http://obsy.aurg.org>



LE SAVIEZ-VOUS ?

JEUNESSE : la population de l'agglomération grenobloise est plus jeune que celle des autres agglomérations françaises.

PERSONNES ÂGÉES : c'est le quartier du Village olympique qui accueille le plus fort pourcentage de personnes âgées.

DENSITÉ : à Grenoble, 96 % des ménages vivent en appartement.

EMPLOIS : le centre-ville de Grenoble concentre près de 45 % des emplois de la métropole.

CRISE : l'agglomération grenobloise a moins bien résisté à la crise de 2008 que ses homologues en raison d'une perte importante de ses emplois productifs (-11 % entre 2008 et 2013).

PAUVRETÉ : le revenu médian dans l'agglomération grenobloise est de 1 720 €, soit plus que le revenu médian en France (1 530 €).

BAS REVENUS : un quart des enfants de l'agglomération vivent dans des familles à bas revenus (famille monoparentale disposant de moins de 1 530 € / mois ou couple avec 2 enfants disposant de moins de 2 100 € / mois).

5 UNE AGENCE DE DIMENSION RÉGIONALE AVEC urbA3

Agences d'urbanisme Rhône-Alpes

Depuis 1999, les agences de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne, réunies au sein du réseau urbA3, proposent de concert une offre de services mutualisée à l'échelle de Rhône-Alpes (en lien avec la DREAL, l'Ademe, l'INSEE, le CERF, l'ARRAHLM). Cette offre mobilise 35 collaborateurs en moyenne chaque année sur une quinzaine de projets communs. L'objectif est de proposer des réponses optimisées aux besoins partagés des territoires, en capitalisant des connaissances, des expériences, des méthodologies et des outils d'observation, dans un contexte d'affirmation du fait régional et métropolitain.

À l'aube de la « nouvelle Région », quel bilan de 15 ans de coopération avec la Région Rhône-Alpes ?

Initiée dans le cadre de missions d'animation et d'expertise en habitat et politique de la Ville, la coopération entre la Région Rhône-Alpes et le réseau urbA3 des agences d'urbanisme a franchi un cap avec l'adhésion de la Région à chacune des trois agences, adhésion officialisée lors de la rencontre nationale de la Fnau en 2005.

Dès lors, le partenariat n'a cessé de s'enrichir, autour de nouvelles thématiques (économie, foncier, urbanisme commercial, etc.), au sein de différents cadres (ORHL, SRCE, CDDRA...), et par l'accompagnement de la Région sur de nouveaux territoires de projets et de coopération (Franco-Valdo Genevois, Rovaltain ...).

Le réseau des Agences a su faire valoir la diversité et la pertinence de son expertise mutualisée, autant que sa connaissance fine du terrain et des acteurs, en s'investissant aux côtés de l'institution régionale dans de nouvelles politiques publiques ou démarches complexes, comme le travail de préfiguration du CERF et, tout particulièrement, l'accompagnement du **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), élaboré conjointement avec l'État, adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.** Cette démarche novatrice et ambitieuse, répondant à une problématique de planification régionale complexe, a contribué au maillage des enjeux autour des questions de biodiversité, faisant appel à l'expertise et aux méthodes des spécialistes des agences.

Des opportunités et perspectives pour aller plus loin et être plus efficaces ensemble

L'élargissement des compétences régionales envisagé par la loi NOTRe renforce, entre autres, pour la Région, son besoin d'ingénierie et ouvre de nouvelles perspectives pour un réseau des agences régionales élargi au nouveau périmètre régional, autour de l'ambition et des enjeux de cohésion territoriale portés par la future Région Auvergne.

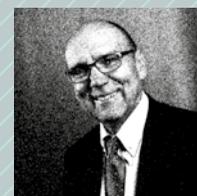
D'ores et déjà, et avant toute mise en œuvre d'un éventuel nouveau corpus législatif, la question va se poser de la prise en compte

et de l'homogénéisation des documents et politiques publiques des deux Régions. Riche de ses trois atouts principaux - observation, prospective, expertise - le réseau des agences représente un fort potentiel d'accompagnement. Le contexte législatif pourrait donc ouvrir des opportunités au futur réseau « urbA4 » en lui permettant de contribuer à la réalisation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et, dans une moindre mesure, de la Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI) et du Schéma

régional de mobilité.

Par souci d'efficacité et pour permettre une coopération plus fluide et plus opérationnelle, les agences s'interrogent sur des axes d'évolution du partenariat, notamment :

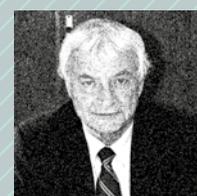
- > Une gouvernance politique resserrée autour des présidents des trois (bientôt quatre) agences régionales ;
- > Une organisation du dialogue territorial via le réseau des agences ;
- > Un cadre conventionnel plus stratégique, plus transversal et plus souple permettant d'optimiser la collaboration.



Jean-Paul Bret

« Aujourd'hui, nous sommes trop souvent catalogués comme bureau d'études spécialiste des PLU et des SCoT, et pas assez comme une ingénierie capable de traiter les différents champs des politiques publiques. Il faut que les élus régionaux aient davantage conscience de ce que nous pouvons leur apporter. À nous de leur dire. La Région a tout à gagner à travailler avec les agences. »

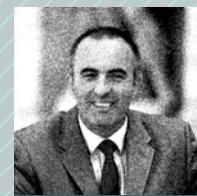
Jean-Paul Bret, président de la CA du Pays Voironnais, président de l'Agence d'urbanisme de la Région grenobloise depuis 2010



Pascal Garrido

« Les relations que les agences d'urbanisme entretiennent avec les Régions sont moins naturelles qu'avec les autres membres. Et cela s'explique facilement car les Régions n'ont pas été à l'origine des agences d'urbanisme d'une part, mais aussi parce que l'on considère trop souvent qu'une agence d'urbanisme ne sait faire que... de l'urbanisme, ce qui n'est pas une compétence régionale. C'est une erreur, nous sommes avant tout des ingénieries qui travaillons à l'aménagement des territoires, et là nous sommes au cœur de l'action régionale. Aujourd'hui encore, elles font appel à nous au coup par coup, ce qui ne permet pas de construire une vision d'ensemble qui serait, nous le pensons, une réelle plus-value. Nous devons être porteurs de projets pour accompagner le développement régional. »

Pascal Garrido, maire de La Talaudière, près de Saint-Etienne, préside l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise depuis 2002



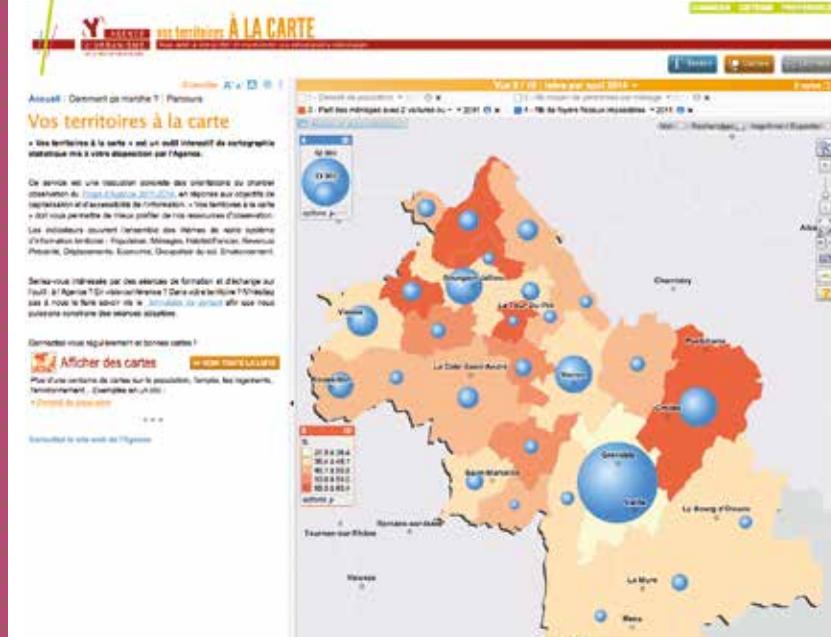
Michel Le Faou

« Nous avons une certaine force de frappe. Les quatre agences réunies représentent plus de deux cents salariés, couvrent les principales métropoles du territoire rhônalpin et auvergnat, ce qui nous donne une réelle légitimité à intervenir sur ce territoire-là et à travailler sur un certain nombre de sujets régionaux dans un souci de complémentarité avec les sujets métropolitains. Il serait intéressant qu'il y ait à terme une plus grande collaboration entre la Région et notre réseau d'agences d'urbanisme. »

Michel Le Faou, adjoint au maire de Lyon et vice-président de la Métropole de Lyon, en charge notamment de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, préside l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise depuis juillet 2014

Propos recueillis par Vincent Charbonnier pour Traits d'Agence (magazine de la FNAU).

partie 5



L'OUVERTURE ET LE PARTAGE DES DONNÉES

1 UNE COMPLÈTE RECONFIGURATION

L'Agence déploie, ces dernières années, des efforts importants pour améliorer ses outils d'observation, d'exploitation ou de production de données et se doter de supports numériques de diffusion de la connaissance.

Une première étape de structuration de données

Un important travail de structuration de données a permis d'en faciliter les croisements et d'améliorer le caractère transdisciplinaire de l'observation pour répondre à de nouvelles problématiques : vulnérabilité énergétique, trajectoires résidentielles, etc. L'Agence s'est mise en situation de développer de nouvelles méthodologies et améliore progressivement la valorisation de ses résultats à travers ses outils de diffusion de l'information (publications, tableaux de bords, sites web, etc.).

Cependant, les outils de production et de diffusion de l'information évoluent très vite. Ils deviennent de plus en plus performants et offrent de nouvelles opportunités pour mieux répondre aux attentes de nos partenaires. C'est pourquoi, en 2014, l'Agence a poursuivi la modernisation de ses outils et s'est ouverte à de nouvelles technologies. Elles lui permettront d'apporter dans les mois à venir des solutions innovantes dans la connaissance des évolutions à l'œuvre sur nos territoires.

Unifier le Système d'information territorial (SIT) de l'Agence

Les projets bases de données alphanumériques (BDA) et bases de données géographiques (BDG) initiés en 2012 constituent le Système d'information territorial (SIT) de l'Agence qui alimente l'ensemble des projets. Le choix de séparer ce SIT en deux projets distincts se justifiait par des contraintes techniques et organisationnelles liées essentiellement aux logiciels historiquement utilisés par l'Agence, qui n'offraient pas la possibilité de stocker ensemble des données de natures différentes (alphanumériques et géographiques). De plus, ces outils n'étaient pas adaptés à une exploitation rapide des données et surtout à leur diffusion vers les partenaires contrairement à une application web. C'est pourquoi, en 2014, l'Agence a investi dans de nouveaux outils de gestion de données (PostgreSQL et PostGIS), gratuits, open-source et respectueux des standards d'utilisation, ce qui en facilite l'appropriation. Elle est désormais en capacité de transférer

et de stocker au sein d'une même base de données l'intégralité de son SIT, ce qui permet une meilleure exploitation des données et offre la possibilité d'explorer de nouvelles méthodes d'analyse ou de représentation, notamment les flux, qui sont très précieux pour l'analyse des systèmes territoriaux.

Les possibilités d'ouverture de données aux partenaires deviennent également une réalité, mise en œuvre au sein du réseau urbA3 avec la mutualisation de la base de données DVF (Demande de valeurs foncières) à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Cette base est hébergée par un serveur de l'Agence grenobloise, accessible aux agences de Lyon et Saint-Étienne qui peuvent se connecter et travailler à distance.

Ce travail ambitieux sera poursuivi en 2015 dans le cadre du socle partenarial mais également en impliquant de façon plus étroite les chargés d'études thématiques.

Améliorer en permanence le modèle de déplacements

À u début des années 2000, le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC), l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, le Pays Voironnais et le Grésivaudan ont mutualisé leurs efforts et conçu un outil commun de modélisation des déplacements. Ils en ont confié la gestion et la maintenance à l'Agence d'urbanisme qui anime le « Club modélisation ». Les principaux acteurs des déplacements de la grande région grenobloise y partagent une culture commune, une vision harmonisée, et contribuent à une réflexion globale sur le territoire.

UN MODÈLE ALIMENTÉ PAR DES DONNÉES RÉCENTES

Le modèle des déplacements est un outil d'aide à la décision majeur pour tous ceux qui ont besoin de projeter les mobilités futures : pour évaluer l'impact de leurs projets urbains, construire et comparer des scénarios ou conduire des concertations avec le public. Il permet de rendre plus tangibles les projets, d'éclairer des choix et de partager une vision.

Ce modèle est alimenté par les données des enquêtes et mesures des déplacements (EMD, comptages routiers, enquêtes auprès des usagers des transports en Commun), des données socio-économiques (population, emploi, effectifs scolaires, étudiants, surfaces commerciales, lits d'hôpitaux) et des données d'offre de transport et de déplacements (réseau routier et offre TC). Il met ces données en perspective et calcule des projections détaillées de trafic routier et de fréquentation des transports en commun pour des scénarios prospectifs. Ce type de modèle est calé sur des données statistiques, y compris comportementales, qui, pour être fiables, doivent constituer un échantillon représentatif de la population de référence.

UNE LONGUE EXPÉRIENCE, UNE EXIGENCE D'EFFICACITÉ ET DE FIABILITÉ

Le modèle est aussi fiable que possible et toujours en progrès, mais il n'est pas infaillible. Aussi fait-il l'objet d'une évaluation constante et d'un programme d'amélioration permanent :

- > Amélioration du calage des transports en commun (TC) dans la Cluse de Voreppe
- > Mise à jour fréquente et normalisée du réseau routier et de l'offre TC
- > Programme de recherche CITIES pour affiner les marges d'erreur et préparer un modèle intégré urbanisme - transport « sortant ».

Le modèle rencontre des limites : par exemple le nombre d'usagers du vélo et du covoiturage est en forte hausse mais les volumes restent encore trop marginaux et la dispersion dans l'espace trop importante pour être intégrée. L'Agence veille à ce qu'il soit utilisé à « bon escient », c'est-à-dire à plus grande échelle, en testant des situations contrastées et des projets suffisamment conséquents.

Exemples d'utilisation : modélisation avant / après tram 3 ; modélisation PDU...

DES MODÈLES QUI S'ALIMENTENT LES UNS LES AUTRES

Le modèle multimodal de la région grenobloise interagit avec plusieurs modèles locaux ; il peut intégrer des résultats d'autres modélisations en paramètres, par exemple les flux Origine-Destination des poids-lourds modélisés par FRETURB. Inversement, ses résultats alimentent d'autres modèles en situation prospective, comme par exemple les modèles air et bruit gérés respectivement par Air Rhône-Alpes et Acoucité.

Depuis 2012, la Région Rhône-Alpes, le Cerema, et le Laboratoire d'économie des transports (LET) ont défini et réalisent un modèle multimodal régional qui s'inscrit dans un programme plus

large de connaissance de la mobilité tous modes à l'échelle régionale. En 2014, une première journée a réuni les différents acteurs Rhônalpins de la modélisation et a déjà fait naître des premiers échanges entre modèles d'agglomérations via le réseau urbA3.

La Région, le CEREMA et les agences s'associent pour favoriser une bonne interaction et des échanges techniques entre les modèles locaux et le modèle régional : l'objectif est à la fois de garantir la cohérence du modèle régional avec les démarches locales, mais également de mettre en place un lieu d'échanges techniques entre utilisateurs de modèles, pour capitaliser les expériences et les résultats.



LE LOGICIEL « VISUM » Utilisé depuis 2010, il a permis d'étendre la modélisation au périmètre de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD), couvrant 364 communes de l'Isère et les 2/3 de sa population, 3 AOT-U, les TER et cars Transisère, soit 121 lignes de transports en commun et 10 000 kilomètres de routes.

Plate forme tramway : 7 mètres

Station : 4,5 mètres

Chaussée : 3,5 mètres

Chaussée : 3,5 mètres

Bande plantée : 2 mètres

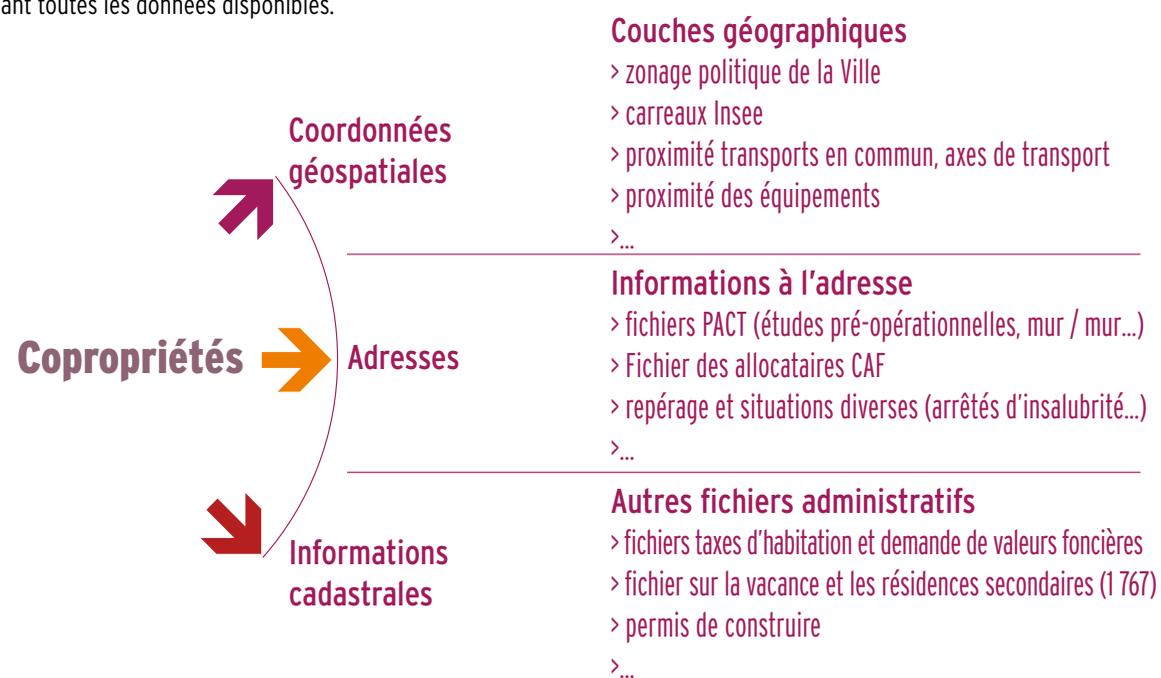
EMPRISE TOTAL : 31 METRES

2 LA VALORISATION DU SIT GRÂCE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Tout en refondant son SIT, l'Agence a entrepris, depuis 2012, de modifier en profondeur sa façon de « faire de l'observation » ; elle propose désormais de nouveaux services aux territoires, notamment « Vos territoires à la carte », un outil de cartographie interactive permettant de croiser près de 250 indicateurs.

Le dispositif de suivi et de veille des copropriétés de Grenoble-Alpes Métropole

Le dispositif de suivi et de veille des copropriétés de Grenoble-Alpes Métropole est une démarche d'observation innovante à l'échelle de la copropriété en centralisant et en croisant toutes les données disponibles.



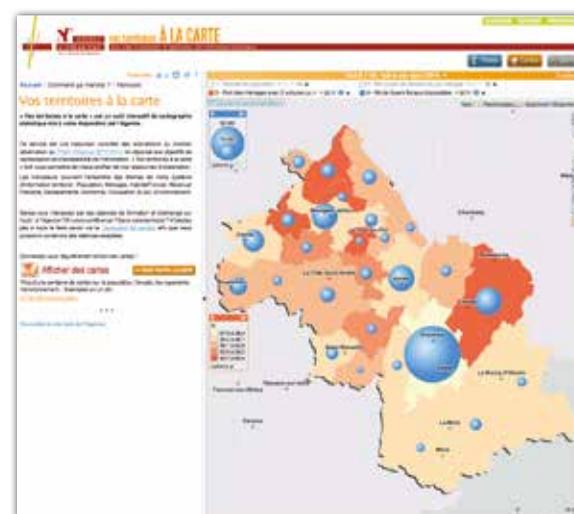
Grâce à une méthodologie permettant de définir des indicateurs et des « seuils d'alerte » au-delà desquels une copropriété peut présenter un ou plusieurs potentiels de fragilité, l'Agence a élaboré un inventaire exhaustif et géolocalisé du parc de copropriétés de Grenoble-Alpes Métropole. Il détaille très finement leurs caractéristiques dans le but de repérer des cibles fragilisées, de mieux identifier les besoins d'intervention et d'assurer un suivi des démarches engagées.

Vos territoires à la carte

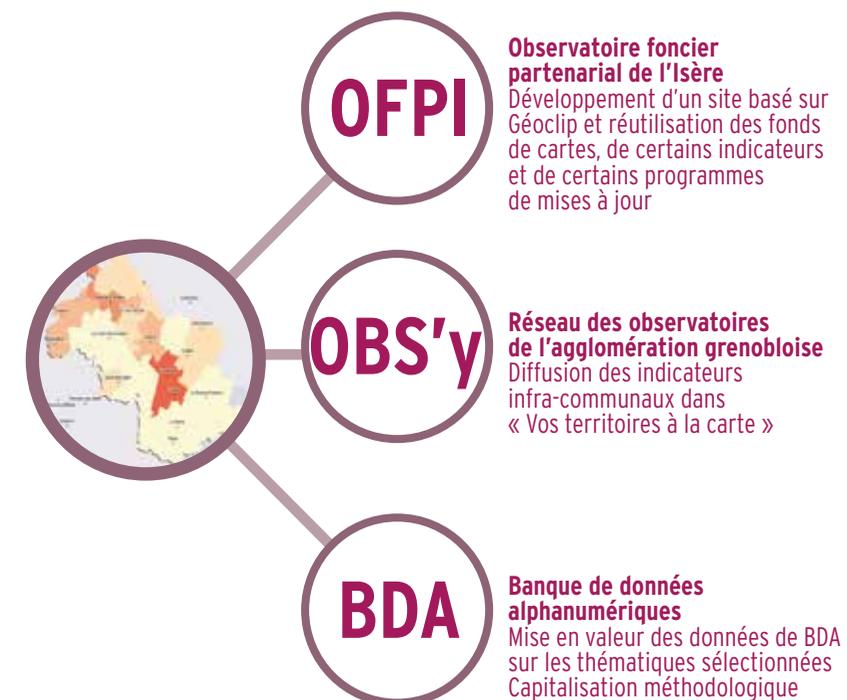
Dans la dynamique du succès rencontré par l'outil de cartographie statistique interactif « Vos territoires à la carte », l'Agence souhaite conforter sa position de fournisseur de services dématérialisés visant à représenter, partager et vulgariser la connaissance des territoires pour le compte de ses partenaires.

Par exemple, le site de l'OBS'y (obsy.aurg.org), réalisé et hébergé par l'Agence, a été lancé en début d'année. Il informe sur le réseau des observatoires, ses publications, ses manifestations, ses résultats et il est constamment enrichi par :

- > La mise à disposition d'indicateurs à l'échelle infra-communale (IRIS et carroyage INSEE 200 m) issus de « Vos territoires à la carte ».
- > Une veille thématique recensant toutes les publications d'observation de chacun des partenaires du réseau.
- > La mise à disposition en téléchargement des données ayant servi à l'élaboration des publications (service accessible aux personnes ayant suivi la formation à l'utilisation de ces données).



Vos territoires à la carte : un outil couplé à différents projets



2 mises à jour par an

234 indicateurs sur les thématiques Population, Ménages, Habitat / Foncier, Revenus / Précarité, Déplacements et Economie répartis en 18 vues de la région Rhône-Alpes aux maillages infra-communaux de la Métro

4 000 utilisateurs

Soit 1/4 de la fréquentation du site de l'Agence

20 séances de formation auprès de nos partenaires

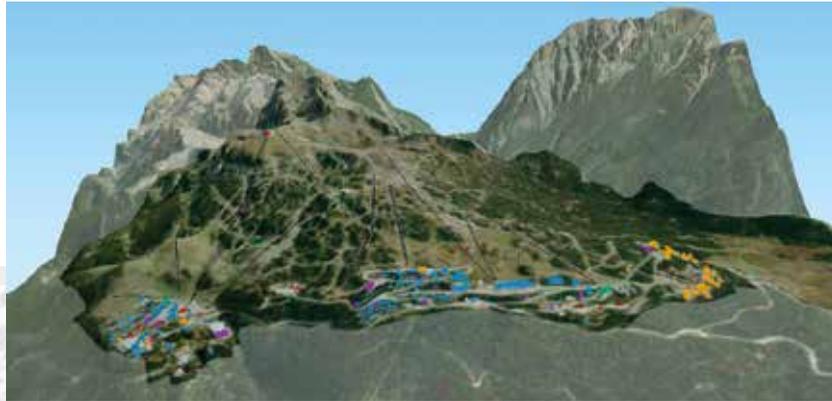
DES PROJETS POUR LA SUITE

Forte de l'expérience acquise depuis 2012 sur les applications web interactives et d'une capacité interne en développement, l'Agence souhaite désormais se doter de solutions web capables :

- > de mettre en valeur des indicateurs à travers une interface agréable et intuitive
- > d'utiliser des modes de représentation innovants à l'aide de la datavisualisation
- > de réaliser des outils pré-opérationnels de suivi pour le compte de ses membres (copropriétés, projets urbains, locaux d'activités, etc.)

> d'offrir une dimension contributive afin d'enrichir et d'affiner son SIT en collaboration avec des partenaires.

C'est pourquoi elle s'est lancée dans l'élaboration de nouvelles solutions collaboratives de travail via le socle partenarial, avec, en préparation, une première expérience de création d'un logiciel destiné à concevoir et à mettre à jour des applications web dynamiques spécialisées dans la représentation d'objets géographiques. Le premier projet hébergé par cette plateforme devrait être le dispositif de suivi et de veille des copropriétés de la Métro qui sera officiellement lancé en 2015.



Evolution et localisation du bâti pour la station de Chamrousse



Le site Becker à Le Pont-de-Claix : ambiances et volumétries envisageables



FRANÇOISE PICHAVANT, DIRECTRICE D'ÉTUDES OBSERVATION À L'AGENCE

Le web, nouvelle donne, nouvelle ère pour l'observation

« L'observation est un socle historique de l'Agence, elle est ancrée dans notre cœur de métier et nous sommes très attendus dans ce domaine. Notre expertise nous permet une connaissance fine des territoires en constante évolution avec l'avantage de pouvoir croiser les thématiques. Cela constitue une source de données précieuse pour nos partenaires. Données quantitatives bien sûr, avec des statistiques et des cartographies qui apportent des informations techniques sur une région, un quartier ou un groupe de personnes en particulier. Données qualitatives aussi, incontournables pour une approche subtile, nuancée, et pour laquelle nous n'hésitons pas à nouer des partenariats avec l'université ou l'Insee par exemple. Nous faisons partie en outre d'un réseau d'agences où est partagé un large spectre d'expertise et d'expériences. Tout cela nous permet d'objectiver la connaissance des territoires au sein d'une vision transversale et complète.

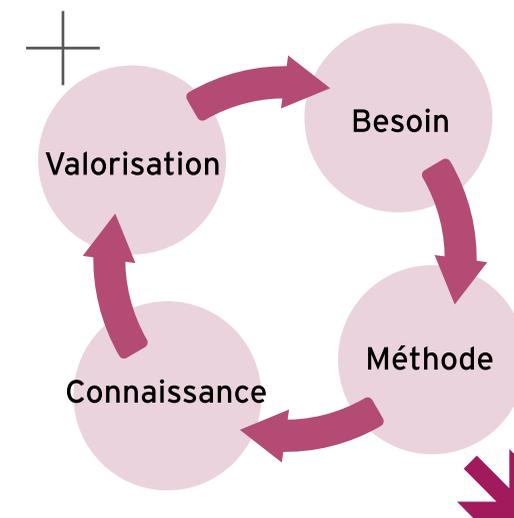
2014 a été pour nous une année d'évolution majeure du métier de l'observation avec l'avènement de l'outil web et des logiciels en libre accès. Nous sommes entrés dans l'ère de la mutualisation, du partage des données et de la contribution. Aujourd'hui, ce n'est plus "posséder" l'information qui compte ; c'est être capable de sélectionner la bonne information qui répond à la bonne question et de pouvoir la partager immédiatement.

Ce renouvellement de nos pratiques nous amène à faire preuve de beaucoup de souplesse, de réactivité et nous place au cœur des analyses. C'est d'autant plus intéressant. Nous l'avons anticipé en co-crédant l'OBS'y en 2013. Notre grande plus-value est de disposer, en interne, de l'expertise pour qualifier et vérifier l'ensemble des informations issues du web pour les mettre au service de nos projets et de nos membres en s'appuyant sur de nouvelles formes de représentation.

Les questions de développement, de représentation et de diffusion sont également essentielles, nous nous y investissons. L'enjeu est de taille et nous avons la ferme volonté d'intégrer pleinement ce nouveau potentiel à notre approche historique de l'observation pour la refonder. »

2014 en quelques mots...

« En matière d'observation, nous avons lancé des expériences qui préfigurent les standards de l'avenir »



Un processus itératif d'amélioration et d'enrichissement de l'observation, vecteur de progrès collectif



partie 6

L'ESPACE DES PROJETS

UNE ACTIVITÉ
DENSE
DES SUJETS
NOUVEAUX

DES PROJETS QUI PRÉFIGURENT LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

Il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive et détaillée les quelque 200 lignes d'études du programme, ni même la cinquantaine de projets phares conduits annuellement par l'Agence au sein de l'Espace des projets. La sélection proposée dans les pages qui suivent, se veut tant une illustration de la diversité des champs d'intervention de l'Agence et de ses missions, que des évolutions à l'œuvre. Que fait et à quoi sert l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise ? Quelques exemples choisis et commentés par les responsables d'études.

UN ESPACE DES PROJETS STRUCTURÉ AUTOUR DE QUATRE AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 organiser le dialogue Aider à interterritorial

- Schéma Régional de Coherence Ecologique mise en œuvre (Urba3)
- Rencontres métropolitaines accompagnement
- SCoT de l'aire gapençaise mise en œuvre et suivi
- SCoT de la RUC mise en œuvre et évaluation
- InterSCoT du Sillon Alpin / PNR
- Coopération Grenoble-Alpes Métropole- Pays Voironnais (VEGA) accompagnement du projet sur la Cluse de Voreppe
- Coordination Grenoble-Alpes Métropole-Vercors suite du projet de territoire câble
- PNR Vercors partenariat - assistance
- PNR Chartreuse assistance à la planification territoriale
- Accompagnement Bièvre-Valloire protocole économique ; cohérence en matière d'urbanisme et d'habitat
- Stratégie départementale de préservation des espaces agricoles et naturels
- Autorité Organisatrice des Transports Métropolitains, proposition d'étude (en attente)
- Prospective Montagne étude de cas stations (Urba3)

mise en place des pôles métropolitains et généralisation des SCoT

AXE 2 conforter l'intercommunalité Aider à

- Schéma de secteur Grenoble-Alpes Métropole (périmètre 2014)
- Plans guide des polarités Grenoble-Alpes Métropole synthèse et mise en perspective
- Assistance à la construction du projet Métropole Grenoble-Alpes Métropole (à définir)
- Schéma de Secteur Pays Voironnais
- PLU CC Massif du Vercors préfiguration
- PLU Bièvre-Est (en préparation)
- Etude positionnement territorial, CC Pays Roussillonnais (contrat)
- Suivi / animation / mise en œuvre des politiques intercommunales de l'habitat Pays Voironnais, Grenoble-Alpes Métropole, Sud Grésivaudan.....

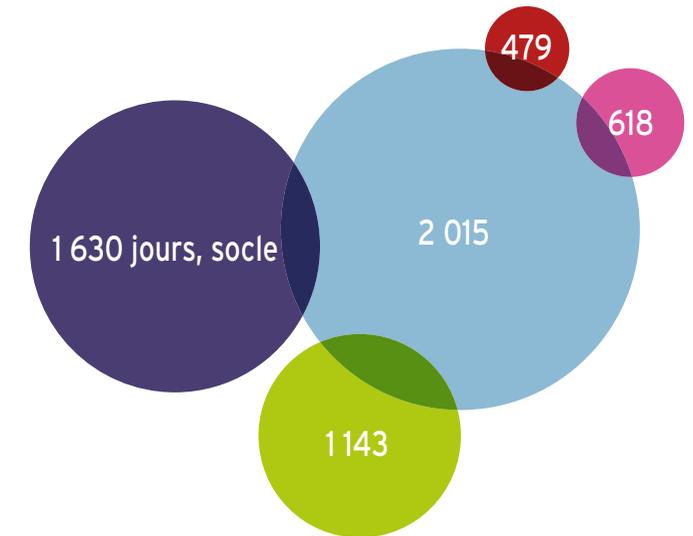
mise en œuvre de la Réforme territoriale et des évolutions législatives

Le programme d'activité 2014 est toujours structuré autour de l'Espace des Projets, selon les quatre axes stratégiques du Projet d'Agence 2011-2014. Ils martèlent la vocation de l'outil, « aider à », en s'adaptant aux besoins des territoires et aux sujets nouveaux.

Voir le détail des missions : « fiches bilan 2014 » et « catalogue des études 2014 », sur www.aurg.org



5 885 jours environ affichés par la version définitive du programme 2014 présenté en AG du 18/12/14, avec la répartition suivante :



AXE 3 concevoir les politiques urbaines et territoriales durables Aider à

- Economie-Commerce
 - Grenoble-Alpes Métropole Atlas foncier économique / valorisation et approfondissement de l'approche sectorielle
 - Trièves schéma de Développement économique
 - SM Pays Bièvre-Valloire caractérisation des friches économiques, favoriser la redynamisation des centres-bourgs
 - Urba3 expertise urbanisme commercial
 - Démarches PLU expertise linéaires commerciaux, zoom immobilier économique
- Habitat
 - PLH Grenoble-Alpes Métropole, animation, extension et réactualisation - CC Vallons de la Tour, élaboration
- Appui à la stratégie foncière des territoires
 - EPFLD assistance politique foncière des territoires (Sud Grésivaudan, Métro)
- Déplacements
 - Etudes de bassins de vie mobilité transports (urba3)
 - Démarches urbanisme transports (Métro/SMTC)
 - Plateforme des temps et des mobilités
 - PDU agglomération grenobloise et Grésivaudan
 - Evaluation lignes Chrono
 - Extension ligne A du tramway - Contrat d'axe
- Elaboration PLU « tests »
 - PLU Grenoble, Le Pont-de-Claix, Brié-et-Angonnes, Paladru, Gières, Montbonnot
- Etudes projet Urbain
 - Plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère ingénierie de définition
 - Le Pont-de-Claix loi ENE et mutations post-carbone
 - Club Quartiers Durables animation (Urba3)
- Environnement
 - Plan Air Climat - boîte à outil
 - Irme Verte et Bleue suivi étude

AXE 4 promouvoir une intelligence partagée du territoire Aider à

- Observatoire thématique
 - Observatoire foncier partenarial de l'Isère
 - Cahiers du plan départemental de l'habitat et contribution PALDI
 - Observatoire des déplacements
 - Club Valorisation de l'enquête ménage déplacements 2010
 - Prospective équipements : analyse sociologique des usages
 - Observation des copropriétés et du marché immobilier du PLH Métro
 - Absise : étude sur les besoins en logements sociaux
- Observatoire territorial
 - Vulnérabilité énergétique, analyse départementale
 - OBS'y : réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise
 - Baro' Métro, extension au périmètre Métro 2014
 - Observation de la cohésion sociale et territoriale
 - PN des Ecrins : dynamiques paysagères, outils d'analyse (contrat)
- Prospective
 - Réflexion nationale sur les SCoT de montagne
 - Conseil scientifique
 - Panel INTA Le Pont-de-Claix

observation, veille et prospective

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ S'INTÈGRENT PAS À PAS

PAR HUGUES MERLE, CHARGÉ D'ÉTUDES ENVIRONNEMENT



partie 6



« La question de l'environnement s'est fortement invitée dans la planification avec la loi SRU. Depuis les années 2000, l'état initial de l'environnement au sens large est donc pleinement intégré à la procédure des PLU, des phases de diagnostic aux phases réglementaires. Il l'est de la même manière dans les SCoT et a minima dans les cartes communales. Tout est là ! Chacun ou presque, a aujourd'hui conscience des enjeux liés aux aspects environnementaux, mais le passage à l'acte reste délicat, relatif à la volonté politique portée par les élus et aux moyens alloués.

Par exemple, concernant l'enjeu de préservation des continuités écologiques, une bonne application de la loi SRU permettait déjà de disposer des outils réglementaires dans les PLU pour maîtriser l'occupation du sol : si elle était toujours bien appliquée, il n'y aurait peut-être pas eu besoin des lois Grenelle. Les législations successives, tout en précisant et enrichissant le cadre légal, peuvent donner l'impression d'un « durcissement » de la réglementation et d'un renforcement des contraintes.

L'Agence, consciente que ces questions demandent d'avancer pas à pas, veille à avoir une approche juste et on la sollicite pour cela. Le Schéma régional de cohérence écologique, SRCE, que nous avons piloté dans le cadre d'urbA3 et qui a été adopté en juillet 2014 représente un de ces pas. La Région Rhône-Alpes a été ici précurseur en lançant, dès 2011, ce dispositif inhérent à

L'Agence, consciente que ces questions demandent d'avancer pas à pas, veille à avoir une approche juste et on la sollicite pour cela.

la loi Grenelle de 2010. Il permet de voir où se situent les zones à enjeux en matière de préservation de la biodiversité. En France, le danger ne réside pas dans la déforestation, mais dans une urbanisation galopante qui crée des fragmentations ou coupures dangereuses pour la survie des espèces. Il faut donc identifier, conserver, voire réparer des corridors écologiques qui permettent la

libre circulation des espèces, qu'elles soient terrestres ou aquatiques. C'est ce que l'on nomme les trames vertes et bleues que le SRCE cartographie. Il détermine également un plan d'actions de préservation ou de restauration des trames répertoriées, actions pouvant donner lieu à des aides financières allouées notamment par la Région. C'est la première fois qu'un tel travail est mené à

cette échelle de territoire. Ce projet très conséquent a été porté par un président de Conseil régional et un préfet de Région très impliqués. Le calendrier a été tenu et le SRCE est juridiquement impeccable. L'Agence et le réseau urbA3 ont pu, dans ce dossier, faire la preuve de l'étendue de leur expertise. Nos équipes pluridisciplinaires apportent en effet une vision globale, tant sur les aspects écologiques qu'économiques, qui permet de mettre tout le monde autour de la table pour discuter. »

2014 en quelques mots...

« 2014 aura été une année de continuité sur les questions environnementales.

C'est un fil conducteur que nous déroulons depuis le Projet d'Agence 2011. »

- Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) / mise en œuvre
- La Stratégie départementale de préservation des espaces agricoles et naturels
- Le Plan Air Climat - Boîte à outils

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

L'année 2014 a permis de faire aboutir l'élaboration du SRCE, adopté par délibération du Conseil régional le 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014. Ce document est réalisé par l'Etat et le Conseil régional Rhône-Alpes depuis 2011, dans un large cadre de concertation et de co-construction avec les acteurs locaux.

Le réseau urbA3, piloté par l'Agence, est intervenu en appui de cette démarche novatrice et ambitieuse pour permettre la réalisation des différents volets du SRCE. La connaissance des agences, acquise localement dans les procédures de planification et de gestion, a permis d'établir la cartographie régionale de la TVB. Leur outil SIG s'est révélé précieux pour analyser la fragmentation des espaces naturels et agricoles du territoire par l'urbanisation et les infrastructures.



LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Le Département de l'Isère a pris la compétence PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) afin de conserver une agriculture dynamique, de préserver le foncier agricole sous pression urbaine, de concilier les enjeux et usages sur ces espaces et de privilégier les circuits courts. Puis les élus ont décidé en 2014 d'établir une stratégie départementale de préservation des espaces agricoles et naturels afin de formaliser des orientations stratégiques à l'échelle départementale et par grand secteur. L'Agence a réalisé une mise initiale, notamment une synthèse cartographique, sur les espaces agricoles et naturels permettant d'appréhender les enjeux à l'échelle départementale. L'objectif était double : améliorer l'articulation entre la planification et le passage à l'action d'une part ; renforcer la cohérence entre les échelles de programmation d'autre part.

Pour aller plus loin, en juin 2014, l'Agence et la Chambre d'agriculture ont été sollicitées pour aider à construire les contours d'une stratégie d'intervention. Une proposition conjointe a été réalisée.

Près de **1 130 000** hectares de réservoirs de biodiversité soit près du quart du territoire régional

268 corridors écologiques d'importance régionale retenus dont :

219 corridors traduisant un principe de connexion global ;
49 corridors traduisant des enjeux de connexions plus localisés et contraints

Un atlas cartographique régionale en

62 planches à l'échelle du 1/100 000^e

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Conseil régional Rhône-Alpes, Etat - DREAL
>Instance de pilotage : Comité régional TVB Comité de coordination technique
>Membres intéressés, associés : Département de l'Isère, EP SCoT, EPFLD
>Membres informés : Démarche bénéficiant à l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes et de ses acteurs

- 17 mars :** Restitution de la mise initiale au Comité des élus « Gestion de l'espace »
- 10 avril :** Restitution auprès des acteurs de la planification.
- 1^{er} décembre :** Lancement du travail sur la stratégie en cellule des gestionnaires de l'espace.



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Département de l'Isère
>Principaux membres associés : Chambre d'agriculture, Conseil régional Rhône-Alpes, DDT, EP SCoT, PNR, PN des Ecrins, représentants des maires et des intercommunalités de l'Isère
>Membres informés : acteurs parapublics et associatifs liés aux espaces agricoles et naturels.

partie 6

LE PLAN AIR CLIMAT - BOÎTE À OUTILS (BÀO)

Au sein de la charte d'engagement de son Plan air climat, Grenoble-Alpes Métropole a affirmé l'importance d'agir en priorité sur le secteur de l'habitat afin de réduire les consommations d'énergie et les gaz à effets de serre. Des objectifs d'adaptation au changement climatique ont été intégrés au Plan air climat et une démarche a été lancée avec l'appui de l'Agence et du laboratoire Pacte, pour renforcer la qualité environnementale des opérations de constructions neuves portées par des acteurs privés (promoteurs / constructeurs). À partir des conclusions d'un groupe de travail constitué notamment des acteurs de l'urbanisme communal, le travail s'est orienté vers la réalisation d'une boîte à outils climat-urbanisme (BàO). L'objectif était de proposer aux communes des objectifs et leviers d'actions liés aux enjeux climatiques, à traduire dans les plans locaux d'urbanisme et au copilotage de projets immobiliers.

L'implication de nombreux partenaires a fait l'originalité et l'intérêt de la démarche, tant en phase d'élaboration du document (Grenoble-Alpes Métropole, communes, Agence, Pacte, ALEC, experts...) qu'en phase d'expérimentation (partage des rôles entre le CAUE, l'Alec et l'Agence).

L'association des communes en amont de la démarche a permis de préciser leurs besoins et d'ajuster ainsi la finalité de la boîte à outils. Enfin la co-écriture et la consultation « d'experts » ont permis d'aboutir à un produit toujours plus riche et plus fiable.



20 mars : Comité technique de suivi de la thèse ICU

23 juin : Restitution aux communes

1^{er} juillet : Séminaire de sensibilisation des architectes conseils du CAUE

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Grenoble-Alpes Métropole > **Instance de pilotage** : Groupe de travail restreint : Grenoble-Alpes Métropole, AURG et UMR Pacte > **Membres intéressés, associés** : Communes > **Membres informés** : CAUE - DDT - ALEC



LA BOÎTE À OUTILS CLIMAT-URBANISME comporte des fiches aidant à la prise en compte, dans les PLU et dans le copilotage de projets immobiliers, des éléments suivants : le confort d'été, le confort d'hiver, la végétalisation, le cycle de l'eau, le mode de production énergétique, l'accessibilité et les déplacements, les nuisances.



L'AGENCE ENGAGÉE SUR LES SENTIERS DE LA MONTAGNE

PAR FRÉDÉRIC PONTOIRE, CO-RESPONSABLE DU CADRE STRATÉGIES ET TERRITOIRES, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS MONTAGNE, CO-RÉFÉRENT MÉTROPOLE



« Historiquement, notre Agence est intervenue essentiellement auprès de territoires urbains ou périurbains ce qui, de l'extérieur, peut paraître paradoxal au vu de notre situation géographique. Depuis 2007 et au fil des années, nous avons développé la compétence montagne. C'est le SCoT de l'Aire Gapençaise qui nous a mis le pied à l'étrier. Ce territoire, avec sa ville centre de 40 000 habitants, son milieu montagnard et ses stations de ski, a en effet mis notre expertise à l'épreuve sur des problématiques spécifiques d'environnement, de paysage, d'agriculture, de déplacement ou de tourisme et de loisirs. En 2014 nous avons assuré la phase de suivi et de mise en œuvre de ce SCoT. Et au fil du temps, nos interventions auprès des territoires de montagne se sont multipliées. Nous accompagnons par exemple actuellement l'élaboration du PLUi de la communauté de communes du Massif du Vercors, qui fait suite au travail mené avec les élus de ses sept communes sur l'acte II de leur Charte de développement

du territoire. Nous sommes aussi intervenus auprès de Chamrousse dans le bilan et la révision de son PLU. Nous avons également co-conduit une étude des stations de ski de Rhône-Alpes pour le compte de la Région qui souhaitait que ses services disposent d'une grille d'analyse partagée et reproductible des modèles de stations de ski. Cette grille, appliquée à un panel représentatif de huit stations, a été réalisée en partenariat avec urbA3 et l'Irstea, spécialiste des questions de tourisme, loisirs, environnement et d'agriculture en territoires de montagne.

À terme, l'Agence souhaite valoriser cette expertise montagne à l'échelle de la Métropole qui, en changeant de dimension, a intégré des territoires aux problématiques propres. Sans compter que l'imbrication agglomération-montagne est une spécificité de notre région grenobloise qu'il conviendrait de valoriser. Pourquoi ne pas imaginer de nouvelles connexions inter-territoriales qui intégreraient pleinement le développement touristique aux réflexions ? C'est d'ailleurs dans cette logique que l'Agence a participé au projet européen Rurbance au sein duquel

plusieurs villes d'Europe dont Grenoble, travaillent à l'affranchissement des frontières institutionnelles pour aller vers plus de coopération entre territoires. »

Cet élargissement stratégique de nos champs d'intervention nous apporte une expertise reconnue, notamment par nos territoires de montagne de proximité que sont les massifs de Belledonne, Chartreuse et Vercors.

2014 en quelques mots...

« 2014 nous a demandé de remettre l'outil Agence d'urbanisme au service de nouvelles équipes élues à l'issue des élections de mars 2014, en partant sur de nouvelles bases »

- Le SCoT de l'Aire Gapençaise / mise en œuvre et suivi
- Le PNR Chartreuse : assistance à la planification territoriale
- L'étude de cas stations avec urbA3
- Le PLUi de la CC Massif du Vercors
- Le Parc Naturel régional des Écrins (dynamiques paysagères, outils d'analyse)



LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

Depuis l'approbation du SCoT le 13 décembre 2013, les élus du Syndicat mixte se sont attelés à la traduction de ses orientations ambitieuses de développement et d'aménagement. L'Agence a poursuivi son assistance en s'impliquant plus particulièrement sur la pédagogie du SCoT : elle a produit un document d'information intitulé « Les Essentiels du SCoT de l'Aire Gapençaise », intégrant le nouveau contexte juridique issu de la loi Alur. Il a été diffusé à l'occasion d'un séminaire de lancement de la mise en œuvre, le 2 décembre.

Pour cette mission, l'Agence fait valoir la réalisation d'expertises ciblées et d'approfondissements ainsi qu'un appui méthodologique et technique sur le dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation. Elle offre également les services d'une assistance juridique et législative.



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise **>Instance de pilotage :** Bureau et comité syndical du SCoT **>Membres informés :** DDT 05

L'ASSISTANCE À LA PLANIFICATION TERRITORIALE POUR LE PNR CHARTREUSE

L'Agence est engagée depuis 2013 auprès du PNR de Chartreuse sur deux axes de travail : l'appui à l'élaboration des avis sur les documents d'urbanisme locaux et l'accompagnement d'un projet de territoire global pour le cœur de PNR, complété d'un bilan des outils d'aménagement et de planification. En 2014, ce cadre d'intervention a été élargi avec :

compte des zones d'activités économiques. L'aide de l'Agence a contribué à la mise en débat des élus de Chartreuse sur les relations entre le Parc, les EPCI, les SCoT, et au partage d'une vision stratégique des enjeux de développement et d'aménagement du territoire aux différentes échelles (de la commune au massif), en lien avec le rôle d'expérimentation du PNR.



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : PNR de chartreuse **>Instance de pilotage :** Bureau et comité syndical du PNR **>Membres intéressés, associés :** Conseil régional Rhône-Alpes **>Membres informés :** Métro, CAPV, EP SCOT

LA PRÉFIGURATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

La Communauté de communes du Massif du Vercors dispose d'une Charte de développement territorial conçue pour répondre à l'interpellation de l'État en 2004 sur l'application de la règle de constructibilité limitée issue de la loi relative à la solidarité et renouvellement urbains (SRU- Art. L. 122-2 du code de l'urbanisme). Après l'actualisation de cette charte en 2013 (« Charte de développement Acte 2, Agir pour l'avenir de notre territoire »), l'Agence a poursuivi en 2014 l'accompagnement de la démarche de préfiguration du PLUi en fournissant un important travail technique :

> Co-élaboration d'une démarche adaptée au territoire pour l'élaboration du PLUi dans un calendrier serré (souhait d'arrêter le PLUi mi 2017).

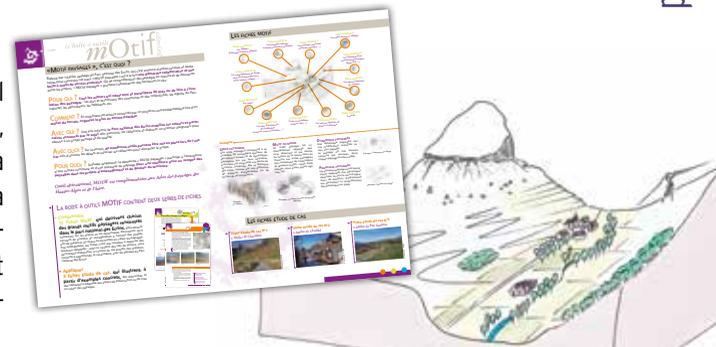


GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Massif du Vercors **>Instance de pilotage :** Commission aménagement et logement, Bureau des maires **>Membres intéressés, associés :** Etat / DDT / DREAL, Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, PNR Vercors **>Membres informés :** EP SCOT, Grenoble-Alpes Métropole

LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ÉCRINS

Afin de partager et valoriser son capital paysager, le Parc national des Ecrins a mis en place au printemps 2012 « l'Atelier paysage », un collectif d'acteurs de l'aménagement du territoire. Décision a été prise de lancer un appel d'offre en juin 2013, en faveur de la conception d'un outil d'analyse et de prise en compte des dynamiques paysagères. L'Agence, retenue en juillet 2013, a ainsi rejoint l'Atelier paysage pour participer à l'élaboration de l'outil pédagogique « MOTIF paysages », finalisé à l'été 2014.



L'Agence a été sollicitée pour l'animation de réunions de travail et d'ateliers sur site, la conception de fiches tests « Motifs » permettant aux observateurs de comprendre, in situ, les paysages et les dynamiques en place, de fiches test « Actions » apportant des pistes d'action aux acteurs du paysage devant une problématique observée in situ.

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Parc national des Ecrins **>Instance de pilotage :** DDT des Hautes Alpes et de l'Isère, STAP des Hautes Alpes et de l'Isère, CAUE des Hautes Alpes et de l'Isère, Centre de l'oralité alpine du Conseil général des Hautes Alpes

L'ÉTUDE DE CAS STATIONS AVEC urbA3 (PROSPECTIVE MONTAGNE 2014)

Dans la continuité de la démarche prospective « Montagne 2040 », le Conseil régional Rhône-Alpes a engagé en 2013 un travail spécifique sur les stations de ski de Rhône-Alpes. Ce travail devait lui permettre de renforcer ses avis en tant que PPA sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et également en tant que membre de la Commission spécialisée des UTN du Comité de massif des Alpes.

> accompagnement régional pour la diversification touristique des territoires de montagne (DTMP). Les forces, faiblesses et fragilités des modèles étudiés ont été identifiées via différentes approches thématiques afin de cerner les points de vulnérabilité des modèles de stations. Cette grille d'analyse a été appliquée à un panel de stations tests, choisies pour la diversité et la représentativité de leurs profils. La réalisation de fiches d'identité a permis de cerner le modèle de développement de chaque station et son positionnement au regard des autres stations de même catégorie.

Cette étude poursuivie en 2014 avec les services régionaux et en lien avec urbA3 a débouché sur des documents répondant aux besoins des politiques et des compétences régionales :

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Conseil régional Rhône-Alpes **>Instance de pilotage :** Commission n°7 du Conseil régional **>Membres informés :** Etat

- > élaboration des avis sur les documents d'urbanisme des communes supports de stations (DPT) ;

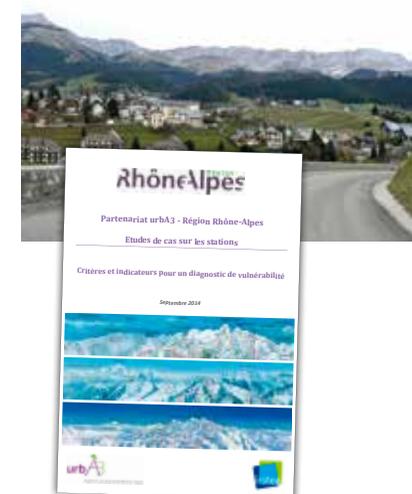
7 stations étudiées :

- > Alpe d'Huez (38)
- > Villard-de-Lans Corrençon (38)
- > Mieussy (Praz-de-Lis Sommand -74)
- > Morillon Samoëns-Sixt (74)
- > Bonneval-sur-Arc (73)
- > Lelex Mijoux (01)
- > La Ruchère (Saint-Christophe-sur-Guiers - 38 et Le Bessat -42)

3 réunions d'échanges et de restitution en 2014

BILAN

Une première analyse originale des modèles de développement des stations étudiées a été mise en œuvre à l'aide d'un nombre restreint d'indicateurs répondant à des questions évaluatives, mobilisant des compétences transversales : urbanisme, foncier, habitat, économie, environnement... Pour répondre à cette commande, l'Agence a mis en place une convention cadre de collaboration avec l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). Elle a été déclinée en 2014 en faveur d'une exploitation et d'une valorisation de la base de données « stations » d'Irstea permettant d'alimenter les analyses de la gouvernance et de l'offre touristique des stations étudiées.



LA PLANIFICATION CHANGE D'ÈRE

PAR ANNE-MARIE MAÛR, CO-RESPONSABLE DU CADRE STRATÉGIES ET TERRITOIRES, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DE PLANIFICATION, CO-RÉFÉRENT MÉTROPOLE



« 2014 a été une année importante de transition qui a vu l'assemblage de trois structures intercommunales aux territoires éclectiques, mêlant zones urbaines, périurbaines, rurales et montagnardes. L'Agence a été très présente durant cette période. Notre connaissance fine des territoires concernés nous a permis d'être proactifs dans l'analyse des éléments communs à la Métro et au Sud Grenoblois, tout en intégrant les Balcons Sud de Chartreuse, pour trouver des pistes de convergence et aboutir à une compréhension mutuelle des enjeux. 2014 aura aussi été marquée par le brassage des cartes électorales et la perspective d'un passage en Métropole. La décision de ne pas poursuivre les Schémas de secteur mais de préparer le PLUi métropolitain a fini par s'imposer. Dans cette

perspective, nous avons contribué à capitaliser ce qui avait été fait tout en constituant des bases de données utiles pour l'avenir et ce, dans différents secteurs.

Nous avons par exemple réalisé un Atlas foncier économique qui donne une représentation des potentiels de développement des espaces économiques de l'agglomération.

Nous avons également travaillé à la mise à jour des projets de développement et de renouvellement urbain et produit des analyses du fuseau de densification urbaine, qui seront à approfondir avec les communes dans

le cadre du PLUi. Aujourd'hui, il faut repenser la relation entre les services de l'Agence et ceux de la Métropole dans une perspective de complémentarité et d'optimisation des moyens. Nous constituons dans cette perspective un lieu ressource qui s'appuie sur ses capacités d'expertise, travaille en transversalité et

mobilise le réseau des agences. Autant que possible, nous tentons d'être un facilitateur de dialogue entre les territoires, à toutes les échelles. »

2014 en quelques mots...

« Les enjeux pour l'Agence ont été multiples. Capitaliser le travail déjà effectué au sein des territoires. Montrer notre capacité à penser un territoire à grande échelle qui réunit des espaces urbains et périphériques et sait dialoguer avec ses voisins. »

- ◆ Le Schéma de secteur Grenoble-Alpes Métropole (périmètre 2014)
- ◆ Le Schéma de secteur du Pays Voironnais
- ◆ Le PLUi de Bièvre-Est
- ◆ L'atlas foncier économique Grenoble-Alpes Métropole

LE SCHÉMA DE SECTEUR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE NOUVEAU PÉRIMÈTRE 2014

L'année 2014 aura été marquée par l'extension du périmètre de Grenoble-Alpes Métropole, passant de 28 à 49 communes au 1^{er} janvier. L'Agence s'est donc inscrite dans la suite des travaux engagés tout en élargissant le périmètre de travail au nouveau contour de la Métro. Elle a ainsi réalisé la synthèse des orientations issues des démarches des 3 EPCI, permettant de capitaliser les travaux déjà réalisés par ces territoires et de partager connaissance et enjeux sur le périmètre élargi. Elle a également actualisé l'état initial de l'environnement. La conduite des chantiers thématiques et transversaux a permis de compléter certaines bases de données (équipements, commerces, activités...), de préparer les futures articulations du PLUi avec les politiques sectorielles, notamment le PLH, le PDU et le Plan Climat, et de faciliter la mise en œuvre des orientations du SCoT dans les PLU communaux (intensification urbaine autour des axes de transports en commun).

L'Agence s'est fortement impliquée, notamment par des apports juridiques et techniques, dans la préparation des séminaires techniques associant les urbanistes des communes qui préfigurent les cadres de travail du futur PLUi.

- +
- Les chantiers thématiques et transversaux**
- > Déplacements / urbanisme
 - > Habitat / Politique de la Ville
 - > Economie / commerce
 - > Environnement
 - > Vigilance air
 - > Structuration territoriale / pôles de vie



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Grenoble-Alpes Métropole **>Membres intéressés, associés :** Etat / DREAL, SMTC, Communes, EP SCoT **>Membres informés :** Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Pays Voironnais

LE SCHÉMA DE SECTEUR DU PAYS VOIRONNAIS

Avec l'approbation du SCoT de la région grenobloise, le Schéma de secteur du Pays Voironnais approuvé en 2007 est devenu caduc. Souhaitant bénéficier d'un outil règlementaire chapeautant à la fois le projet de territoire et assurant la traduction des politiques publiques mises en œuvre localement, la révision de ce document était l'occasion de traduire, de préciser et de s'approprier localement le récent SCoT de la RUG.

Le début de l'année a été consacré à la finalisation du dossier (constitution des différentes pièces, finalisation du rapport de présentation...) et le Schéma de secteur a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 25 février 2014. Compte tenu des élections municipales et de l'important renouvellement des élus dans le Pays Voironnais, un temps a été nécessaire pour que chacun se réapproprie la démarche. Le projet a été présenté, à plusieurs occasions, aux nouveaux élus qui ont fait le choix de poursuivre la procédure à son terme. La consultation des personnes publiques associées a rendu des avis très positifs. L'enquête publique se tiendra au premier trimestre 2015.



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais **>Instance de pilotage :** Comité de pilotage **>Membres intéressés, associés :** Etat, EP SCoT, communes **>Membres informés :** EPCI voisins, PNR Chartreuse Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, SMTC...

LA PRÉFIGURATION DU PLUi DE BIÈVRE-EST

L'Agence a poursuivi avec la communauté de communes de Bièvre-Est (CCBE) la démarche de préfiguration d'un PLUi engagé depuis 2012. L'année 2014 a été dédiée à la finalisation du projet de PADD intercommunal et au « passage de relais » avec les nouvelles équipes municipales. Septembre a vu la restitution des travaux de la démarche de préfiguration du PLUi, réalisés en Conférence des maires en juillet et en Conseil communautaire. Parallèlement l'Agence a apporté une assistance ponctuelle aux communes sous le régime du POS, pour lesquelles se posait la question du devenir de leur document d'urbanisme. Une réunion d'échange avec le juriste a permis d'apporter des éclairages quant aux besoins de mise en révision.

En fin d'année, une tournée communale a permis de rencontrer tous les élus municipaux et de leur présenter la démarche de préfiguration ainsi que le contexte dans lequel s'inscrivent les réflexions de transfert de compétence (actualité juridique, état des POS / PLU, SCoT de la région grenobloise...).



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Bièvre-Est **Instance de pilotage :** Comité de pilotage / Conférence des maires **Membres intéressés, associés :** Communes **Membres informés :** Etat, Département de l'Isère, EP SCoT, EPCI voisins

L'ATLAS FONCIER ÉCONOMIQUE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

Dans le cadre de l'évolution de ses compétences, la future Métropole a sollicité l'Agence pour construire un état des lieux du foncier économique, avec ses services et ceux des communes. Cet état des lieux a notamment permis de mettre en évidence l'accélération croissante de l'érosion du foncier économique dédié, le plus souvent au bénéfice de projets de renouvellement mixte intégrant du logement. Les dernières emprises de foncier nu pouvant être mobilisées pour le développement économique (eu égard aux contraintes naturelles, technologiques et objectifs du SCoT) ont été localisées.

Cet Atlas, qui a permis de localiser précisément l'ensemble des surfaces de foncier économique inscrites au sein des documents d'urbanisme, constitue un outil de connaissance incontournable pour la consolidation d'une réflexion intercommunale et une base de travail pour le PLUi.



Les documents d'urbanisme locaux de l'agglomération grenobloise rassemblent :

- 1 742 ha** de foncier net occupé et classé « économie »
- 245 ha** de foncier net non occupé et classé « économie »
- 151 ha** de foncier envisagé et non classé « économie »
- 176 ha** de foncier net déclassé vers d'autres fonctions que « l'économie »

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Grenoble-Alpes Métropole **Membres intéressés, associés :** Communes de l'agglomération grenobloise



L'HABITAT, AU CŒUR DES CHANGEMENTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

PAR EMMANUEL BOULANGER, CO-RESPONSABLE DU CADRE DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉS ET SOCIÉTÉ



« En matière de politique de l'habitat, nous sommes à la fois des "éclaireurs" et des experts techniques au service du projet des élus, dans les cadres de la loi. Nous les accompagnons dans l'élaboration ou la révision de leur Programme local de l'habitat (PLH) comme maître d'œuvre, parfois en lien avec des bureaux d'études. Notre force ? Une connaissance fine des territoires, du marché immobilier et des modes de vie, nourrie par le travail d'observation mené à l'Agence et par les partenariats développés avec les acteurs de l'immobilier et de la construction. À cela s'ajoute une approche transversale qui nous permet d'appréhender les questions de l'habitat en intégrant les paramètres de développement économique, de déplacement, ou de transition énergétique pour ne citer

qu'eux. Nous mettons également en œuvre une approche foncière du territoire pour localiser friches et terrains constructibles.

l'Agence qui était maître d'œuvre du PLH de deux des trois territoires concernés par la fusion, la Métro et le Sud Grenoblois.

Notre objectif est d'impulser des recommandations stratégiques et des plans d'actions réalisables et durables.

2014 a été une année de mutations politiques et institutionnelles. Le territoire de l'agglomération grenobloise s'est élargi, changeant la donne en matière d'habitat, les problématiques n'étant pas les mêmes à Sarcenas ou à Échirolles. Le PLH de Grenoble-Alpes Métropole a dû être modifié pour tenir compte des nouveaux territoires, avec l'appui de

2015 s'engage avec la révision complète du PLH de la nouvelle Métropole, qui sera menée en parallèle de l'éla-

boration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le transfert de la compétence urbanisme à la Métropole devrait en effet permettre de mieux lier les approches thématiques et les approches spatiales, au service de la cohérence territoriale. La question de l'habitat sera centrale. »



Le PLH Grenoble-Alpes Métropole (animation, extension, réactualisation)



FOCUS SUR LES ENJEUX DE L'HABITAT URBAIN

Nous ne sommes plus dans les années 2000 où la construction de logements neufs et l'extension urbaine prévalaient. Non seulement les espaces disponibles s'essouffent, mais la crise, les mutations sociétales et les nouvelles normes écologiques modifient le regard porté sur l'habitat. Satisfaire aux besoins en logements financièrement accessibles, respectueux de l'environnement et offrant une vraie qualité d'habiter : voilà l'enjeu des années à venir. Dans sa zone urbaine, la Métropole compte un parc important de logements vieillissants, mal isolés, exposés aux nuisances, donc peu attractifs. Observations et études de ce bâti guident l'Agence qui s'intéresse aussi à la vulnérabilité énergétique qui impacte de nombreux ménages. Travailler à la restructuration de ce parc de logements existant sera probablement un axe stratégique déterminant.



LA RÉACTUALISATION DU PLH GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

L'Agence apporte un appui à la compétence habitat de Grenoble-Alpes Métropole pour mettre en œuvre le PLH 2010-2015. Elle contribue au montage d'ateliers réunissant les communes et partenaires de la politique de l'habitat pour débattre des sujets relatifs à la mise en œuvre du PLH et à ses enjeux. Ainsi, en 2014, elle est intervenue en appui d'un atelier sur le logement abordable et dans l'animation de l'intervention sur le parc privé (contribution sur les limites d'accessibilité financière des logements). L'Agence a également contribué à l'élaboration du « volet habitat » du schéma de secteur, alors en discussion.

Par ailleurs, du fait de l'extension territoriale, l'Agence a accompagné la réalisation du dossier de modification du PLH 2010-2015 (contenu, calendrier, éléments de diagnostic) pour qu'il puisse, dans une optique transitoire et réglementaire, recalculer les objectifs de production de logements sur une période triennale et prendre en compte le nouveau périmètre.

Elle a également contribué au lancement de l'élaboration d'un nouveau PLH, dont le projet a été arrêté en Conseil communautaire le 19 décembre.



GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Grenoble-Alpes Métropole **>Instance de pilotage :** Direction Foncier Habitat et Aménagement, Opérationnel (DEFHAM)
>Membres intéressés, associés : Communes, Etat, SMTC, EP SCoT, EPFLD **>Membres informés :** Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Bailleurs sociaux

L'AGENCE DANS LE CHŒUR DE LA CONCERTATION

PAR SABINE SIRUGUE PERRET, CHARGÉE D'ÉTUDES PRINCIPALE HABITAT, RÉFÉRENTE CC LE GRÉSIVAUDAN ET VALLONS DE LA TOUR



« Qu'elle implique élus, partenaires institutionnels ou habitants, la concertation fait partie intégrante des dispositifs d'aménagement. Elle nous demande une adaptabilité constante et engendre l'évolution permanente de nos métiers. Nous devons, en tant que professionnels, garder l'esprit de la règle qui prévaut à la réalisation de documents juridiquement contraints et l'ajuster aux pratiques, aux territoires, aux contextes. L'année 2014 aura été remarquable à cet égard. Nous avons accompagné la Communauté de communes des Vallons de la Tour, qui a

la Tour du Pin comme ville centre, dans l'élaboration de son PLH. Ce dispositif reste un processus très partenarial. Du diagnostic

Un PLH a une visée opérationnelle et ses partenaires ont tous, à leur niveau, une analyse pertinente du terrain et des besoins.

aux enjeux, soit depuis deux ans, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les élus et l'ensemble des acteurs socio-professionnels impliqués par le sujet, à savoir les services de l'État, le Syndicat mixte du SCoT, les bailleurs sociaux, les agents immobiliers,

les CCAS, les associations qui accueillent les jeunes et les services du Conseil départemental. Un PLH a une visée opérationnelle et ses partenaires ont tous, à leur niveau, une analyse pertinente du terrain et des besoins. Ils doivent aussi contribuer à sa mise en œuvre pendant six ans. Si nous initiions bien le mouvement, il se poursuit par la suite. Après les élections municipales et le changement d'équipe, les nouveaux élus se sont réappropriés le bilan et ont redéfini des orientations. L'Agence les a accompagnés dans la finalisation de leur document en veillant à la bonne articulation avec le SCoT et le PLU et bien entendu, en prenant en compte les spécificités du territoire. Le PLH a été arrêté en mars 2015 à l'unanimité ! »

2014 en quelques mots...

« L'évolution permanente du contexte réglementaire et les nouvelles équipes élues en 2014 nous amènent à revoir nos pratiques professionnelles pour des projets plus partagés et concertés. Nous évoluons ensemble. »

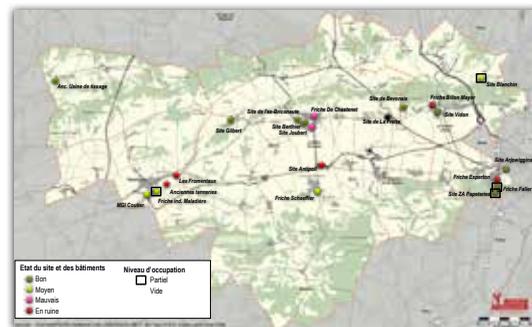
Le PLH Vallons de la Tour

LA CARACTÉRISATION DES FRICHES ÉCONOMIQUES POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BIÈVRE-VALLOIRE

Afin de mieux cibler les subventions destinées au renouvellement des friches économiques dans le cadre de projets de reconversion économique (études de faisabilité / travaux de réhabilitation), l'Agence a accompagné le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire dans la production d'un inventaire et d'une mise en exergue des principales friches économiques du territoire.

Cette mission s'inscrit dans le cadre du Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) de Bièvre-Valloire (Action DV8F1021) en vue notamment de la requalification des friches industrielles. L'Agence s'est investie dans la synthèse des travaux, études, données et intentions énoncés par les collectivités (EPCI dans un premier temps). Elle a contribué à développer une base de connaissances sur les friches économiques (localisation, dimensionnement, projets en cours, contraintes particulières, niveau de maîtrise publique, repérage des potentialités économiques des sites)... pour en affiner progressivement la définition. Cela lui a permis d'exprimer les enjeux de requalification de ces friches, de proposer une hiérarchisation et d'identifier les croisements envisageables entre les modalités d'attribution des aides du CDDRA (dépenses éligibles) et les autres financements. Réponse a été ainsi apportée aux attentes de la Région Rhône-Alpes dans la recherche d'optimisation des subventions.

+ **20** sites identifiés
320 000 m² d'enveloppe foncière
17 000 m² de taille moyenne (foncier)
140 000 m² de surfaces bâties



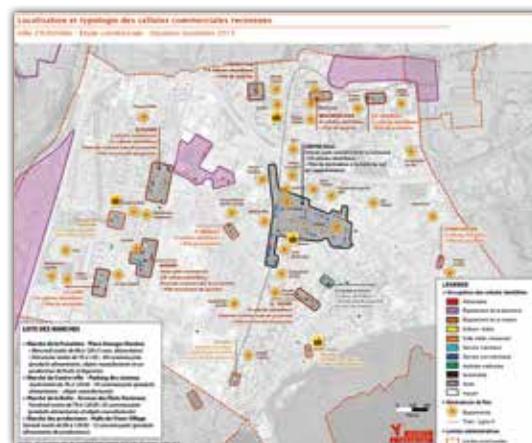
GOVERNANCE ET PARTENARIAT
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire >**Instance de pilotage :** Bureau du SMPBV >**Membres intéressés, associés :** 3 EPCI de Bièvre-Valloire >**Membres informés :** Communes de Bièvre-Valloire, Conseil régional Rhône Alpes

UNE EXPERTISE COMMERCIALE POUR ÉCHIROLLES

La commune d'Echirolles se démarque par son offre commerciale singulière : elle accueille à la fois le deuxième centre-ville marchand de l'agglomération grenobloise et deux pôles commerciaux majeurs (Comboire et Grand Place, qui connaissent des dysfonctionnements et sont soumis aux évolutions de tendances) et, au plus près des lieux d'habitation, des commerces organisés en pôles de quartier. La ville a souhaité questionner cette offre et a demandé à l'Agence de produire une expertise commerciale synthétique de l'ensemble de ses pôles marchands, pour identifier et qualifier les besoins d'investigations complémentaires. La mission s'est déroulée en trois étapes :

1. Synthèse des éléments de diagnostic en matière d'offre commerciale (constitution d'un socle de connaissance commun) ;
2. Mise en perspective des principaux constats ;
3. Définition d'une feuille de route en collaboration avec les services, précisant les besoins d'investigations complémentaires.

+ **287** cellules commerciales (hors Grand Place et Comboire), dont **52** cafés / restaurants



GOVERNANCE ET PARTENARIAT
Maître d'ouvrage : Ville d'Echirolles

DÉPLACEMENTS ET DÉVELOPPEMENT URBAIN SE CONJUGENT AU MÊME TEMPS

PAR GABRIEL JOURDAN, CHARGÉ D'ÉTUDES DÉPLACEMENTS, MOBILITÉ



« En zone urbaine, l'idée qui prévaut aujourd'hui est d'aider les gens à moins utiliser leur voiture, notamment en localisant le développement urbain à proximité des transports en commun, mais aussi en facilitant l'usage de la marche et du vélo. Il n'est plus concevable aujourd'hui d'imaginer la ville sans articuler toutes ses formes de mobilité au logement, à l'économie et au commerce. L'Agence intervient à plusieurs niveaux pour permettre d'atteindre cet objectif de mise en cohérence entre aménagement urbain et desserte par les transports publics. Ainsi, elle a aidé les communes du Pays Voironnais en 2013 et celles de la Métro depuis 2014 à traduire une règle du SCoT qui prévoit une densité minimale de constructions neuves à réaliser à proximité des transports en commun. Pour ce faire, nous analysons, de façon pragmatique, les différents tissus urbains de la vingtaine

de villes desservies par des lignes de tram, de bus et/ou disposant d'une gare SNCF. Cela représente un travail de cartographie conséquent qui répertorie les conditions d'accès réelles aux arrêts de bus et de tram, soit une

L'Agence a développé une méthode et un savoir-faire qui pourront être diffusés vers d'autres territoires concernés par la règle de densité minimale du SCoT.

dizaine de cartes par ligne. Cette contribution technique, extrêmement précise, est ensuite mise à la disposition de la Métropole et des communes pour leurs documents d'urbanisme. Nous assurons également l'évaluation des lignes de tram de l'agglomération grenobloise en observant l'évolution urbaine au sens large dans l'aire d'influence des arrêts. Nous venons

de finaliser ce travail pour les lignes C et D. Pour la ligne E, l'Agence assure le bilan annuel des opérations de construction réalisées dans le cadre du "contrat d'axe" auquel elle avait fortement contribué.

Nous procédons également à l'analyse ligne par ligne des bus chrono dans un rayon de 600 mètres autour des arrêts, soit cinq à sept minutes de marche. La Métropole souhaitant inciter les usagers à parcourir cette distance pour prendre le bus, nous examinons la réalité des cheminements piétons existants autour d'une sélection d'arrêts. Cette dimension prospective de notre travail s'applique également à Le Pont-de-Claix qui accueillera l'extension de la ligne A du tram à l'horizon 2019. Nous aidons le SMTc et la commune à définir un contrat d'axe et à faire le lien entre le projet urbain de la ville et les projets de transport qui concernent le secteur. Ces études sont très poussées en termes d'investigation. »

2014 en quelques mots...

« Entre aspects concrets et recherche, défrichage et exploration, l'entrée déplacement appliquée à l'aménagement du territoire nous permet de toucher une large facette d'enjeux urbains. C'est passionnant ! »

- Les études de bassins de vie mobilité transports urbains
- L'extension de la ligne A du tramway / Contrat d'axe
- Le Club Valorisation de l'enquête ménages déplacements (EMD 2010)



ZOOM SUR LA PLATEFORME DES TEMPS ET DES MOBILITÉS DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Ce lieu d'échanges, d'observation des pratiques et d'expérimentation porté par la Métropole et le SMTC s'intéresse à la question des rythmes de vie des habitants afin d'améliorer leur qualité de vie et de réduire les déplacements aux heures de pointe. Les tables rondes, organisées régulièrement par la Plateforme, sont ouvertes à tous. Elles permettent d'approfondir la connaissance d'un sujet, de favoriser les échanges d'expériences, de faire émerger des idées d'action. L'Agence participe pleinement à ce projet en produisant des comptes rendus analytiques de ces échanges pour en faire ressortir les principaux enjeux. Parallèlement, nous produisons un certain nombre de données indispensables à la connaissance de la réalité du terrain. En 2014, nous avons réalisé une analyse du trafic routier aux limites du cœur de la Métropole pour établir l'ampleur des pointes de trafic du matin et du soir. En 2015, nous travaillerons sur le potentiel du développement du télétravail et des « tiers-lieux d'activité » d'une part et sur la problématique des salariés en horaires décalés et leurs besoins spécifiques d'autre part. Cette implication à plusieurs niveaux nous permet d'être en contact avec le monde économique et les acteurs sociaux, en appréhendant une grande diversité de sujets.



LA DÉMARCHE URBANISME TRANSPORTS DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Les nouvelles réflexions menées par le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) sur l'articulation de l'urbanisme et des transports s'inscrivent dans un nouveau contexte : un SCoT approuvé, un PDU en cours d'élaboration, une future métropole couvrant un périmètre élargi et incluant des territoires de plus faible densité, ainsi que la perspective d'un futur PLU.

Rappelons que le SCoT de la région grenobloise mobilise les outils proposés par la loi « Engagement national de l'environnement » en faveur d'une meilleure articulation entre le développement urbain et l'offre en transports en commun, avec l'instauration par le SCoT d'une règle de densité minimale dans les espaces localisés à proximité des arrêts de transports collectifs les mieux desservis. Règle que Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC avaient souhaité anticiper au sein d'une méthodologie de référence pour la déclinaison dans les PLU des communes. En 2014, la mission de l'Agence s'est donc concentrée sur la définition des périmètres d'intensification urbaine autour des axes de transports en com-

muns structurants. Le travail d'analyse et de production des documents de synthèse, portant sur vingt communes aux profils très diversifiés, a été réalisé sur une période resserrée entre octobre 2014 et janvier 2015.



GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : SMTC / Grenoble-Alpes Métropole **>Instance de pilotage :** Comité technique SMTC / DPST / AURG **>Membres intéressés, associés :** Etat, EP SCoT, Communes concernées **>Membres informés :** Département de l'Isère

CAHIERS DE BASSINS DE VIE MOBILITÉ TRANSPORTS (URBA3)

La Direction des Transports (DT) de la Région Rhône-Alpes a souhaité la réalisation de « cahiers de bassin » synthétiques couvrant l'ensemble de son territoire. L'objectif était de disposer d'éléments de compréhension et de référence sur la mobilité, et plus spécifiquement sur le Transport régional de voyageurs (TRV), à partager entre ses services et avec les élus et partenaires du territoire.

En 2014, l'Agence grenobloise a produit trois des onze cahiers de bassin en commande :

- > Cahier de bassin Franco-Valdo-Genevois - Haute-Savoie
- > Cahier de bassin Grenoble - Isère
- > Cahier de bassin Chambéry - Savoie

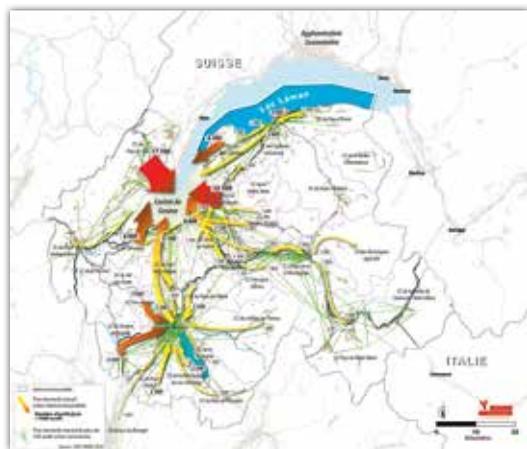
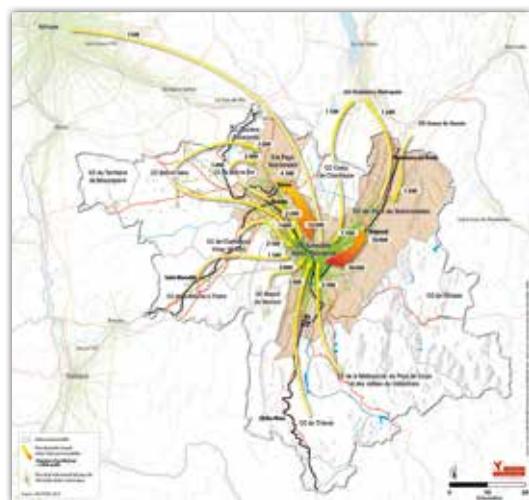


AU SOMMAIRE DES CAHIERS :

- Situation géographique et périmètre d'étude,
- Autorités organisatrices de transport et périmètres administratifs,
- Dynamiques territoriales,
- Flux de déplacements domicile - travail (tous modes),
- Systèmes de transport et intermodalité,
- Offre TRV: dessertes et services en gare,
- Fréquentation TRV et modes d'accès en gare,
- Bilan des interventions
- Synthèse et enjeux.

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : Conseil régional Rhône-Alpes / Direction des Transports, Réseau Urba 3 **>Instance de pilotage :** Urba3 **> Partenaires associés :** MDP (CDB Savoie)



LE CLUB VALORISATION DE L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS (EMD 2010)

Le club EMD, animé par l'Agence, est le lieu d'une appropriation partagée de l'outil EMD, de l'analyse de ses résultats et de leur utilisation.

Les rencontres du club sont aussi l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les évolutions de la mobilité à travers la présentation de divers travaux (Enquête nationale transports, EMD d'autres agglomérations, travaux de recherche...). Dans ce cadre, les partenaires ont souhaité s'engager collectivement sur un programme d'analyses thématiques partenariales qui sont régulièrement restituées dans les Zooms de l'EMD produits par l'Agence.

Bien sûr l'EMD constitue une source de données riche, susceptible d'alimenter les démarches de planification (PDU, Schéma de secteur, SCoT, PLU), ou des analyses transversales (vulnérabilité énergétique, fragmentation socio-spatiale...). Elle peut également alimenter la démarche d'élargissement de la charte Urbanisme-Déplacements ou des différents plans climat.

En 2014, les réunions du Club EMD ont été ouvertes à des praticiens extérieurs, afin de partager des méthodes et expériences

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : SMTC, Etat (DDT), Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, CA du Pays Voironnais. En projet : CC Le Grésivaudan, Ville de Grenoble, ADEME **>Instance de pilotage :** Collégiale **>Membres intéressés, associés :** EP SCoT, Grenoble-Alpes Métropole

avec d'autres agglomérations (interventions du CEREMA sur la méthode et les résultats des études « pulsations urbaines » et « analyse des bassins de vie »).



L'Agence, via le club EMD, a également participé aux travaux exploratoires de la démarche Diagnostic énergies émissions mobilités (DEEM) au sein de réunions d'échanges avec le CEREMA et d'analyses des premiers résultats en termes de consommation de carburant et émissions de polluants. Elle a organisé un atelier de travail réunissant le CEREMA, Air Rhône-Alpes, le SMTC et Grenoble-Alpes Métropole (service environnement), afin de confronter les analyses issues de la méthode DEEM à d'autres méthodes d'estimation de la pollution.

LE PONT-DE-CLAIX, TERRAIN D'INVENTION AUTOUR DE L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE CENTRALITÉ ?

PAR LAURENT GAGNIÈRE, URBANISTE



« En tant qu'urbaniste, je travaille à plusieurs niveaux de projet, entre planification et études urbaines préalables à des échelles plus fines. Cela va de l'étude territoriale jusqu'aux principes de composition urbaine et la définition d'un préprogramme. L'Agence s'implique de plus en plus dans l'élaboration des documents d'urbanisme qui permettent de définir les grandes orientations du projet de ville et leur traduction règlementaire au niveau de la parcelle. Le travail que nous menons à Le Pont-de-Claix nous permet de renouveler nos pratiques à travers une approche multidimensionnelle. Ce dossier porte en effet plusieurs ambitions : réaliser un PLU intégrant l'échelle métropolitaine et dépassant la seule dimension réglementaire pour aller sur une démarche de projets plus englobante. Et quels projets ! Le Pont-de-Claix s'est lancé dans une stratégie de développement à 30 ans, déterminante pour son devenir. Les élus souhaitent notamment créer une nouvelle centralité

à l'entrée nord de la ville autour d'un pôle d'échange multimodal. Le déplacement de la gare à terme et la réalisation d'un parking relais doivent se conjuguer à l'arrivée du tram A. À cela s'ajoute l'émergence d'une Cité des arts et des sciences autour de l'espace patrimonial des Moulins de Villancourt.

Au moment des réflexions sur l'ingénierie territoriale, nous avons opté pour une mutualisation des forces en nous rapprochant du CAUE et d'Isère aménagement.

Avec une question en filigrane : comment porter une stratégie de développement qui dépasse le PLU et va vers la mise en œuvre d'un véritable projet de ville au rayonnement intercommunal, voire régional.

L'Agence est intervenue très en amont pour imaginer plusieurs scénarii urbains à partir des projets existants. Un partenariat avec le Groupe 38 nous a permis d'approfondir sa faisabilité économique. Ces premiers bilans ont facilité les choix des élus. En parallèle et dans le cadre du projet d'extension de la ligne A, nous avons mené une mission auprès du SMTC que nous avons aidé dans l'élaboration des grands éléments de programme.

Dans cette première phase du projet de Le Pont-de-Claix, l'Agence a joué un rôle inédit pour elle de coordination des différents acteurs parties prenantes. Cela a débouché sur une convention partenariale, véritable feuille de route liant tous les intervenants sur les objectifs et leur mise en œuvre. Elle a su aussi affirmer la posture multiforme de l'Agence, entre vision stratégique et technique, du plan large au détail. »

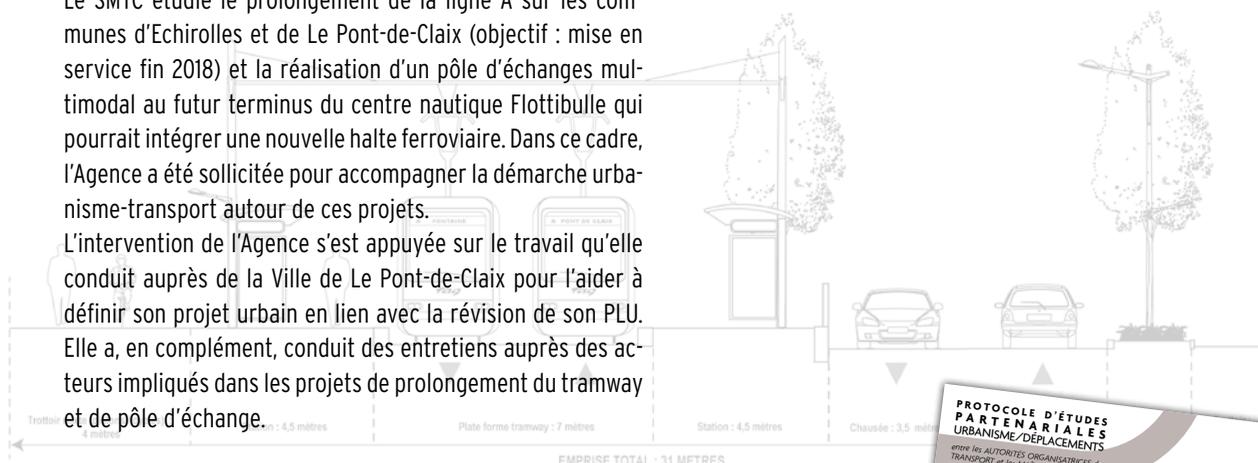
2014 en quelques mots...

« Le projet Le Pont-de-Claix a permis de faire évoluer notre approche sur les questions de planification. Un projet réussi qui a permis à l'Agence de jouer un rôle nouveau, préfigurateur pour l'avenir. »

LA CONVENTION PARTENARIALE URBANISME TRANSPORTS EN LIEN AVEC L'EXTENSION DE LA LIGNE A DU TRAMWAY

Le SMTC étudie le prolongement de la ligne A sur les communes d'Echirolles et de Le Pont-de-Claix (objectif : mise en service fin 2018) et la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal au futur terminus du centre nautique Flottibulle qui pourrait intégrer une nouvelle halte ferroviaire. Dans ce cadre, l'Agence a été sollicitée pour accompagner la démarche urbanisme-transport autour de ces projets.

L'intervention de l'Agence s'est appuyée sur le travail qu'elle conduit auprès de la Ville de Le Pont-de-Claix pour l'aider à définir son projet urbain en lien avec la révision de son PLU. Elle a, en complément, conduit des entretiens auprès des acteurs impliqués dans les projets de prolongement du tramway et de pôle d'échange.

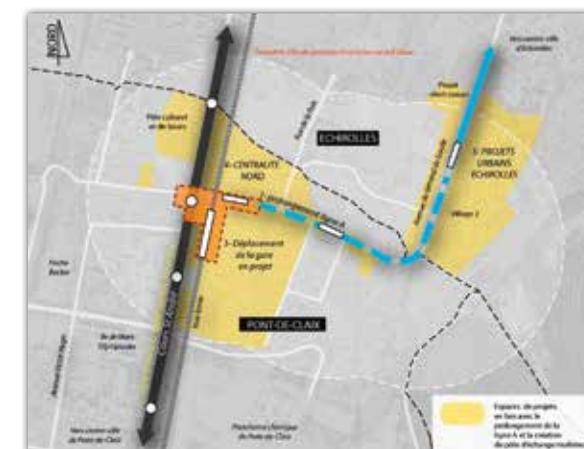


GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage : SMTC >**Instance de pilotage :** Comité de pilotage et comité technique >**Membres intéressés, associés :** Grenoble-Alpes Métropole, Conseil régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Ville de Le Pont-de-Claix, Ville d'Echirolles >**Membres informés :** État



Cette mission aura donné l'occasion à l'Agence d'articuler ses compétences en termes de prospective et de projet urbain, et ses capacités d'animation d'une démarche partenariale. Elle a pu se positionner à l'interface entre les acteurs du transport (conception d'une ligne de tramway et d'un pôle d'échanges) et les acteurs de l'urbanisme (définition d'un projet urbain) en créant un cadre d'échanges. Ce dernier a permis de faire émerger d'une part, les enjeux d'articulation opérationnelle à court terme entre les projets urbains et de transport et d'autre part, les enjeux d'interface urbanisme-déplacement à plus long terme. Enjeux qui ont été traduits dans une « convention partenariale de coordination » inédite associant le SMTC, Grenoble-Alpes Métropole, la Région Rhône-Alpes et les communes de Le Pont-de-Claix et Echirolles. Elle devrait être co-signée début 2015.



partie 7



LE BUDGET DE L'AGENCE

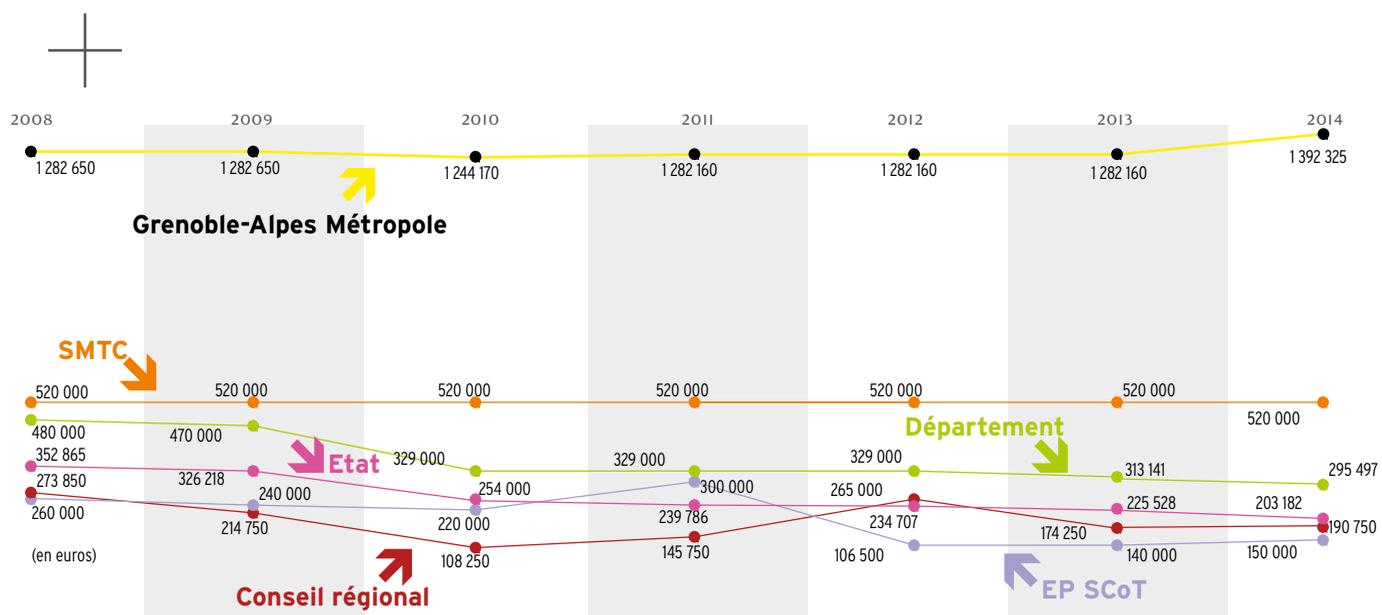
1 CLOTURE 2014

Un fait saillant de l'activité de l'Agence ces trois dernières années est l'élargissement permanent de son partenariat. Ce fait traduit l'efficacité du Projet d'Agence 2011-2014, qui a permis le redéploiement de l'offre autour d'un Espace des projets chaque année plus dense et plus ouvert à la nouveauté.

Des évolutions conformes au repositionnement de l'outil dans un contexte de mutation

La priorisation du niveau intercommunal était une volonté du Projet d'Agence 2011-2014. Elle se trouve traduite, au plan budgétaire, par une évolution des missions et des recettes liées. Ce niveau intercommunal est donc un enjeu-clé pour notre organisme d'ingénierie publique.

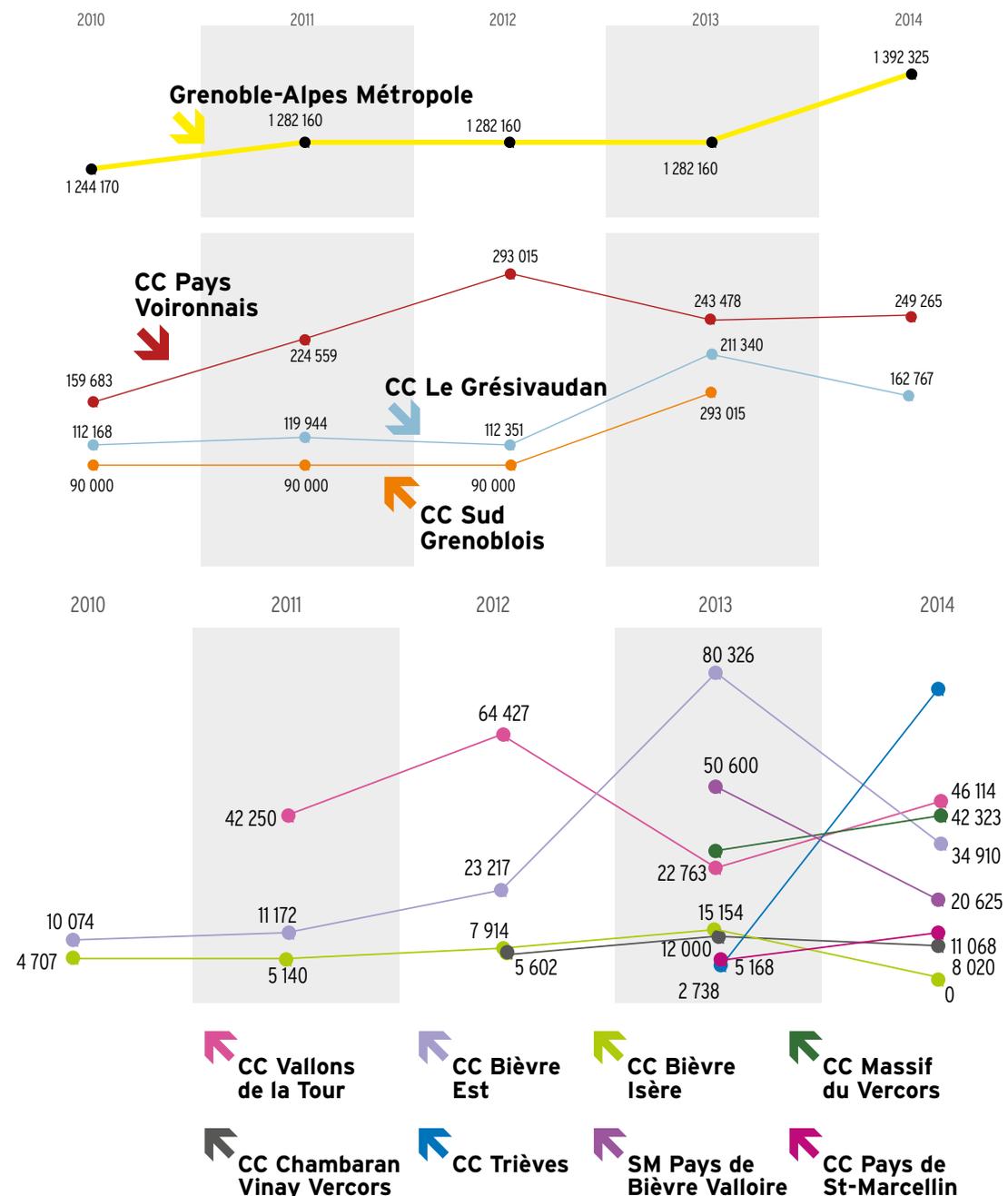
UN BUDGET REMANIÉ, AVEC UN PROFIL EN ÉVOLUTION SENSIBLE
L'intervention de l'Agence dans un contexte de structuration de l'intercommunalité s'illustre ici par la baisse relative de la participation des « partenaires historiques » (État, Département...) et par une évolution globalement positive des partenariats financiers avec le niveau intercommunal.



Les membres de droit (2014) : stabilité (Métro et SMTC) et légère baisse
(A noter, financement hors versement exceptionnel ; cas particulier du SCoT selon les phases de travail)



La concrétisation du partenariat intercommunal : un enjeu pour l'avenir



Cette hausse de la participation intercommunale valide l'élargissement du partenariat de l'Agence. Une stratégie volontariste qui lui a permis de rebondir et de consolider son positionnement intercommunal, socle de son développement

CLÔTURE 2014 : UN RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE, MAIS CONJONCTUREL

Les éléments de clôture font ressortir un niveau de recettes de 4 501 K€ et de dépenses de 4 334 K€. Par conséquent, le résultat 2014 s'affiche à 167 K€, en évolution de 87 K€ par rapport au résultat prévisionnel de 80 K€ du budget 3^e visée, et conforme au résultat prévisionnel de 172 K€ présenté lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2014.

En recettes

Les nouvelles équipes municipales élues en mars 2014 se sont trouvées en fin d'année devant la nécessité de mettre en compatibilité leur document d'urbanisme (compatibilité SCoT et lois Grenelle et ALUR). Si certaines de ces interventions ont été prises en compte dans le cadre du socle partenarial dédié (nouveau en 2014), de nombreuses missions ont fait l'objet de subventions complémentaires qui se sont traduites par une hausse sensible mais très conjoncturelle du volume d'activité et, par voie de conséquence, des recettes.

En dépenses

Principaux écarts dans les dépenses / budget 2014, 3^e visée

Par rapport à la 3^e visée budgétaire, la masse salariale brute est en diminution : les recrutements prévus en CDD d'un Chargé d'étude Géomatique / SIG et d'un Chargé d'étude en Economie territoriale (en remplacement de personnes démissionnaires) ont été reportés au premier trimestre 2015. Le recrutement prévu en CDD d'un Chargé d'Etude Observation / Economie a été réalisé au dernier trimestre 2014. Par rapport aux besoins croissants sur les travaux de PLU et PLUi notamment, deux postes en CDI sur les projets de territoire ont été confirmés en fin d'année ; le recrutement d'un autre poste en CDD sur la Planification / Stratégie territoriale est également reporté sur début 2015, afin de retrouver la capacité d'intervention de l'Agence du début de l'année 2014.

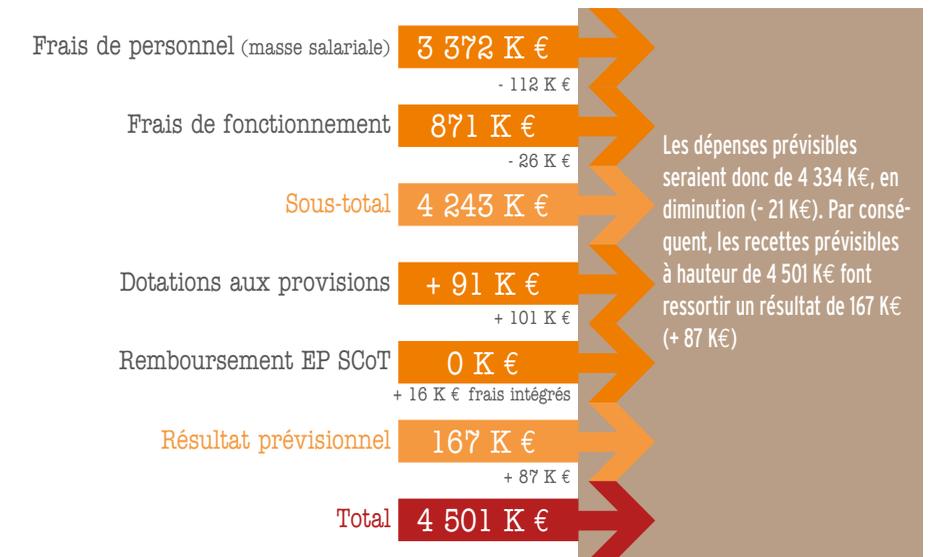
Deux contrats d'apprentissage d'un an ont été pourvus début septembre 2014, ainsi que le poste en CDD d'une assistante de gestion (remplacement d'un poste en cumul emploi-retraite). Une chargée d'accueil en CDD a été embauchée en remplacement d'un poste d'assistante en maladie longue durée (dont le salaire est pris en charge par l'assurance maladie et la prévoyance de l'Agence).

La confirmation d'un licenciement pour inaptitude début 2014, un deuxième licenciement, faisant suite à une absence longue durée, et un départ à la retraite donnent lieu aux indemnités. Les variations constatées dans les indemnités de précarité (fin de CDD) ainsi que dans les provisions pour congés payés sont intégrées.

Au final :

+ ↘
Les frais de personnel s'affichent à hauteur de
3 327 K€
au lieu de **3 484 K€** (- 112 K€)

↘
Les frais de fonctionnement diminuent
871 K€
au lieu de **897 K€** (- 26 K€)



+ ↘
La clôture 2014 s'affiche pour un montant global de
4 501 K€
intégrant un résultat de **167 K€**
Le résultat relatif aux activités sectorisées est à l'équilibre (- 700 € environ).

partie 8



L'AGENCE ET VOUS

1 ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE

Être membre de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, c'est avant tout partager un outil public d'ingénierie, expert en aménagement du territoire, mémoire vive du développement local, riche de connaissances et d'expériences capitalisées au bénéfice de tous. Cela permet de bénéficier de l'assistance et des services mutualisés du « socle partenarial ».

Qui est membre ?

De nouvelles modalités de cotisation ont été arrêtées fin 2013 pour mieux prendre en compte le positionnement intercommunal de l'Agence et élargir la représentativité politique au sein des instances. La cotisation est établie par nature de membre (cf. règlement intérieur). La principale nouveauté réside dans les modalités d'adhésion des EPCI : désormais, chaque EPCI membre cotise forfaitairement pour chacune des communes de son territoire.

- > Adhésion des intercommunalités, intégrant forfaitairement celle de leurs communes : 85 centimes par habitant (Grenoble-Alpes Métropole, 1,30 €) plus un forfait de 150 € par commune
- > Adhésion des autres membres (membres de droit) : 25 % de la participation totale

Ma commune est-elle membre ?

Chaque commune membre d'un EPCI adhérent est automatiquement membre de l'Agence (donc susceptible d'être représentée

à l'Assemblée générale et de bénéficier des services partenariaux), sous réserve d'avoir retourné sa convention d'adhésion et désigné son représentant.

En tant que membre, à quelles prestations ai-je accès ?

Le montant annuel de la cotisation d'adhésion est établi pour financer le « socle partenarial » de l'Agence, qui mutualise les missions collectives du programme partenarial (un quart de l'activité Agence), intéressant l'ensemble des membres et voté par le Conseil d'administration. L'Agence peut assurer dans ce cadre, annuellement, une assistance ponctuelle aux documents

d'urbanisme (modification, révision simplifiée, déclaration de projet...). Cette assistance est répartie par l'intercommunalité concernée, entre les demandeurs (ou le cas échéant directement imputée aux communes) selon le choix des territoires.

+ Conseil et assistance
590 jours d'activité en 2014
36 % des missions mutualisées

UNE ASSISTANCE AUX INTERCOMMUNALITÉS
 pour aider à préparer l'émergence de PLUi et l'urbanisme pré-opérationnel

En réponse au besoin de traduction des politiques publiques portées par les EPCI dans les documents d'urbanisme locaux

- > Assistance méthodologique et juridique (conseil et veille)
- > Appui au lancement et à certaines phases de procédure
- > Accompagnement dans la gestion des transitions, en articulation avec les démarches communales
- > Assistance technique
- > Expertise ponctuelle
- > Mise à disposition d'un « référent territoire »
- > ...

UNE ASSISTANCE AUX COMMUNES
 pour leurs documents d'urbanisme et leur mise en compatibilité, en lien avec la planification Grenelle

- > Conseil dans le choix de la démarche, le type de procédure
- > Diagnostic des enjeux
- > Proposition d'assistance juridique, de formation / information
- > Assistance technique (numérisation des PLU, ...)
- > ...

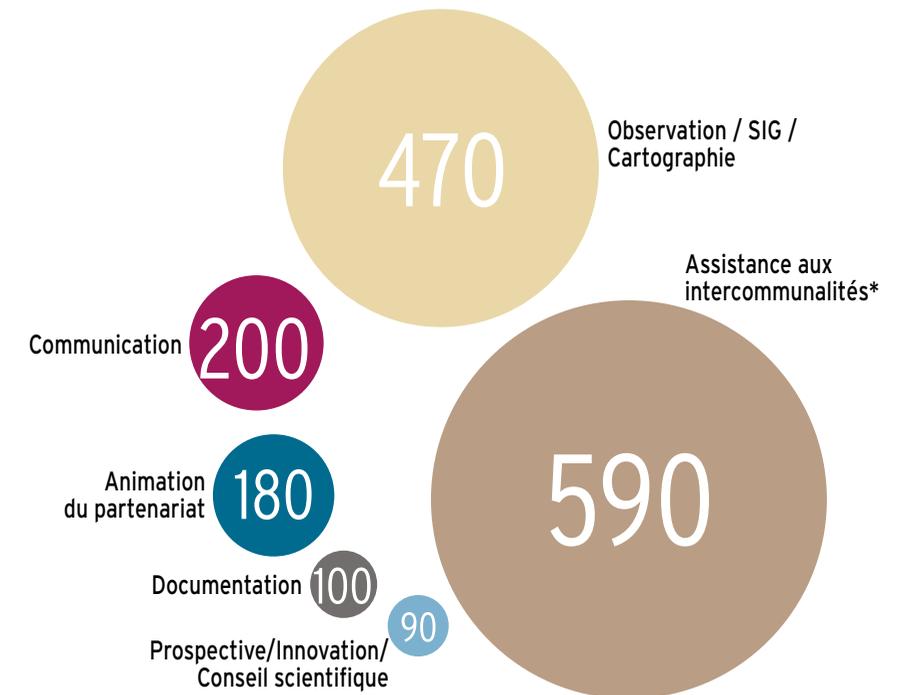
Jours d'activité dédiés - Répartition 2014

La Métro, 200 JA à répartir avec le niveau intercommunal ;
Le Pays Voironnais, 65 JA,
et le Grésivaudan, 75 JA
 (au regard d'un nombre important de communes)

Autres intercommunalités :
 20 JA pour Bièvre-Est, Vallons de la Tour, Bièvre Isère et Pays de Saint-Marcellin ;
 10 JA pour Massif du Vercors ;
 12 JA pour Chambaran Vinay Vercors ;
 10 JA pour Trièves.

+ **1 630 jours** →
socle

*Assistance aux intercommunalités > anciennement assistance aux communes dont assistance juridique



Répartition de l'offre de service partenariale en 2014 : 1 630 jours d'activité, soit 1 238 800 €

Par le biais de son offre de conseil et d'assistance mutualisée, l'Agence contribue au sein-même des EPCI, au lien indispensable entre les projets et les politiques menés sur les territoires communaux, ainsi qu'à l'ouverture d'un dialogue autour d'enjeux partagés. L'expertise rendue pour une commune peut ainsi profiter aux autres (dans un cadre défini dans chaque EPCI).

Ce travail auprès des communes doit permettre de faciliter le dialogue commune / inter-communalité et l'articulation des politiques en bonne intelligence.

2 COMMENT ET POURQUOI FAIRE APPEL À L'AGENCE

QUEL EST VOTRE BESOIN ?

Demande d'un membre (dans le cadre de la préparation du programme partenarial ou en cours d'année) / Formulation concertée et détaillée du besoin et échanges autour de la mission

UNE MÉTHODOLOGIE AJUSTÉE

Validée avec le maître d'ouvrage
Élaboration d'une fiche projet (feuille de route) à l'échelon politique et technique : attendus, méthodes, livrable, calendrier, équipe projet

UN ACCORD PARTENARIAL

Intégration de la mission au PROGRAMME D'ACTIVITÉ PARTENARIAL soumis au vote des instances - Convention partenariale

UNE MISE EN OEUVRE ÉVOLUTIVE

L'équipe projet est mise en place, au service de la réalisation de la mission dont les conditions peuvent à tout moment être actualisées.

UNE ÉVALUATION

Chaque projet est soumis, de manière concertée, à bilan, analyse et évaluation. L'expérience est capitalisée pour l'ensemble des membres.

Les avantages d'une relation en continu, dans un contexte d'intervention simple, souple et transparent, qui ne nécessite aucune procédure d'appel d'offre :

>Gestion facilitée des évolutions contractuelles

>Gain de temps
>Traçabilité

>Partage d'expérience et de données
>Efficacité renforcée

3 UN SERVICE DOCUMENTATION OUVERT À TOUS (LA DOC)

Le service documentation de l'Agence réunit, au-delà des études produites, un important fonds documentaire, des ouvrages, des revues... Rien de ce qui concerne les dernières parutions utiles à nos métiers et à nos partenaires n'échappe à la vigilance de Martine, l'âme du service. Voici ce qu'elle a repéré pour vous en 2014, disponibles en téléchargement ou sur place.

Un fonds très riche

Toute la production de l'Agence est rassemblée à « la doc ». Documents de planification, diagnostics de territoires, études thématiques sur les transports, l'habitat, l'économie, le commerce, travaux des observatoires, notes juridiques : au total, on compte **entre 130 et 150 nouvelles publications** chaque année, accessibles sur le site internet (www.aurg.org) et sur la base documentaire (<http://basedoc.aurg.fr>).

A cela s'ajoutent les ouvrages et les rapports acquis pour alimenter les travaux en cours à l'Agence et les réflexions des chargés d'études. L'ensemble constitue un fonds documentaire, riche aujourd'hui de

plus de **5 000 ouvrages**, d'une **soixantaine de revues** et de plus de **10 000 photos**. Sans oublier un fonds d'archives important, remontant à la création de l'Agence ! Sa singularité : un fonds spécialisé sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, dont une large part porte sur le territoire de la région urbaine grenobloise.

Partenaires de l'Agence, professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, étudiants et tous ceux que cela intéresse, sont les bienvenus : une salle des revues et une salle de consultation sont à leur disposition pour consulter l'ensemble de nos ressources.

Les publications auxquelles l'Agence a contribué

PDU : ON VEUT TOUS BOUGER, RESPIRER, AVANCER !

Auteurs : Anne Quantin Pottecher, Murielle Pezet-Kuhn et Gabriel Jourdan, AURG ; SMTC
Grenoble : AURG, SMTC, déc. 2013. 27 p.

Dans la perspective d'élaborer le prochain Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise, le SMTC et ses partenaires réfléchissent et débattent d'une nouvelle organisation des transports de personnes et de marchandises, sur l'ensemble du territoire de la grande région grenobloise. Élus, techniciens des collectivités et de l'État, habitants, acteurs

économiques et sociaux et grands experts ont été invités à participer aux réflexions et à débattre. Ces temps d'échanges d'une rare intensité et d'une grande productivité sont restitués dans le présent document diffusé début 2014, qui propose un point intermédiaire avant la phase d'approfondissement et de rédaction du projet de PDU.



Le centre de documentation est ouvert à tous, sur rendez-vous auprès de :

Martine Goujon
04 76 28 86 59



+ 5 000 ouvrages

Une soixantaine de revues

Plus de 10 000 photos



VERS UN PLUI VALANT SCOT POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

Auteurs : Anne Quantin Pottecher, Sam Soan Bailly et Frédéric Pontoire, AURG ; CCMV Grenoble : CCMV, AURG, 2014. 38p.

Dans la continuité de l'élaboration collective de son projet de territoire depuis plusieurs années (Charte Actes I et II), la Communauté de Communes du Massif du Vercors souhaite s'engager dans une démarche pragmatique de PLUi valant SCOT... Ce document à destination des différents acteurs locaux retrace la démarche et les défis partagés.



LES ESSENTIELS DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

Auteurs : Anne Quantin Pottecher, Frédéric Pontoire et Hugues Merle, AURG ; Syndicat Mixte de l'Aire Gapençaise

Grenoble : AURG, Syndicat Mixte de l'Aire Gapençaise, octobre 2014. 52 p.

« Les Essentiels du SCOT » proposent une lecture synthétique et pédagogique du SCOT de l'Aire Gapençaise approuvé le 13 décembre 2013. Ils retracent également sa démarche d'élaboration.

PRÉCARITÉ ET VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUES DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Auteurs : Partenaires de l'OBS'y Grenoble : OBS'y, mai 2014. 28 p.

Ce « Regards croisés » est le premier réalisé sous la houlette de l'OBS'y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise. Il a pour vocation de synthétiser et diffuser les éléments de connaissance d'une problématique sur le territoire de l'agglomération grenobloise. Fruit d'un travail d'observation partenarial, cette étude croise ainsi des constats issus de l'habitat, des déplacements, de l'environnement et du social.



TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

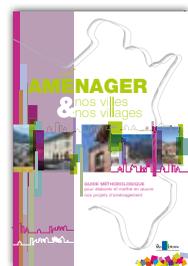
Auteurs : Partenaires de l'OBS'y Grenoble : OBS'y, 2014. 40 p.

D'où viennent les nouveaux habitants de l'agglomération ? Où vont ceux qui la quittent ? Au sein même de l'agglomération, quels types de « trajectoires résidentielles » observe-t-on ? Comment s'expliquent-elles ? Le présent Regards croisés visite cette thématique des trajectoires résidentielles.

AMÉNAGER NOS VILLES ET NOS VILLAGES

Auteurs : Nathalie Henner, Sabine Sirugue-Perret et Julie Villard Grenoble : AURG, Pays Voironnais, janvier 2014. 32 p.

Ce guide méthodologique a été conçu pour faciliter la mise en œuvre du Programme local de l'habitat (PLH) du Pays Voironnais. Véritable boîte à outils à destination des élus, il présente les composantes d'un projet de qualité et met en lumière les étapes-clés du processus de fabrication des projets d'aménagement durables dans nos villes et nos villages.



BOÎTE À OUTILS MOTIF PAYSAGES : CONJUGUER AMÉNAGEMENT ET QUALITÉ PAYSAGÈRE DANS VOS PROJETS

Auteurs : Emilie Zydownnik, Anne Quantin Pottecher, AURG ; Parc des Ecrins

Grenoble : Parc National des Ecrins, AURG, CAUE, STAP, DDT Hautes Alpes, DREAL PACA, octobre 2014.

Initié en 2012 par l'Atelier paysage du Parc national des Écrins, qui, outre l'Agence d'urbanisme, s'est entouré de nombreux partenaires pour concevoir cet outil, « MOTIF paysages », est à la fois une démarche participative, une clé de compréhension des paysages en marche et une boîte à outils de terrain évolutive.

« MOTIF paysages » a donné lieu à une série de productions :

- > 12 fiches Motif qui décrivent chacun des grands motifs paysagers identifiés et attirent l'attention sur les enjeux et les dynamiques d'évolution à prendre en considération à l'amont des projets ;
- > 3 fiches Etude de cas qui illustrent des démarches et des réalisations adaptées aux enjeux de préservation ou de mise en valeur des paysages ;
- > Un guide méthodologique qui retrace la mise en place de la démarche et l'élaboration de la boîte à outils MOTIF ;
- > Une synthèse de données sur le paysage des Ecrins.



SUIVI AVANT - APRÈS TRAM 3. SYNTHÈSE DES ÉTUDES

Auteurs : Julie Villard et Gabriel Jourdan, AURG Grenoble : AURG, janvier 2014. 48 p.

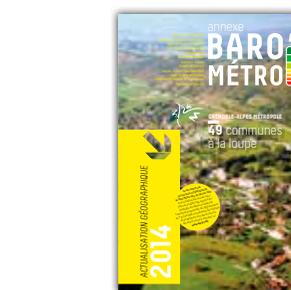
Ce document fait la synthèse de l'ensemble des études réalisées dans le cadre du suivi « après » Tram 3 sur les thématiques des espaces publics, de l'activité économique et commerciale, de l'habitat, du peuplement et des dynamiques du marché immobilier, des déplacements, et de l'environnement. Les données et éléments analysés sont comparés à la situation avant travaux grâce aux études menées lors du suivi « avant » Tram 3.



IMAGINER LA VILLE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Auteurs : Laurent Gagnière, Sam Soan Bailly-Larre et Anne Quantin Pottecher, AURG ; Ville de Le Pont-de-Claix Grenoble : Ville de Le Pont-de-Claix, AURG, 2014. 60 p.

Mise initiale à la réflexion du Panel INTA de septembre, ce document réunit un historique de la démarche engagée par la Ville de Le Pont-de-Claix, un rappel des enjeux, la traduction de la vision politique autour de 5 défis et les premières orientations d'aménagement. Il s'adresse à tous ceux qui vont avoir, dans les prochains mois, à intervenir dans la mise en œuvre du projet urbain.



ANNEXE BARO'MÉTRO

Auteurs : Anne Quantin Pottecher et Françoise Pichavant, AURG Grenoble : AURG, janvier 2014. 16 p.

Le Baro'Méto est initié par Grenoble-Alpes Métropole (La Métro) qui souhaite disposer d'un outil transversal bisannuel de comparaison des situations territoriales. Réalisé avec le concours de l'ensemble des observatoires du territoire et sous la maîtrise d'œuvre de l'Agence d'urbanisme, il présente et compare, à partir d'une sélection de données de contexte, les situations territoriales d'un panel de 12 agglomérations de taille, profil et enjeux similaires. Le présent document constitue une actualisation géographique des données locales, zoomées sur quelques enjeux, suite à l'extension du périmètre de la Métro en janvier 2014. Une actualisation complète intégrant les données comparatives du panel est prévue en 2015.

BOÎTE À OUTILS : AIR, CLIMAT ET URBANISME. POUR UNE INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PLU ET LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Auteurs : AURG, La Métro
Grenoble : AURG, La Métro, Pacte, Alter, 2014. 248 p.

Au sein de la charte d'engagement de son Plan air climat, La Métro a lancé une démarche, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme et du laboratoire Pacte, pour renforcer la qualité environnementale des opérations de constructions neuves portées par des acteurs privés. Le groupe de travail s'est orienté vers la réalisation d'une Boîte à Outils climat-urbanisme (BàO), sous forme de fiches pratiques thématiques, pour proposer aux communes des objectifs et leviers d'actions liés aux enjeux climatiques.



CHIFFRES-CLÉS EMD 2010 - ZOOM SUR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN 2014

Auteurs : Isabelle Reynaud, AURG
Grenoble : AURG, Club EMD, juin 2014. 4 p.

Le présent Zoom territorial prend en considération l'évolution consécutive du périmètre de Grenoble-Alpes Métropole (la Métro) au 1^{er} janvier 2014 pour proposer une image des pratiques de mobilité à cette nouvelle échelle. À noter que le Club EMD publie régulièrement des Zooms thématiques réalisés par l'Agence, en lien avec les analyses de l'enquête ménages déplacements 2010.

4 LES « COUPS DE CŒUR » 2014 DE LA DOC

PENSER AUTREMENT LES MODES DE VIE EN 2030

Commissariat général au développement durable
Décembre 2014, 4 vol.

Quelles sont les tendances à l'œuvre ou supposées porteuses de changement dans un avenir de moyen-long terme (10 à 20 ans) ?

Le programme « Penser autrement les modes de vie à horizon 2030 » appréhende les nouvelles manières de penser, de se mouvoir, de s'éduquer, d'habiter, de produire et de consommer. Un état des lieux qui fait état d'une extraordinaire effervescence créative agitant un monde entre crises et mutations.

A télécharger : www.developpement-durable.gouv.fr



REPENSER LES VILLES DANS LA SOCIÉTÉ POST-CARBONE : CAHIER DE RECHERCHES

Commissariat général au développement durable
Novembre 2014

Ce cahier de recherches compile l'ensemble des synthèses des projets de recherche qui ont constitué la base du rapport de synthèse «Repenser les villes dans la société post-carbone», publié en mars 2014. Il permet ainsi de parcourir plus précisément les expériences des six villes (Lille, Mulhouse, Tours, Fontainebleau, Plaine Commune et Grenoble), ou encore d'approfondir les enjeux de gouvernance.

Un ouvrage adapté à tous les lecteurs pour une acculturation à la ville post-carbone élargie favorisant l'action.

A télécharger : www.developpement-durable.gouv.fr

DIX MÉTROPOLITAINES EN RECHERCHE (S)

Revue Urbanisme, Hors-série, n° 50, hiver 2014

Le programme de recherche urbaine POPSU 2 (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) a porté sur dix métropoles régionales : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulon, Toulouse. Ces métropoles ont fait l'objet d'un travail approfondi de recherche pendant plus de deux ans autour de cinq grands axes thématiques : économie de la connaissance, régulations territoriales, fragilités urbaines, développement durable, gares et quartiers de gare.

Consulter le sommaire et quelques articles : www.urbanisme.fr



LE RETOUR DE LA BICYCLETTE

HERAN, Frédéric - La Découverte, 2014

Comment le vélo a-t-il concurrencé le cheval ? Pourquoi les Hollandais roulent-ils plus à vélo que les Français ? La voiture est-elle vraiment plus rapide que la bicyclette ? Que faut-il penser des vélos en libre-service, des vélos pliants, du vélo à assistance électrique ? La multiplication des pistes cyclables suffit-elle à relancer la pratique ?

Frédéric Héran raconte avec talent une autre histoire des déplacements urbains et montre que la modération de la circulation a joué un rôle déterminant dans le retour du vélo.

A consulter à l'Agence.



COMMENT LES SIGLES PERMETTENT DE COMPRENDRE LE RAPPORT DES HABITANTS À LEUR LIEU DE VIE

Julien Damon, Slate.fr, juin 2014

Vous connaissez certainement le sigle : NIMBY ? Mais certainement moins : LULU, NOOS ou NIMTOO... Julien Damon nous dévoile quelques nouveaux acronymes qui permettent d'expliquer en quelques lettres les égoïsmes, les paradoxes des habitants et les projets visant à améliorer le cadre de vie.

A lire ici : www.slate.fr

LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ SOUTENABLE EN MILIEU RURAL ET PÉRIURBAIN

Réseau Action Climat, 2014

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et autres externalités négatives liées à l'usage intensif du véhicule individuel ? Comment aider les populations âgées ou précaires qui ne sont plus capables d'accéder à la voiture ? Élus, citoyens et acteurs de la société civile commencent à apporter des réponses locales susceptibles de réduire cette dépendance au véhicule individuel. Cette publication, basée sur un recueil de témoignages, regroupe et analyse des initiatives parmi les plus convaincantes pour dessiner une mobilité plus soutenable dans ces territoires.

A télécharger ici : www.rac-f.org

QUIZ : ÉTALEMENT URBAIN : OÙ EST LE PROBLÈME ?

Cerema, juin 2014, Plaquette 6 pages + 1 plaquette 2 pages (chiffres repère).

Un quiz destiné à remettre en cause certaines idées reçues sur les dynamiques d'urbanisation et leurs impacts en zone dense comme dans les espaces à faible densité.

On aborde les questions d'artificialisation des sols, d'étalement urbain, de densification mais aussi de mobilités et de stratégies résidentielles des ménages.

A télécharger ici : www.certu-catalogue.fr





INFORMEZ-VOUS

Des services interactifs en développement : www.aurg.org



> VOS TERRITOIRES À LA CARTE

outil interactif de cartographie statistique à disposition des territoires

> PLATEFORME D'ÉTUDES <http://www.aurg.org/publication>

productions et publications de l'Agence en téléchargement



> BASE DOCUMENTAIRE basedoc.aurg.fr

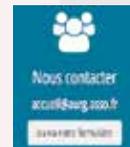
principales études de l'Agence depuis 2002 en téléchargement et possibilité d'interroger le fonds documentaire

> PHOTO-CARTOTHÈQUE baseimages.aurg.fr

mise à disposition de photos et cartes en haute définition



> FLUX RSS : veille documentaire



Demandez votre identifiant via le formulaire de contact situé en bas à droite de la page d'accueil du site.

À NE PAS MANQUER

> **L'ESSENTIEL DE L'ACTU**, notre lettre d'information sur l'actualité urbanisme / aménagement : disponible sur abonnement via le site (formulaire de contact)

> « L'AGENCE VEILLE POUR VOUS »,

un blog de veille dédié aux enjeux en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement (changement climatique, temps de la ville, nature en ville, PLUi, évolution des périmètres...): <http://veille.aurg.org>



Vous aider à concevoir aujourd'hui les territoires de demain...

Y AGENCE d'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr

Jun 2015
Conception rédaction : Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Conseil éditorial : Béatrice Metenier
Interviews internes : Karine Warneck-Conticchio
Conception graphique : Ça crée Val
Cartes et photos : AURG, David Greffe, Thomas Méot, Isère Mag, Grenoble-Alpes Métropole / Marc Mingat, epures, Murielle Chaulet, La Mairie Magazine, CG38, RUCH MP / Agence d'Urbanisme de Lyon, AEPI...